



# Annexes

Conseil d'administration du 08 décembre 2011

# Préparation du contrat quinquennal 2012-2016 : projet stratégique de l'Université d'Angers

**Projet approuvé au  
CA du 08 décembre 2011  
à l'unanimité avec 23 voix pour**

### *Remarques préliminaires.*

*Ce texte a été écrit alors que se déroulent les appels à projets relatifs aux investissements d'avenir. L'Université d'Angers (l'UA) est partie prenante, directement ou indirectement, dans bon nombre de dossiers, au niveau régional, interrégional ou national. Que ces dossiers soient élus par les jurys, simplement déposés, ou fassent uniquement l'objet de réflexions sans être menés à bien, dans tous les cas, les politiques de recherche, de formation, de valorisation, de relations internationales, de partenariats avec les collectivités, les entreprises et les pôles de compétitivité ainsi que la gouvernance de l'établissement, peuvent en être infléchies.*

*Par ailleurs, ce texte sera discuté au bureau de l'université le 8 novembre 2011 et proposé pour être voté au conseil d'administration dans sa séance du 8 décembre 2011. Les instances de l'université seront intégralement renouvelées lors des élections du 17 Janvier 2012. Un nouveau président sera élu le 15 février 2012. La rédaction définitive de ces axes de développement incombera donc à une nouvelle équipe, le projet d'établissement sera voté par le nouveau conseil d'administration, et le nouveau président négociera l'enveloppe financière et signera le contrat quinquennal.*

*Il en résulte que ce document ne peut constituer qu'un document de travail provisoire, susceptible d'ajouts ou de retraits. Il ne saurait constituer en l'état le projet stratégique stabilisé de l'Université d'Angers.*

A cinq ans, sept axes majeurs peuvent être tracés :

- Une recherche d'excellence appuyée sur des pôles fortement structurés et durablement insérés dans les structures régionales (PRES L'UNAM) et interrégionales (projets interrégionaux de Labex et d'Idex).
- Une offre de formation stabilisée marquée, au niveau licence, par l'accompagnement de l'étudiant et la progressivité des enseignements vers la spécialisation ; au niveau master, par la professionnalisation et l'adossement recherche ; en formation continue par le recentrage du service dédié sur l'ingénierie des formations.
- Une vie étudiante au cœur de l'université, de ses composantes et de la cité.
- Une politique de relations internationales irriguant l'ensemble de l'université.
- Un pilotage conforté, particulièrement en ressources humaines et financières, et un dialogue de gestion approfondi avec les composantes et les services.
- Une politique de partenariats forte et structurée.
- Une politique immobilière à la mesure de ses ambitions et respectueuse de l'environnement.

## 1. LA RECHERCHE

La réflexion en matière de recherche conduite par l'Université d'Angers a été nourrie par une large consultation des acteurs (directeurs de laboratoires, directeurs d'IFR, responsables de plates-formes, directeurs de composantes), engagée par le conseil scientifique et concrétisée dans un document d'auto-évaluation. La visite d'un Comité d'Orientation Stratégique, prévue au contrat quadriennal précédent a permis de compléter notre auto-évaluation par le regard externe d'experts de réputation internationale. Ceux-ci ont salué cette démarche dans les termes suivants : « l'Université d'Angers est de taille moyenne mais veut être visible et performante. Consciente de ses forces et de ses faiblesses, elle a voulu mettre en place un comité d'orientation international, ce que peu d'universités ont fait réellement ; on peut la féliciter ». Cette expérience sera renouvelée lors du prochain contrat.

L'UA a l'ambition d'une recherche d'excellence. Son caractère pluridisciplinaire avec un pôle santé doit être considéré comme un atout pour accroître son rayonnement, depuis le plan local et régional jusqu'au plan international. Ce qui se traduit, compte tenu de sa taille et de ses forces, par une implication volontariste dans les réseaux régionaux et interrégionaux, en particulier avec le PRES L'UNAM, et en cohérence avec les projets déposés dans le cadre des investissements d'avenir.

### 1a. La structuration locale

La recherche à l'Université d'Angers est actuellement structurée en 5 pôles : Végétal et Environnement, Santé, Matériaux, Math-STIC, Lettres Langues Sciences Humaines et Sociales. Cette architecture sera maintenue dans le prochain contrat. A l'évidence, la structuration n'est pas encore aujourd'hui de même niveau dans chacun des pôles. L'un des objectifs majeurs du prochain contrat sera de renforcer cette logique de pôles. Au sein de chacun d'eux des synergies entre les différentes unités doivent être recherchées, assorties d'une gouvernance affirmée, et en étroite relation avec les formations de master. L'UA saura effectuer les choix nécessaires au renforcement de ses pôles, en soutenant leurs meilleures unités, et en considérant que cette politique aura un effet d'entraînement sur l'ensemble de la recherche.

Faisant suite aux deux IFR, les deux SFR demandées actuellement dans le cadre du Pôle Végétal et Environnement et dans le cadre du Pôle Santé, doivent être, comme leur nom l'indique, des structures qui fédèrent tous les acteurs du domaine. Les SFR seront les instances qui, en s'appuyant sur des règles de fonctionnement transparentes, élaborent et proposent aux conseils de l'université la politique scientifique de leur pôle. Ce sont ces instances qui, dans leur domaine, porteront les demandes de moyens matériels et humains des structures de recherche.

La réflexion sur les restructurations des unités de recherche et des plates-formes de recherche envisagées dans le cadre du futur contrat s'est inscrite, pour l'essentiel, dans cette logique de pôles, et non pas dans une logique de stratégie d'unités. Quelques évolutions importantes sont prévues dans le Végétal, avec la fusion de 4 unités en TGU, et en Santé pour laquelle des restructurations ont été déjà engagées. Une SFR a reçu l'agrément du ministère dans le domaine des Lettres, langues et sciences humaines. En Droit et en Economie-gestion, la dynamique engagée lors du contrat actuel par la fusion d'unités dispersées, la définition d'axes de recherche bien identifiés, la recherche d'interfaces avec les autres pôles et à l'intérieur du pôle LL-SHS, doivent être confortées.

L'UA poursuivra une politique de dialogue permanent avec les EPST (CNRS, Inra, Inserm) afin d'assurer avec eux une collaboration équilibrée dans le cadre d'une stratégie partagée des unités mixtes. Ce dialogue devra d'ailleurs s'inscrire au niveau régional, voire interrégional, en fonction des regroupements d'unités, de la stratégie de recherche développée par les PRES L'UNAM et UEB, des résultats des projets relevant des investissements d'avenir. Le dialogue sera aussi permanent avec nos partenaires angevins (Agrocampus Ouest Centre d'Angers, ESA, UCO, ESEO, ESAIP) dans un souci de performance, d'optimisation des moyens, de projets partagés. Depuis plus d'une année, un travail sur la délégation globale de gestion est conduit avec les EPST et les partenaires locaux en vue de sa mise en place, pour certaines unités, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cette politique sera poursuivie sur l'ensemble du contrat.

Dans le domaine de la santé, les collaborations avec le CHU, en recherche et valorisation, sont nombreuses. Le Comité de la recherche en matière biomédicale et de santé publique continuera à jouer son rôle d'organe de réflexion et de propositions conjointes.

La recherche multidisciplinaire, à l'intérieur des pôles et entre les pôles, continuera à être encouragée par des financements de projets spécifiques associant des unités de recherche distinctes.

L'UA poursuivra, au cours du contrat, sa politique volontariste d'accueil de chercheurs des EPST et d'enseignants chercheurs, en collaboration avec le conseil régional. Elle développera une politique de « chaires d'excellence » avec les EPST. Elle mènera une politique incitative de Prime d'excellence scientifique. Elle poursuivra également sa politique d'invitation de collègues d'universités étrangères en réservant des postes à cet effet.

## **1b. L'échelle régionale et interrégionale**

L'Université d'Angers fait partie des membres fondateurs du PRES Université Nantes, Angers, Le Mans et a joué un rôle majeur dans sa constitution et son ouverture vers l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur de la région. Le Président de L'Université d'Angers est président du PRES depuis sa fondation (2009) et pour trois ans. L'insertion régionale est au cœur de la stratégie de recherche et de formation doctorale de l'université.

L'article 3 des statuts du PRES L'UNAM décline ainsi les missions concernant la recherche, les études doctorales et la valorisation :

- la gestion coordonnée de la formation doctorale et le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique des recherches communes ;
- la valorisation des recherches communes ;
- la signature commune des publications scientifiques ;
- la conduite de projets communs à l'international et dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'Université d'Angers est fortement impliquée dans ces différents domaines, chacun d'eux ayant déjà fait l'objet d'avancées significatives. Par exemple, les Ecoles doctorales sont désormais régionales, le PRES doit intégrer prochainement les cellules Europe des établissements, la valorisation fait l'objet d'un projet commun « UNAM-Valo », transition avant une intégration dans la SATT interrégionale « Ouest valorisation », en cours de finalisation et d'accréditation.

L'Université d'Angers encourage le renforcement des liens entre les équipes travaillant sur des thématiques voisines sur les différents sites régionaux et interrégionaux. Pour le prochain contrat, des regroupements de laboratoires entre Angers et Nantes sont actés, ainsi que de nouvelles Fédérations de recherche à l'échelle régionale. Le Comité d'orientation scientifique a noté que « cette politique a déjà porté ses fruits ». Elle sera poursuivie et amplifiée.

Les réponses aux appels à projets actuellement en cours dans le cadre des investissements d'avenir, auxquels l'université participe activement ont, pour beaucoup d'entre eux, une dimension interrégionale et mettent en jeu des collaborations étroites avec les universités de la région Bretagne par l'intermédiaire du PRES Université européenne de Bretagne (UEB). C'est le cas, par exemple, de projets de Labex interrégionaux dans le domaine de l'alimentation et du végétal, des matériaux, de la santé, des sciences humaines et sociales, ainsi que du projet de SATT interrégionale qui pourrait à terme intégrer les cellules Europe des deux régions. Un projet d'Initiative d'excellence interrégionale (IC Ouest) a été déposé, présenté par les PRES L'UNAM et UEB.

L'Université d'Angers est convaincue que son développement dans les années futures est lié à une stratégie de coopération interrégionale dans laquelle elle saura faire valoir et promouvoir ses domaines d'excellence. Cet axe stratégique est conforté par les experts du comité scientifique en ces termes : « une étape supplémentaire peut être franchie dans certains secteurs à l'interrégional avec la Bretagne pour bénéficier d'une visibilité mondiale dans certains domaines à l'exemple du végétal ».

L'UA mène un dialogue permanent avec les collectivités (Région Pays de la Loire, Conseil général de Maine et Loire, Angers Loire Métropole) et l'Etat (via le DRRT) pour le montage et le suivi de projets de recherche et d'innovation, notamment ceux inscrits au CPER 2007-2013. Ce dialogue constructif sera maintenu, voire amplifié.

### **1c. L'échelle nationale et internationale**

Toutes les unités de recherche ont un rayonnement a minima national. La soumission notamment à des projets ANR et un dialogue plus suivi avec les EPST, avec leur vision nationale, sont de nature à amplifier ce rayonnement. Pour les projets ANR, en particulier, l'aide au montage et au suivi des projets, déjà en place, sera confortée.

La dimension internationale de la recherche est déjà présente dans la quasi-totalité des unités de recherche. Le potentiel de dépôts de projets européens existe et le nombre de soumissions doit être significativement augmenté, les chercheurs étant actuellement accompagnés par la Cellule Europe d'Angers, devenue cellule de site du dispositif Europe et Recherche du PRES L'UNAM.

De nombreuses conventions existent avec des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche étrangers. Un travail, en lien avec la Direction des Relations Internationales, doit être conduit pour rationaliser ces conventions, les étendre, éventuellement, à plusieurs champs scientifiques. L'échange de chercheurs avec les pays étrangers est encouragé à travers différentes actions qui seront maintenues (professeurs invités, aides à la mobilité entrante et sortante). Le Bureau d'accueil des chercheurs étrangers (BACE) continuera à jouer son rôle essentiel dans l'aide aux formalités administratives et dans la logistique de l'accueil des collègues.

### **1d. L'aide au pilotage et à la décision**

Il est de la responsabilité de l'université de se doter d'éléments d'aide à la décision et d'indicateurs quantitatifs. Ces indicateurs « de suivi longitudinal » d'une entité ou d'une opération, doivent ensuite pouvoir être agrégés au niveau de la Direction de la Recherche, et pouvoir être mixés avec d'autres indicateurs pour une vision d'établissement.

Dans cet esprit, et au-delà des indicateurs déjà en place (ANR, projets européens, contrats, autres projets...), une réflexion est conduite sur le choix d'autres indicateurs pertinents (et robustes), sur les méthodes et les périodicités de recueil des informations, l'exhaustivité et la validité de celles-ci. Un effort sera fait notamment en direction d'une connaissance en temps réel de la production scientifique de l'établissement.

La création d'une base de données « vivante » du parc d'équipements scientifiques a permis déjà de franchir une première étape dans une démarche de gestion rationnelle des équipements et de leur environnement d'utilisation.

Ces orientations constituent des éléments essentiels d'une politique qualité en recherche.

### **1e. L'implication dans le monde socio-économique et culturel**

Outre la valorisation industrielle des compétences et des résultats issus des laboratoires, une partie de notre recherche est en lien étroit avec les pôles de compétitivité régionaux et interrégionaux (en particulier Végépolys et Atlanpôle Biothérapies). L'université confirmera sa présence dans la gouvernance de ces pôles et son adhésion à plusieurs autres pôles régionaux.

Le lien entre la formation doctorale et le monde économique, social et culturel est d'une importance capitale pour l'insertion professionnelle de la plupart des futurs docteurs. Ce lien sera renforcé dans le cadre de la politique conduite par le PRES. L'UA organisera, en juin 2012, dans le cadre du PRES, les Doctoriales, séminaire de plusieurs jours consacré à l'insertion professionnelle des doctorants (découverte de l'entreprise et du monde économique, mise en œuvre d'un projet innovant en équipe multidisciplinaire, information sur l'emploi des docteurs, projet personnel et professionnel.)

La politique de diffusion de la Culture Scientifique et Technique doit permettre d'insérer la recherche dans son environnement, d'en faire un élément de citoyenneté et de susciter des vocations auprès des jeunes. De nombreuses actions sont engagées : l'université maintiendra sa participation à ces manifestations et participera activement à leur évolution (dont la Nuit des chercheurs et la Fête de la science, Cafés-sciences, en partenariat avec Terre des Sciences - centre de culture scientifique et industrielle, labellisé par le ministère).

## 2. L'OFFRE DE FORMATION

### 2a. Le pilotage des formations

Les outils de pilotage, dont la mise en œuvre est déjà largement engagée, seront finalisés dans la toute première partie du nouveau contrat.

Ils concernent d'abord les outils statistiques et comptables. Les indicateurs dont l'université dispose, notamment en matière de taux de réussite, doivent être fiabilisés. Les enquêtes emplois, dans la continuité de l'enquête emploi à trente mois et à six mois des masters professionnels réalisée depuis 2009 seront systématisées. La mise en place de la comptabilité analytique permet déjà une évaluation des coûts des formations. Des données synthétiques s'intégreront dans les tableaux de bord « formations » en cours de réalisation.

Le pilotage de l'offre de formation s'effectuera également par la stabilisation et la responsabilisation des équipes pédagogiques et la mise en place généralisée de conseils de perfectionnement, ainsi que par la mise en œuvre d'évaluations régulières annualisées, de l'organisation des études, des enseignements et des stages (inscription de la commission de l'évaluation dans les statuts, évaluation des enseignements en lien avec la politique de formation pédagogique.

Le pilotage des formations se déploiera enfin dans le cadre du dialogue de gestion avec les composantes, concrétisé par les contrats d'objectifs et de moyens. La méthode des appels à projets, mise en œuvre en 2009, sera pérennisée, tout particulièrement concernant le plan « réussir en licence », pour lequel des moyens sont dégagés sur des projets sélectionnés, faisant l'objet d'un suivi régulier et conduisant à leur renouvellement, leur pérennisation ou leur abandon suivant leur degré de réussite et les ressources financières et humaines de l'université.

Au total, l'UA s'engage donc dans une démarche qualité systématique s'agissant de son offre de formation.

### 2b. La licence : continuum de formation du lycée à l'université menant à un diplôme qualifiant

L'Université d'Angers s'inscrit dans la perspective des objectifs nationaux de conduire 50 % d'une classe d'âge vers l'obtention d'un diplôme de d'enseignement supérieur. Elle inscrit sa politique de formation au niveau licence dans le continuum bac - 3 / bac + 3. Elle considère toute formation licence comme devant conduire à un diplôme qualifiant, reposant sur des compétences identifiées, permettant une insertion professionnelle avérée.

En amont de l'entrée à l'université, l'UA s'engage à poursuivre le déploiement des dispositifs, déjà mis en place, d'information et d'orientation des élèves du secondaire, en étroite coordination avec l'Inspection académique et les lycées.

A l'entrée à l'université, la semaine d'accueil et d'intégration sera généralisée. Cette semaine d'accueil mobilisera l'ensemble des enseignants, les associations étudiantes, les services universitaires de l'orientation, de la culture, des sports et de la médecine préventive, les partenaires de l'UA. Elle concernera tous les publics étudiants, avec une attention particulière aux étudiants handicapés et salariés.

Dans les premiers semestres de la licence, et en particulier dans les deux premiers, l'UA s'engage à pérenniser et à généraliser les dispositifs de détection d'étudiants en difficulté, d'accompagnement, de réorientation et de soutien (dispositif Transversup), mis en place dans le cadre du « Plan réussir en Licence » ces deux dernières années, à la condition expresse que leur évaluation ait démontré leur efficacité. S'agissant des méthodes pédagogiques, le travail en groupes restreints, le contrôle continu, la diversification du contrôle des connaissances, l'apprentissage méthodologique, ainsi que l'encadrement de proximité par les enseignants référents, seront privilégiés.

Un socle commun de mise à niveau scientifique, destiné à des étudiants envisageant une orientation et/ou une réorientation vers des filières nécessitant des bases scientifiques solides, sera mis en place selon différentes déclinaisons : une première année en deux ans à l'UFR Sciences, le socle et des modules disciplinaires en sciences économiques, le socle et une préparation au concours GEIPI-Polytech, le socle avant l'intégration en IUT, le socle dans une pré-PACES, etc.

Dans le déroulement du cursus licence, les filières proposées par l'Université d'Angers dans le cadre du contrat se caractériseront par la progressivité de la spécialisation disciplinaire dans le but de faciliter les passerelles et de permettre à l'étudiant de construire par étape son projet personnel et professionnel. Le développement de stage au niveau licence sera encouragé. Il est prévu que certaines filières se regroupent pour améliorer leur lisibilité (par exemple en économie-gestion et en lettres-langues). D'autres s'associeront pour afficher un continuum de formation (ex : DUT, Diplômes d'ingénieur). Ou encore, l'IUT, l'UFR Sciences, l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé et l'ISTIA (école d'ingénieurs interne) développeront leur partenariat, déjà effectif, favorisant les passerelles entre leurs formations. Une réflexion sera engagée pour identifier de nouvelles formations répondant à de nouveaux besoins, en particulier en associant plusieurs composantes.

S'agissant de deux réformes majeures mises en place à la rentrée 2010 (première année commune aux études de santé et masterisation de la formation des maîtres), les dispositifs spécifiques déjà mis en place seront complétés. Concernant les étudiants de la PACES abandonnant à l'issue du premier semestre ou échouant en fin d'année, l'université élargira son offre de passerelles vers d'autres filières, par validation d'acquis, modules complémentaires, identification de parcours spécifiques. Concernant les étudiants qui envisagent les métiers de l'enseignement, des modules dédiés et les parcours préparatoires déjà proposés à l'UFR de Lettres, langues et sciences humaines ainsi qu'à l'UFR Sciences seront confortés et développés en relation avec la politique académique de formation des maîtres engagée par les trois universités des Pays de Loire.

Les programmes de licence se caractériseront enfin par la systématisation des acquisitions des compétences transversales au moyen de méthodes pédagogiques et d'évaluation adaptées : C2i, langues étrangères, ces dernières étant parties prenantes de la politique d'échanges internationaux de l'université, de sa politique de certification et de l'internationalisation des masters.

L'Université d'Angers dispose d'un portefeuille de 50 licences professionnelles, le plus important parmi les universités de l'ouest de la France. Cette caractéristique, gage d'une excellente insertion professionnelle d'étudiants ne s'engageant pas dans des études longues, doit être confortée. Des améliorations, déjà engagées, doivent cependant être finalisées dans le prochain contrat : clarification des relations avec les partenaires, veille permanente concernant l'évolution des besoins et des métiers, développement de l'internationalisation des recrutements des étudiants à partir des formations à BAC+2 et surtout transformation progressive des licences professionnelles en format modulaire permettant l'alternance, l'apprentissage, et l'ouverture à la formation tout au long de la vie, et plus généralement l'individualisation des parcours.

Enfin, la structuration du niveau L prend également appui sur l'offre de formation de l'IUT. Dans la continuité des cibles recensées dans le contrat d'objectifs et de moyens signé en 2009, il importe de poursuivre une collaboration étroite entre l'IUT et les autres composantes de l'université aussi bien du point de vue du développement de passerelles que de l'adaptation de l'offre de l'IUT aux conséquences des évolutions économiques, technologiques et professionnelles.

La question du calendrier de l'année universitaire et des emplois du temps, en particulier ceux de la licence, fait l'objet d'une politique affichée qui se met progressivement en place et qui sera confortée dans le prochain contrat. L'allongement de la durée de l'année universitaire est un objectif déjà atteint: notre université respecte les 10 mois effectifs exigés par le ministère. Il s'agit ensuite d'homogénéiser ce calendrier entre les différentes formations, dans le but de conforter le sentiment d'appartenance à l'université et de rationaliser les dispositifs d'accueil. Les composantes s'engageront à mettre l'intérêt pédagogique de l'étudiant et la rationalisation de l'occupation des locaux au cœur de la construction des emplois du temps. Enfin, l'université poursuivra sa politique d'allongement de la période de formation en gagnant sur la période consacrée aux contrôles terminaux, en cohérence avec la politique de développement des contrôles continus, la diversification du contrôle des connaissances et en engageant une réflexion sur l'allègement des secondes sessions d'examen.

## 2c. Le master : recherche - insertion professionnelle - internationalisation

L'offre de masters de l'université répond d'abord à un objectif de lisibilité, dans un contexte général de stabilisation. Pour autant, l'université ne s'interdit pas des demandes de création de nouvelles spécialités, lorsqu'elles correspondent à des besoins professionnels identifiés et originaux, à des ouvertures pluridisciplinaires, et aux capacités financières et humaines de l'établissement à les mener à bien.

L'UA devra tirer pleinement les conséquences de la construction du cycle master cohérent en deux ans et reconnaître que l'entrée dans le cycle master des étudiants ayant les compétences requises devrait conduire à l'obtention du diplôme. L'université s'engagera donc à développer les Contrats pédagogiques, aboutissement naturel de la réforme LMD sur ce point.

Après avoir mené une auto-évaluation approfondie, l'université s'est attachée à construire, pour le prochain contrat, son offre de masters en répondant aux objectifs suivants :

- Accroître de façon significative le nombre de masters indifférenciés, à la fois recherche et professionnels, garantissant leur lisibilité à l'international, et permettant des parcours de professionnalisation et une formation à la recherche par la recherche suffisante pour ouvrir la voie aux études doctorales.
- Assurer la cohérence recherche-formation par un adossement recherche aux travaux conduits dans les laboratoires de l'université et, de façon générale, par la concordance entre les pôles de recherche identifiés à l'université et les pôles de formation.
- Positionner clairement les masters en termes de champs de métiers visés et d'entreprises partenaires, en corrélation avec la politique des stages et l'insertion professionnelle telle qu'elle ressort de l'enquête emploi à trois ans conduite par l'université.
- Soutenir à court terme les masters à faible effectif, en particulier dans les secteurs scientifiques, lorsqu'ils correspondent à des secteurs d'excellence de l'université et rechercher à moyen terme à les pérenniser dans le cadre de formations régionales, voire interrégionales.
- Renforcer la professionnalisation dans le domaine des lettres, langues et sciences humaines et offrir, pour ces masters, le même volume horaire de formation que pour les autres.
- Définir des masters ciblés à l'international en terme d'information, de recrutement et d'accueil des étudiants étrangers, de stage à l'étranger, de partenariat et de politique d'échange, de doubles diplômes. Cette orientation a pour conséquence, pour les étudiants, la mise en œuvre de certifications obligatoires en langues étrangères et, pour les enseignants, la mise en place de modules, voire de filières complètes, assurés en langue étrangère.
- Définir, avec les trois universités des Pays de Loire, une politique académique commune de formation des maîtres et donc des masters enseignement.
- Renforcer les collaborations régionales et interrégionales, sous la forme de cohabilitations, dans le but de mutualiser les moyens, d'éviter des concurrences inefficaces, et en s'appuyant sur des collaborations de recherche avérées. De façon générale, l'UA engagera une réflexion avec ses partenaires du PRES L'UNAM, et éventuellement du PRES UEB, pour une carte régionale (avec des déclinaisons interrégionales) de l'ensemble des masters.

L'UA se propose de réfléchir à la création d'un centre polytechnique universitaire et de lancer une étude de faisabilité. Ce projet s'appuierait sur la collaboration entre différentes UFR et l'ISTIA, école d'ingénieurs interne de l'Université.

## **2d. Les formations aux professions de santé**

L'universitarisation des formations aux professions de santé constitue un enjeu majeur, tant pour ces formations que pour l'université. L'UA poursuivra sa démarche volontariste d'engagement dans cette direction. Les discussions seront poursuivies avec l'école de sage femmes et le CHU d'Angers dans l'optique d'une intégration la plus complète possible, qui pourrait prendre la forme d'un nouveau département d'enseignement au sein de l'actuelle UFR de médecine. La licence professionnelle technicien de laboratoire, pilotée conjointement par la Faculté de Médecine et l'IUT, sera mise en place. L'objectif sera également la mise en œuvre d'une convention université-Institut de formation en soins infirmiers-Région. Des objectifs ambitieux seront donnés à ces rapprochements, notamment pour un accès de certains de ces étudiants aux masters, une formation à la recherche, une intégration progressive des formateurs de ces structures aux équipes de recherche. La nature même des métiers auxquels préparent ces formations est favorable au développement d'une offre appuyée sur plusieurs composantes et pôles de recherche, et articulée avec la société civile, les établissements de santé et les collectivités territoriales.

## **2e. L'université numérique**

L'UA devra franchir au cours du contrat une nouvelle étape pour construire une véritable université numérique, aussi bien en ce qui concerne les services aux étudiants, qu'en ce qui concerne les méthodes pédagogiques. Elle complétera son plan d'action pour l'emploi des TICE dans les enseignements. Elle développera les modules pédagogiques en ligne. Elle augmentera son offre de formations à distance. Cette politique sera développée en coordination avec la mission numérique du PRES.

## **2f. La formation tout au long de la vie et en alternance**

La formation continue a fait l'objet d'un audit qui a permis de dégager les faiblesses de l'action de l'Université d'Angers dans ce domaine. Il a aussi montré que d'indéniables atouts permettaient d'envisager une politique de formation continue ambitieuse. Une telle orientation repose sur une volonté politique affirmée et une définition claire de quelques grands axes. Elle implique également une réorganisation de la formation continue et un nouveau positionnement du Centre Universitaire de formation continue.

La réflexion menée à l'issue de l'audit a conduit à inscrire cette mission importante des universités au même titre que la formation initiale et la recherche et à l'envisager résolument dans la perspective de la formation tout au long de la vie. Il s'agit de proposer non seulement aux salariés et demandeurs d'emploi mais aussi à nos diplômés passés, actuels et futurs, les compléments de formation indispensables à l'adaptation et au développement de leurs compétences en fonction de l'évolution des emplois et des secteurs d'activités.

Dans cette optique, l'articulation entre formation initiale et formation continue sera recherchée ce qui suppose une intégration complète des actions de formation tout au long de la vie dans les projets des composantes et en particulier dans la construction de leurs maquettes d'habilitation.

Cela reposera aussi sur l'élaboration de référentiels de compétences pour toutes les formations, l'inscription des diplômes d'université au RNCP et le développement de la modularisation. L'organisation des cursus sera construite pour être compatible avec l'activité professionnelle et les dispositifs de financement. Des procédures d'accueil et d'appui aux stagiaires en reprise d'études, en particulier par la mise en place d'un centre de bilan de compétences, seront envisagées.

La mise en œuvre de cette politique s'appuiera sur une identification et une valorisation des atouts de notre université. Elle devra s'appuyer également sur des liens renforcés avec les acteurs socio-économiques et sur notre capacité à apparaître clairement comme un opérateur de formation continue en mesure de répondre à la demande des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi. Cela permettra de décliner, à partir des parcours correspondant aux diplômes nationaux, une offre de formation modulable. Un effort particulier sera également fait pour développer les formations en alternance, par apprentissage ou sous contrat de professionnalisation, notamment pour les licences et masters professionnels.

Dans cette perspective, le Centre universitaire de formation continue sera recentré sur les véritables missions d'un service commun : impulser une dynamique dans les composantes, en assurant pour elles une veille réglementaire et commerciale et les accompagner dans leurs projets en termes d'ingénierie de formation.

## 2g. La documentation

La stratégie documentaire visera les objectifs suivants :

- La valorisation documentaire (physique et virtuelle). Elle s'appuiera sur le travail des bibliothécaires autour des collections et des ressources physiques (sélections, expositions, conférences, animation des espaces...) ainsi que sur la capacité à éditorialiser des contenus et à médiatiser des services en ligne.
- La valorisation de la production scientifique. Elle s'appuiera sur la mise en place d'une véritable politique de diffusion des articles, thèses, mémoires et rapports produits à l'Université d'Angers. Plus largement, et au-delà des outils qui devront être élaborés pour gérer ces contenus et les corrélés avec des données de gestion, l'Université d'Angers s'engagera dans une démarche d'archives ouvertes. Les bibliothécaires accultureront les chercheurs et les enseignants-chercheurs à la diffusion libre et à l'utilisation d'environnements en Open access en partenariat avec les laboratoires et les Ecoles doctorales.
- La certification qualité. Elle s'appuiera sur les résultats et les effets objectifs des enquêtes Libqual de 2008 et de 2011, à venir, ainsi que sur le travail de réflexion et d'analyse qui sera mené par le Groupe accueil-qualité au sein du SCD en 2010-2011. Le SCD s'engagera dans une démarche qualité ayant pour cible la certification ISO 9001 en 2015 avec l'aide d'un conseil extérieur.
- La coopération documentaire, mise en réseau. Elle s'appuiera sur la création d'un réseau documentaire angevin public/privé piloté par le SCD de l'université pour l'enseignement supérieur et la recherche, et associant les principaux partenaires locaux (ESA, ESSCA, INH, ENSAM, UCO, ESPL, ESEO,...). Outils et actions coopératifs devront être développés notamment en partenariat avec la BM d'Angers dans un cadre conventionnel.

L'affermissement de la dimension documentaire du PRES sera une priorité pour l'acquisition de ressources numériques et l'offre de services unifiée sur le territoire ligérien.

### 3. LA VIE ETUDIANTE

L'Université d'Angers a conduit en 2009 une enquête auprès des étudiants de L1 et L3 et concernant tous les aspects de leur vie à l'université : logements, transports, emploi du temps, budget, travail en dehors des études, comportements alimentaires et addictifs, loisirs, vie affective. Cette enquête, sans équivalent dans une université française, conduite par des enseignants-chercheurs de l'UMR CNRS CARTA, de l'UMR-MA GRANEM et du laboratoire de psychologie et l'aide financière de la Région Pays de la Loire, sera étendue bientôt au niveau master. Elle constitue d'ores et déjà une base de données en cours d'exploitation pour déterminer et conduire, en partenariat avec le CROUS et les collectivités, la politique de l'université concernant des aspects essentiels de la vie étudiante couverts par l'enquête, en particulier le logement, les transports, la santé, l'emploi.

L'Université d'Angers s'engage à développer l'emploi étudiant en mettant en œuvre les dispositifs du décret du 26 décembre 2007 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des étudiants au sein des établissements publics d'enseignement supérieur, conformément au cadre fixé par le conseil d'administration le 07 juillet 2011.

L'évaluation précédente avait mis en évidence la qualité de la politique en matière de vie étudiante conduite par l'université. Il s'agira, dans le prochain contrat, de donner une nouvelle dimension à ces acquis.

En matière de culture, l'ouverture de la maison des services aux étudiants permettra de disposer, en plus de l'espace culturel actuel, d'un nouveau lieu de répétitions et de spectacles sur le campus « Belle Beille », jusque là sous doté. Des activités culturelles « nomades », dans les composantes, se sont mises en place dès 2010 et se développeront. L'ouverture sur la ville sera poursuivie dans le cadre de nos partenariats avec les nombreuses institutions et manifestations culturelles d'Angers et avec les expositions, à visibilité nationale, qui se tiennent régulièrement dans les deux bibliothèques de l'université. Les unités d'enseignement libre consacrées à la culture, nombreuses et variées, dans lesquelles interviennent des professionnels des arts et du spectacle, feront l'objet d'un soutien constant. Le festival de théâtre universitaire restera un point fort de l'année culturelle de l'université.

Concernant les pratiques sportives, l'université élargira son catalogue, déjà fourni, d'activités proposées aux étudiants et aux personnels, dans des créneaux horaires optimisés et poursuivra le développement des activités sportives dans son antenne de Cholet et à Saumur.

Afin de mieux prendre en compte la problématique de santé des étudiants, l'université soutiendra et développera le Centre de santé universitaire lié au SUMPPS. Celui-ci permettra une meilleure articulation entre les actions de prévention et de soin.

L'université continuera également à apporter son soutien aux projets conduits par les étudiants et qui rentrent dans les critères qu'elle a définis. Elle encourage les initiatives animant les campus, en particulier la fête de la rentrée dont elle souhaite la pérennisation. Elle soutient la « conférence des associations étudiantes », organisme de dialogue, de coordination et de propositions qui fédère les associations de l'université.

La participation des étudiants aux différentes élections reste une déception. L'effort important de communication réalisé ces dernières années n'a pas atteint les objectifs fixés. De nouvelles idées doivent être explorées : l'ouverture du nouveau site de l'université aux réseaux sociaux peut ouvrir des pistes intéressantes.

## 4. LES RELATIONS INTERNATIONALES

Au cours du contrat quinquennal 2012—2016, l'Université d'Angers aura pour objectifs de renforcer sa visibilité et d'augmenter son attractivité internationale, de renforcer et de pérenniser ses partenariats, en plaçant l'international au cœur de sa stratégie.

### 4a. Le pilotage et la gouvernance

L'action internationale de l'Université d'Angers sera portée, dans le prochain contrat comme dans le contrat actuel, par un Vice-président aux relations internationales, s'appuyant sur une Direction des relations internationales (DRI). Les effectifs accrus de personnels dédiés à l'international, aussi bien à la DRI que dans les composantes, lors du dernier contrat, ont été un facteur de progrès de l'activité, constatés par l'AERES. Ces moyens seront maintenus, voire confortés.

Plusieurs instances spécifiques permettent actuellement de définir et mettre en œuvre la politique internationale de l'université :

- La Commission des relations internationales. Elle sera pleinement dédiée à la réflexion stratégique. Elle jouera ainsi son rôle de conseil et d'initiative sur des thématiques précises comme l'auto-évaluation, le dispositif des aides pour la mobilité sortante des étudiants, la charte de qualité des délocalisations, la stratégie partenariale.
- Les référents internationaux. Composés d'un enseignant et d'un personnel administratif par composante, ces relais se trouveront renforcés par une présence active du vice-président aux relations internationales auprès de toutes les composantes afin d'encourager la prise d'initiatives, apporter une information ciblée et faciliter l'interaction avec la Direction des relations internationales.

L'action internationale de l'Université d'Angers est clairement transversale : elle imprègne l'activité de plusieurs services centraux, services communs, et de toutes les composantes et filières de l'établissement. Ces collaborations concertées entre services centraux ont permis de mettre en place de nouveaux leviers, comme ARIANES (système d'aide à la mobilité des enseignants-chercheurs et des personnels), le Bureau d'accueil des chercheurs étrangers et un dispositif d'accueil des étudiants hors-échanges. Il devient désormais nécessaire de mettre en place un comité de coordination des relations internationales. Il s'agira d'une cellule regroupant plusieurs services centraux dont le rôle sera de mettre à la disposition de tous les acteurs les données et les informations relatives aux coopérations avec nos partenaires à travers le monde.

Enfin, l'international se déroule désormais dans un contexte de collaboration accrue avec les établissements d'enseignement supérieur régionaux fédérés au sein du PRES L'UNAM, dont une des missions est l'élaboration d'actions communes à l'international. Le PRES permettra de travailler en étroite collaboration avec les partenaires locaux et d'accéder à un soutien nouveau pour des projets mutualisés au niveau doctoral et post-doctoral. Un transfert vers le PRES de certaines compétences de veille sur l'international est envisageable lors du contrat 2012-16.

### 4b. L'internationalisation de l'offre de formation

L'Université d'Angers a largement développé ses coopérations internationales au cours du contrat précédent. L'objectif essentiel sera, au cours de ce contrat, de pérenniser ces partenariats et de progresser dans les actions de coopération mises en œuvre avec chacun.

Les échanges d'étudiants et d'enseignants sont le niveau premier de la collaboration. Ils sont maintenant largement répandus et concernent toutes les composantes de l'Université. Mais des progrès sont encore nécessaires.

La priorité de l'Université d'Angers sera de poursuivre l'internationalisation de son offre de formation, avec une augmentation significative du nombre de diplômes en partenariat international. Cette priorité concerne :

- Les doubles diplômes. Rappelons que le double diplôme consiste en un programme de formation, de niveau licence ou master, habilité par les instances nationales compétentes de chacun des deux partenaires et établi en partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur étranger, avec mobilité réciproque d'étudiants. Il permet la délivrance de deux diplômes : celui de l'Université d'Angers et celui de l'université partenaire, après reconnaissance mutuelle des crédits obtenus dans chaque université. Si l'Université d'Angers ne comptait que deux doubles licences en tourisme au début du précédent contrat, elle a su étendre son action aux doubles masters et introduire cette pratique dans 4 sur 8 de ses composantes. Il s'agit maintenant de pérenniser et de généraliser ces doubles diplômes à toutes les composantes.
- Les programmes basés sur la co-diplômation, tels Erasmus Mundus ou les Masters en partenariat international, type franco-hellénique.
- Le niveau doctorat. Le développement des co-tutelles de thèse sera sérieusement encouragé pour donner aux écoles doctorales le niveau d'internationalisation nécessaire.

Cette politique ne peut se mettre en place qu'avec une offre plus importante de cours en langue étrangère et un engagement à former les étudiants étrangers accueillis à un niveau B2 de langue française.

#### **4c. La mobilité entrante et sortante**

La mobilité internationale, entrante ou sortante, concerne toute l'université : étudiants en échange et hors échange, personnel enseignant et personnel administratif.

S'agissant de la mobilité entrante des étudiants en échange, l'université s'engage à maintenir et à renforcer l'accompagnement de leur séjour à plusieurs niveaux : linguistique avec une offre de cours de français diversifiée et élargie, pédagogique avec un accès aux tuteurs étudiants sous contrat pour l'année, et pratique pour l'hébergement. Les étudiants hors-échange bénéficieront d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement spécifique, déjà expérimenté à la rentrée 2011.

La mobilité entrante des personnels enseignants et administratifs sera assistée par le Bureau d'Accueil des Chercheurs étrangers (BACE), créé au cours du dernier contrat, dont les moyens en personnels ont été accrus et dont les missions ont été élargies.

La mobilité sortante des étudiants, en échange ou hors échange, sera accompagnée, comme actuellement, de l'engagement de l'Université d'Angers, auprès de ses étudiants, de maintenir un dispositif de soutien financier géré par la direction des relations internationales, reposant sur des aides financières provenant des programmes européens, du ministère de l'enseignement et de la recherche, de la Région ou de l'université elle-même, dans le cadre d'une enveloppe financière dédiée. La réponse aux appels d'offres, comme ceux concernant les doubles diplômes, sera par ailleurs une source supplémentaire de financement de mobilité.

La mobilité sortante de l'université d'Angers, établissement doté d'une offre de formation fortement professionnalisante, concerne majoritairement des étudiants qui effectuent des stages à l'étranger (environ 10% de l'ensemble des stages). Un dispositif d'aide à la recherche de stage à l'étranger, avec aide personnalisée pour le processus de demande, allant de la rédaction du CV à la relance téléphonique, sera mis en place.

La mobilité sortante des enseignants-chercheurs et des personnels administratifs se fera, prioritairement, dans le cadre des programmes européens ou sur les fonds des laboratoires de recherche et des composantes. Les mobilités de formation du programme Erasmus constituent une bonne opportunité pour le personnel administratif et elles leur sont de préférence réservées.

La mobilité sortante, comme la mobilité entrante, tireront profit de la création du nouveau centre de langues, qui est actuellement sous forme de projet, pour une mise en œuvre en 2012-2013. Sa mission sera triple : enseignement de langue française pour les étrangers, centre de certifications en langues française ou étrangères avec un centre de ressources dédié à la disposition des étudiants et enseignants et accompagnement de l'action internationale par l'organisation de cours intensifs à Angers et de séjours pédagogiques pour nos partenaires. Une politique de certification en langues est indispensable pour préparer nos étudiants à une expérience de séjour à l'étranger.

#### **4d. Le rayonnement international**

L'Université d'Angers souhaite s'engager dans des actions de coopération internationale, qui permettront de faire valoir ses compétences et qui la conduiront à participer au développement de la formation dans le monde.

L'accent sera mis sur la formation des formateurs des pays émergents, programmes soutenus par les ambassades ou l'Association Universitaire de la Francophonie.

Le soutien pour la langue française sera aussi développé. Les programmes de stagiaires de la filière Français Langue Etrangère sont largement intégrés et les réseaux sont à approfondir.

Pour assurer l'attractivité de nos cursus et leur reconnaissance nationale et internationale, la politique de certification devra inclure, lors du prochain contrat, notre adhésion à des « labels » disciplinaires, comme, par exemple, l'AACSB ou EQUIS pour les études de gestion et de commerce, où l'absence d'accréditation est un frein important au développement international.

L'Université d'Angers coordonne déjà un programme Erasmus Mundus action 1 de niveau doctorat. Elle considère essentiel de poursuivre cette démarche de recherche de programmes d'excellence, comme Erasmus Mundus, Tempus, Office Méditerranéen de la Jeunesse, Atlantis, programmes d'aides des ambassades françaises et autres appels d'offres internationaux.

Enfin, l'Université d'Angers apporte son expertise dans le monde en exportant ses formations. La mise en œuvre de formations de l'Université d'Angers à l'étranger s'effectue désormais dans un cadre conforme aux objectifs de qualité fixés dans une charte qui a été votée par le conseil d'administration de l'université le 1er juillet 2010. Sept formations sont déjà actives. Le cadrage apportera désormais une garantie de qualité dans la réalisation de ces projets, que l'université entend développer.

#### **4e. L'internationalisation de la recherche**

La recherche à l'université a su confirmer sa dimension internationale. Les chercheurs d'Angers et leurs laboratoires travaillent en étroite collaboration avec les chercheurs du monde entier, et le nombre de publications internationales ne cesse de croître. Les co-tutelles et les séjours de post-doctorants, d'enseignants chercheurs et de chercheurs, sont soutenus par des aides de l'Université d'Angers et des sources institutionnelles comme l'Union européenne, le ministère et les collectivités territoriales. Un effort financier important a été fait, et sera maintenu, pour soutenir cette politique de co-tutelles, de même qu'en direction de l'organisation de colloques et de congrès de dimension internationale. La cellule Europe, dans le cadre du PRES, continuera sa mission d'ingénierie de projets.

## 5. PILOTAGE DE L'UNIVERSITE

### 5a. Les instances de l'université

Le Bureau de l'université, voulu comme un lieu privilégié d'échanges, d'explications et d'impulsions, doit être centré sur les axes de développement et les objectifs stratégiques de l'établissement et s'affirmer comme un espace d'aide à la décision et au pilotage.

De même, le conseil d'administration qui a su déléguer au président, dans le cadre de la réglementation et des pratiques de l'établissement, la gestion courante de l'université, peut ainsi se recentrer sur les débats et les orientations stratégiques. Cette évolution doit encore être accentuée dans le prochain contrat. C'est là affaire de comportements autant que d'institutions.

Le conseil scientifique et le conseil des études et de la vie universitaire qui assurent, selon la loi, principalement une mission d'avis et de propositions, doivent cependant jouer tout leur rôle en impulsant la politique de l'université en matière de recherche et d'enseignement, validée ensuite par le conseil d'administration. Si le conseil d'administration demeure l'instance de décision des grandes orientations, un espace doit être laissé à ces deux conseils pour mener à bien leurs initiatives propres, dans un esprit de délégation et de subsidiarité. Les directeurs de composantes sont invités permanents au conseil d'administration et au conseil des études et de la vie universitaire ; on se propose, dès maintenant, et pour le nouveau contrat d'élargir cette invitation aux questions de politique de recherche traitées en conseil scientifique.

### 5b. Le dialogue de gestion

L'Université d'Angers a accédé en janvier 2010 aux responsabilités et compétences élargies. Avec un conseil d'administration resserré et une équipe présidentielle renforcée, le pilotage de l'établissement s'effectuera dans le cadre d'un dialogue de gestion qui doit s'approfondir et se stabiliser.

Les délégations aux vice-présidents, publiées sur le site de l'université comme c'est le cas actuellement, devront, pour le prochain contrat, couvrir l'ensemble des directions des services centraux de l'université.

Le dialogue de gestion élus-administration s'enrichira grâce à des réunions régulières de comités de pilotage qui doivent devenir permanents en raison des enjeux qu'ils embrassent : système d'information, ressources humaines, budget, communication, contrôle de gestion. Ils peuvent être à la fois un lieu d'échange et de décision, assurant l'efficacité de l'application des décisions prises en bureau et dans les conseils.

La réalisation de schémas directeurs ou de documents d'orientation équivalents, ainsi que leur suivi et leur adaptation, permettent non seulement une réflexion approfondie mais aussi une programmation des actions, une vision à moyen et long termes, donnant tout son sens aux actions quotidiennes. Les domaines concernés sont, en priorité, le patrimoine immobilier (schéma directeur en cours de finalisation) et le système d'information (schéma directeur réalisé), mais également, pour le prochain contrat, la politique budgétaire, la politique de formation de l'ensemble des personnels et l'action sociale.

Depuis le passage de l'université aux responsabilités et compétences élargies, les domaines des ressources humaines et de la gestion financière doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre du dialogue de gestion associant, autour de l'équipe présidentielle, les services centraux, les services communs et les composantes.

S'agissant des ressources humaines, l'objectif du contrat est de compléter la politique de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) initiée depuis 2008. Les rencontres annuelles du Président, du Vice-président aux ressources humaines, du Directeur général des services et de la Directrice des ressources humaines avec chaque Directeur de composantes et chaque Directeur de services centraux et communs permettent, en s'appuyant sur l'enquête annuelle « fonctions », de rationaliser les demandes de créations de postes, de restructurations et de redéploiements avant arbitrage en bureau et décision du conseil d'administration. Ce volet « emploi » de la GPEEC doit maintenant être complété par le volet « compétences ». La cartographie complète des emplois et des métiers en cours de réalisation permettra, dès la rentrée 2013, d'obtenir une meilleure adéquation des compétences et des responsabilités. La mise en place de ce volet doit par ailleurs se traduire par une politique de formation et de préparation aux concours mieux adaptée aux besoins de l'université et de ses personnels. L'accompagnement des collègues nouvellement recrutés sera une priorité, tant pour les personnels enseignants et enseignants-chercheurs que pour les personnels administratifs et techniques, en particulier sous l'angle de la formation. Au total, la GPEEC, dans la totalité de ses déclinaisons, devrait-elle être pleinement opérationnelle dès la rentrée 2014.

L'UA développera une politique spécifique en faveur des personnes en situation de handicap.

Une meilleure articulation entre le comité technique de proximité et le comité hygiène, santé et conditions de travail (CHSCT) sera recherchée afin de mieux prendre en compte les problématiques de santé et de sécurité au travail. De même, une réelle coordination sera créée pour améliorer l'action et les échanges entre les services concernés.

S'agissant de la gestion financière, l'Université d'Angers, à l'occasion de l'accroissement de ses moyens en 2009 et 2010, a mis en place une politique budgétaire qui distingue, dans les budgets des composantes et des services communs, le « socle », assurant les besoins récurrents, et les « projets », dotés de moyens spécifiques et faisant l'objet de suivi financier et d'évaluation des résultats. Cette distinction qui combine l'initiative propre des composantes et la politique de l'établissement sera maintenue dans le prochain contrat. La politique budgétaire continuera à s'intégrer dans les « conférences budgétaires » initiées en 2011 sur le modèle de la GPEEC : priorités d'actions, moyens consacrés, projets nouveaux, bilan financier des réalisations y seront présentés et discutés avant arbitrage et décision.

Les moyens budgétaires et les ressources humaines constitueront les premières pierres des contrats d'objectifs et de moyens entre l'université et les composantes dont le contenu est en cours de finalisation, et qui seront mis en place dès le début du contrat quinquennal. Ces contrats seront donc au cœur du dialogue de gestion.

### **5c. La politique qualité**

Pendant les deux précédents contrats, diverses actions ciblées ont été conduites allant dans le sens d'une démarche qualité, certaines débouchant même sur des certifications. Afin de permettre une diffusion de ces méthodes, l'Université d'Angers doit désormais clairement afficher une politique qualité globale. L'objectif sera de mettre en place des dispositifs garantissant que notre organisation et nos procédures nous permettent d'assurer des enseignements et une recherche de qualité, avec les conséquences qui en découlent concernant les fonctions soutien et les fonctions support.

Cette démarche qualité ne débouchera pas nécessairement sur des préconisations centralisatrices, mais sur une cartographie de nos processus justifiant des objectifs d'amélioration continue et de partage de bonnes pratiques. Elle s'appuiera en particulier sur les « Références et lignes directrices pour le management de la qualité dans l'enseignement supérieur » issues du processus de Bologne.

## 5d. Le dialogue social et l'action sociale

La mise en place de la loi de modernisation sociale dans les universités oblige à repenser le dialogue social dans le cadre de la LRU.

Le Comité technique de proximité et la commission consultative paritaire doivent faciliter le renouvellement du dialogue social et l'émergence d'accords au niveau de l'établissement. Les composantes et les services, dans leurs conseils de gestion, devront être aussi les lieux d'un dialogue en amont de la prise de décision.

La politique indemnitaire devra être améliorée pour mieux prendre en compte, au-delà des cadres catégoriels, la diversité des situations des personnels. Elle devra valoriser la prise de responsabilité.

La montée en gamme de la politique d'action sociale de l'université complétera la politique de ressources humaines de l'université. Elément important de l'attractivité d'une Université, l'action sociale mise en place sera élargie. Comme dans bon nombre d'universités, elle prendra en compte l'ensemble des secteurs concernés : action sociale, culturelle et sportive, en renforçant, le cas échéant, les partenariats (amicale de personnels ou associations sportives et culturelles) et le travail entrepris avec les autres universités dans le cadre régional ou interrégional. A cette fin, les moyens humains existants ou à créer seront regroupés dans une structure commune.

## 5e. La communication

Pendant le contrat actuel, le service communication s'est structuré, ses moyens financiers et en personnels se sont accrus et une nouvelle dynamique s'est installée. Pour le contrat prochain, l'université entend pérenniser l'ensemble des outils conçus et lancés ces dernières années et en assurer le développement.

C'est particulièrement le cas du nouveau site web lancé début 2011, qui devra faire l'objet d'une attention et d'un suivi particuliers : formation des contributeurs, sensibilisation des personnels et des étudiants aux nouveaux usages (commentaires, Facebook, Twitter, Flickr...), conception de sites complémentaires (laboratoires, événementiel...) avec le même outil garantissant l'interopérabilité des contenus. L'université prévoit également la conception d'applications dédiées smartphones. En effet, la plupart des étudiants en sont équipés aujourd'hui. Il s'agit donc dorénavant de permettre l'accès en temps réel à des services pratiques comme la remontée du flux d'actualités du site portail et de l'agenda des événements au jour le jour, l'accès à l'annuaire, aux plans des campus, aux emplois du temps, aux catalogues de la BU et au module de demande de prolongement des prêts, aux menus et situation des RU à Angers (en lien avec le CROUS)...

L'installation d'une plateforme de blogs, visant spécifiquement les blogs scientifiques, est déjà envisagée. Une sensibilisation spécifique des chercheurs sera effectuée en lien avec la bibliothèque universitaire.

Le recrutement récent d'un journaliste permettra à l'université de relancer le magazine de communication externe dont la ligne éditoriale s'appuiera sur les propositions d'un comité de rédaction et dans lequel la communication scientifique sera privilégiée. Des newsletters, permettant de mieux cibler la communication interne et de désengorger les listes de diffusion seront aussi mises en place. Elles s'appuieront sur le contenu du site web et de l'intranet conçus comme de véritables plateformes d'information.

Par ailleurs, la présence de l'Université d'Angers dans la presse locale et régionale, qui s'est notablement accrue ces dernières années, doit encore progresser : la négociation de rubriques récurrentes et l'édition de numéros spéciaux sont des pistes à explorer.

Enfin, au regard des évolutions du web et du développement des réseaux sociaux, l'université doit aussi surveiller son e-réputation. Elle devra mettre en place, d'abord au sein du service communication, avec l'appui du community manager récemment recruté, une veille sur ces différents médias.

## **6. LES PARTENARIATS : PRES, COLLECTIVITES TERRITORIALES, PARTENAIRES SOCIOECONOMIQUES**

### **6a. Le PRES L'UNAM et la collaboration interrégionale**

L'UA, membre fondateur du PRES L'UNAM depuis sa création, continuera à jouer le rôle moteur qui est le sien, et que l'AERES a salué dans son rapport d'évaluation. Elle s'impliquera pleinement dans la mise en œuvre des missions du PRES : stratégie de recherche commune, valorisation (dans le cadre de la SATT interrégionale), acquisition d'équipements mi-lourds, formation continue, action internationale.

Les résultats de la deuxième vague des appels à projets dans le cadre des investissements d'avenir seront connus au moment de la signature du contrat. L'université d'Angers apportera son soutien en moyens financiers et en postes, à la mesure de la place qui lui revient, dans les Labex élus et, le cas échéant, dans la mise en place de l'Initiative d'excellence IC Ouest. En toute hypothèse, l'UA considère que le travail de structuration de la recherche, de la formation et de l'innovation qui a été conduit à l'occasion du montage de ces projets est un acquis stratégique fondamental pour les régions Pays de la Loire et Bretagne. Elle est déterminée, dans le cadre du contrat, à poursuivre dans cette voie.

### **6b. Les collectivités territoriales**

Les collectivités territoriales, conseil régional, conseil général, agglomérations, apportent un très fort soutien à l'UA, indispensable à son développement et à son équilibre financier. Ce soutien prend des formes variées : CPER, cellule Europe, accueil de nouvelles équipes, allocations de doctorant, financement de post-doctorants, vie étudiante, culture et aide aux formations. Sans remettre en cause ces différents soutiens, il conviendra de mieux les articuler, dans le cadre d'un dialogue organisé et d'un conventionnement pluriannuel adapté, avec d'une part le projet de l'université et d'autre part avec les objectifs propres des collectivités. Cette démarche, déjà engagée, devra être finalisée pour le début du contrat.

### **6c. Les partenaires socioéconomiques**

Les milieux socioéconomiques entretiennent avec l'université des relations nombreuses et variées, caractéristiques d'une université reconnue pour son caractère professionnalisant et la bonne insertion de ses étudiants. Implications dans l'élaboration et l'organisation des filières, dans les enseignements et l'accueil des stagiaires, dans les conseils de perfectionnement ; partenariats avec les entreprises et filières professionnelles ; participation active aux débats dans les conseils centraux de représentants de l'Apec, du Medef, de la CCI, des organisations syndicales, de la CDC ; participation de l'université à la gouvernance de Végépolys... autant de liens qui font partie de l'histoire de l'université et de ses composantes, qu'il faut maintenir et développer durant le prochain contrat. Comme pour les collectivités, une organisation mieux structurée de dialogue et de conventionnement pluriannuel, déjà engagée, doit, dans ce domaine, être une priorité du contrat.

### **6d. Le projet de fondations**

L'UA engagera, en début de contrat, une réflexion sur la création d'une ou plusieurs fondations. Elle prendra l'initiative, par l'intermédiaire du PRES, de relancer le projet de fondation régionale qui n'a pas abouti. Elle engagera une réflexion sur des fondations propres, universitaire et/ou d'entreprises. Ces projets ne répondront pas seulement à la nécessité, à terme, de diversifier et de compléter les moyens financiers, mais également de structurer les partenariats avec les milieux économiques, de mieux ancrer l'université dans ses territoires et de pérenniser le sentiment d'appartenance des anciens étudiants.

## 7. LA POLITIQUE IMMOBILIERE

Rappelons tout d'abord que, jusqu'à présent, l'Université n'a pas décidé d'être candidate à la dévolution du patrimoine, compte tenu des incertitudes sur les modalités de cette dévolution et de prise en charge des coûts afférents. Cette position pourra éventuellement être reconsidérée par la nouvelle équipe en charge de l'université après les élections des conseils centraux et du président en 2012.

L'Université d'Angers disposera au terme du CPER 2007-2013 en matière de construction immobilière d'outils performants, adaptés aux besoins principaux et à leur évolution, tant en ce qui concerne la recherche que la formation, afin d'assurer ses missions de service public et de réaliser son projet d'établissement.

Le développement de l'immobilier universitaire angevin (+22 % sur 5 ans au regard des + 20 % sur 8 ans au niveau national) a parfois été opéré en partenariat avec d'autres établissements comme le Centre Hospitalier Universitaire, Agrocampus Ouest Centre d'Angers, l'INRA, l'Ecole Supérieure d'Agriculture, pour optimiser et mutualiser les infrastructures, les équipements, les budgets, et améliorer la coopération sur le plan scientifique. C'est en particulier le cas de l'Institut de recherche et d'ingénierie de la santé (IRIS) sur le campus santé qui a permis de regrouper sur un plateau unique de très nombreux laboratoires (350 personnes) de recherche médicale de l'Université et la totalité des laboratoires de biologie du CHU (320 personnes).

Ce développement se poursuivra jusqu'en 2015 dans le même état d'esprit (16 000 m<sup>2</sup> en projet) avec notamment la construction de l'Institut du Végétal, actuellement en cours de programmation, qui répond à une logique comparable. Il consiste à créer un campus spécialisé autour du pôle du végétal à vocation mondiale Vegopolys dont il va constituer l'une des vitrines. A l'horizon 2015, il regroupera les unités de recherche en végétal, disséminées actuellement sur les différents campus angevins et le site de l'INRA. L'ambition de l'Université d'Angers s'exprime en toute logique prioritairement sur ces deux principales compétences reconnues, le végétal et la santé, mais doit se poursuivre sur d'autres axes.

Deux études, qui seront validées par le Conseil d'Administration de l'Université, sont en cours pour élaborer un schéma directeur immobilier portant sur la sécurité, la maintenance et la stratégie. Il sera constitué d'un état des lieux, accompagné d'un diagnostic qui permettra d'évaluer et de chiffrer les perspectives de développement, de mise à niveau, de rationalisation et d'organisation du patrimoine immobilier de l'Université.

Les grandes orientations de cette stratégie immobilière seront en phase avec l'objectif de disposer d'un patrimoine bâti adapté aux activités de recherche et de formation, notamment aux pratiques pédagogiques actuelles et à venir. Ainsi l'Université vise à 5 ans une évolution du parc immobilier pour atteindre la surface maximale de 180 000 m<sup>2</sup> (SHON) contre 170 000 m<sup>2</sup> aujourd'hui. Cette superficie correspond à la surface totale disponible après la livraison des projets du CPER 2007-2013, diminuée d'une partie des bâtiments qui ne sont pas propriété de l'Etat ou de bâtiments vétustes qui ne correspondent plus aux normes.

La remise à niveau du parc existant sera envisagée en tenant compte des réglementations récentes (Grenelle de l'environnement, accessibilité handicapés), et des évolutions de la pédagogie (travail en groupes de TD plutôt qu'en amphithéâtre). Cette amélioration du bâti est d'autant plus importante que l'Université d'Angers, jeune et en pleine croissance (10,5% d'augmentation du nombre d'étudiants et +20,5% pour les personnels entre 2005 et 2010), a beaucoup souffert des difficultés à assurer une maintenance préventive par manque de crédits (7 €/m<sup>2</sup> contre 18 € au niveau national), comme cela a été soulevé lors des visites de l'AERES.

Une optimisation économique visant à diminuer les coûts de fonctionnement sera mise en œuvre. Elle passera d'abord par une rationalisation de l'occupation des locaux supposant un regroupement des services et davantage de mutualisation. Elle comprendra également une libération de locaux auprès des loueurs et la démolition de bâtiments.

La politique immobilière sera confortée par une démarche de développement durable concernant toutes les actions liées au patrimoine immobilier, qui permettra de réaliser des économies d'énergie. Dans une ville comme Angers, pionnière en la matière, il est essentiel de concevoir les projets sous cet angle. L'Université a en effet signé la charte du plan climat de l'agglomération pour 2020. Cette dimension sera prise en compte dans toutes les constructions et réhabilitations, en particulier sur le site de Belle-Beille où l'Université a initié, avec les établissements voisins, une étude qui a révélé le potentiel de la construction d'une chaufferie biomasse qui permettra d'alimenter les bâtiments de l'Université, du CROUS, d'Agrocampus Ouest, de l'INRA, du Conseil Général et d'Angers-Loire-Métropole. Cette installation qui a vocation à maîtriser les coûts énergétiques et améliorer notre bilan carbone a donc, elle-aussi, valeur de symbole et de renforcement des liens entre l'Université, ses partenaires de l'enseignement et de la recherche, le Conseil Général du Maine-et-Loire et l'Agglomération d'Angers. Cette dernière par l'intermédiaire de sa SEM énergie est en passe de reprendre le projet pour alimenter l'ensemble du quartier. Enfin cette stratégie immobilière doit s'accompagner d'une volonté de renforcer l'attractivité et la viabilité des campus par une qualité architecturale et paysagère adéquate.

C'est dans cet esprit général que seront menées les restructurations et extensions en cours - Faculté de Médecine, UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé, ISTIA, ITBS, IUT - et étudié le nécessaire rapatriement dans des locaux de l'Université, du Centre Universitaire de Formation Continue, du Service Universitaire de Médecine Préventive, et l'installation d'un Centre de langues. De la même manière, il conviendra de terminer la restructuration engagée des sites - Faculté de Médecine, UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé, UFR Sciences - et d'entamer celle des bâtiments de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines et de la Bibliothèque Universitaire du site de Belle-Beille que les budgets actuels trop restreints ne nous permettent pas de maintenir correctement.

# BUDGET PRIMITIF 2012

# BUDGET PRIMITIF 2012

- **Conforme à la lettre de cadrage approuvée au CA du 29 septembre 2011**
- **Présenté en équilibre**

# COMPTE DE RÉSULTAT PREVISIONNEL AGRÉGÉ

## DÉPENSES

## RECETTES

<b>Personnel : 104 582 145</b>	<b>Subvention d'exploitation 115 471 714</b> <i>Etat : 106 240 150</i> <i>Collectivités publiques : 9 231 564</i>
<b>Fonctionnement : 21 259 936</b> (autres que charges de personnel) <u>Dont</u> <i>Achats non stockés : 5 681 282</i>  <i>Travaux entretien et réparations : 2 223 085</i> <i>Documentation : 1 751 428</i> <i>Missions, déplacements,</i> <i>réceptions : 2 814 047</i> <i>Contrats nettoyage : 1 100 000</i> <i>Redevances, brevets,</i> <i>bourses, subventions : 2 555 329</i>	<b>Autres ressources : 11 434 072</b> <u>Dont</u> <i>Droits d'inscription : 3 200 000</i> <i>Prestations de recherche : 1 330 000</i> <i>Formation Continue : 1 917 314</i> <i>Autres prestations : 1 766 083</i> <i>Taxe apprentissage : 860 477</i>
<b>Amortissements : 8 220 000</b>	<b>Amortissements : 7 440 000</b>
<b>TOTAL : 134 062 081</b> <b>Bénéfice : 283 705</b>	
<b>TOTAL 134 345 786</b>	<b>TOTAL 134 345 786</b>

# CALCUL DE LA CAF

	BP 2011	BP 2012
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	999 539,00	283 705,00
+ (C 68) dotations aux amortissements et provisions	8 200 000,00	8 220 000,00
- (C 78) reprises sur amortissements et provisions		
- (C 776) neutralisation des amortissements	3 100 000,00	3 200 000,00
- (C 777) quote-part des subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	4 500 000,00	4 240 000,00
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs (C 775)		
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>1 599 539,00</b>	<b>1 063 705,00</b>

\* Capacité d'autofinancement ou insuffisance  
d'autofinancement

# TABLEAU DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL AGRÉGÉ

## EMPLOIS

## RESSOURCES

	Capacité d'AutoFinancement : 1 063 705
Dépenses d'Investissement : 10 283 705	Subvention d'Investissement : 9 220 000 <i>Etat : 650 000</i> <i>Collectivités publiques : 8 570 000</i>

## Réalisation de l'équilibre

Fonctionnement : 134 345 786	Fonctionnement : 134 345 786
Investissement : 10 238 705	Investissement : 9 220 000
	Capacité d'AutoFinancement : 1 063 705

<b>TOTAL 144 629 491</b>	<b>TOTAL 144 629 491</b>
--------------------------	--------------------------

# PLANS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT (PPI)

Situation au 30/09/2011

Prévision pour 2012 (maximum en fonction des résultats fin 2011)

PLAN	Université Hors Recherche Hors SAIC	Recherche	SAIC	TOTAL
2010-2012				
2011-2013	3 679 803	399 687	37 098	4 116 588
2012-2014	530 994	1 691 099	41 500	2 263 593
				<b>6 380 181</b>

# CONVENTIONS DE RECHERCHE

Situation au 30/09/2011

Prévision pour 2012 (maximum en fonction des résultats fin 2011)

Recherche	SAIC	TOTAL
3 246 278	644 427	<b>3 890 705</b>

# BUDGET 2012

# SOMMAIRE

Budget agrégé.....	pages 1 à 6
Budget principal .....	pages 7 à 12
Budget du SAIC .....	pages 13 à 18
<i>Budgets propres intégrés des UFR et instituts</i>	
- UFR Droit-Economie-Gestion .....	page 19
- UFR Lettres Langues et Sciences Humaines .....	page 20
- UFR Sciences .....	page 21
- UFR de Médecine .....	page 22
- UFR des Sciences Pharmaceutiques et d'Ingénierie de la Santé .....	page 23
- ITBS .....	page 24
- ISTIA .....	page 25
- IUT .....	page 26
<i>Budgets propres intégrés des services communs</i>	
- SCUDU .....	page 27
- CUFCO .....	page 28
- SUAPS .....	page 29
- SUMPPS .....	page 30
- SUIO-IP .....	page 31
- STIC .....	page 32
<i>Budget propre intégré de la Recherche .....</i>	<i>page 33</i>
<i>Budget propre intégré des services centraux.....</i>	<i>page 34</i>
Annexes .....	page 35 à 49

# **BUDGET AGREGÉ**

Budget agrégé

Dépenses par nature											
Personnel		101	102	103	105	106	107	108	110	111	112
631	Impôts Taxes sur Rémunérations	3 950,00	3 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
632	Charges sur congés payés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts Taxes sur Rémunérations	357 652,00	215 780,00	1 591,00	28 142,00	211 863,00	133 853,00	51 744,00	48 225,00	111 440,00	26 383,00
641	Rémunérations Personnel	16 763 391,00	11 509 813,00	83 134,00	1 338 654,00	9 715 664,00	6 362 758,00	2 330 732,00	2 052 329,00	5 254 587,00	1 087 774,00
645	Charges sociales	10 130 381,00	6 920 932,00	46 486,00	894 936,00	6 251 309,00	4 244 897,00	1 507 347,00	1 246 934,00	3 500 814,00	497 446,00
647	Autres charges sociales	24 461,00	22 319,00	91,00	2 133,00	14 186,00	10 193,00	3 413,00	2 478,00	8 386,00	436,00
<b>Total Personnel</b>		<b>27 279 835,00</b>	<b>18 672 294,00</b>	<b>131 302,00</b>	<b>2 263 865,00</b>	<b>16 193 022,00</b>	<b>10 751 701,00</b>	<b>3 893 236,00</b>	<b>3 349 966,00</b>	<b>8 875 227,00</b>	<b>1 612 039,00</b>
Fonctionnement											
606	Achats non stockés	431 349,00	318 433,00	21 500,00	60 500,00	1 080 000,00	170 000,00	135 000,00	317 000,00	191 400,00	380 000,00
S/T 60		431 349,00	318 433,00	21 500,00	60 500,00	1 080 000,00	170 000,00	135 000,00	317 000,00	191 400,00	380 000,00
613	Locations	65 280,00	36 721,00	0,00	2 000,00	20 000,00	2 500,00	2 000,00	5 000,00	2 500,00	10 000,00
614	Charges locatives	38 500,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Travaux d'entretien et réparation	217 753,00	63 000,00	3 000,00	40 500,00	210 000,00	50 000,00	50 000,00	55 000,00	35 000,00	50 000,00
616	Primes assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherche	1 000,00	2 500,00	0,00	0,00	30 000,00	4 000,00	3 000,00	10 000,00	5 000,00	10 000,00
618	Documentation	74 505,00	36 162,00	3 000,00	1 097 500,00	145 000,00	26 000,00	22 000,00	49 000,00	28 000,00	60 200,00
S/T 61		397 038,00	140 383,00	6 000,00	1 140 000,00	405 000,00	82 500,00	77 000,00	119 000,00	70 500,00	130 200,00
621	Personnels extérieurs	5 000,00	53 500,00	0,00	0,00	110 000,00	36 000,00	35 000,00	65 000,00	30 000,00	25 000,00
622	Honoraires Rémun. Intermédiaires	2 000,00	8 500,00	0,00	0,00	50 000,00	13 000,00	22 500,00	20 000,00	13 000,00	30 000,00
623	Publicité Publications	71 778,00	22 850,00	0,00	12 000,00	30 000,00	9 000,00	9 000,00	15 000,00	9 000,00	10 000,00
624	Transport de biens et personnes	54 504,00	20 637,00	0,00	3 000,00	15 000,00	3 000,00	2 000,00	5 000,00	3 000,00	5 000,00
625	Déplacements Missions Récept.	751 912,00	312 219,00	61 420,00	12 000,00	825 000,00	145 000,00	124 000,00	255 000,00	138 000,00	410 000,00
626	Frais postaux Télécommunic.	69 806,00	19 742,00	0,00	20 500,00	9 000,00	6 000,00	5 500,00	6 000,00	10 500,00	1 500,00
628	Divers	224 821,00	120 628,00	2 000,00	42 232,00	100 000,00	23 000,00	25 000,00	30 000,00	23 000,00	40 000,00
S/T62		1 179 821,00	558 076,00	63 420,00	89 732,00	1 139 000,00	235 000,00	223 000,00	396 000,00	226 500,00	521 500,00
635	Impôts Taxes (Adm Impôts)	2 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts	50,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	100,00	100,00	200,00	100,00	300,00
S/T 63F		2 100,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	100,00	100,00	200,00	100,00	300,00
651	Redevances Brevets Licences	33 513,00	2 900,00	0,00	70 000,00	40 000,00	7 000,00	7 500,00	11 000,00	7 000,00	86 000,00
657	Charges spécifiques	66 300,00	14 400,00	0,00	0,00	140 000,00	24 000,00	25 000,00	43 000,00	22 000,00	245 000,00
658	Charges diverses	37 214,00	66 250,00	0,00	2 000,00	230 000,00	20 400,00	21 900,00	60 300,00	20 000,00	45 000,00
Autres charges de gestion courante S/T 65		137 027,00	83 550,00	0,00	72 000,00	410 000,00	51 400,00	54 400,00	114 300,00	49 000,00	376 000,00
Charges financières S/T 66		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles S/T 67		0,00	210,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Amortissements et provisions S/T68</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Fonctionnement</b>		<b>2 147 335,00</b>	<b>1 101 652,00</b>	<b>90 920,00</b>	<b>1 363 232,00</b>	<b>3 035 000,00</b>	<b>539 000,00</b>	<b>489 500,00</b>	<b>946 500,00</b>	<b>537 500,00</b>	<b>1 408 000,00</b>
<b>Total dépenses par destination</b>		<b>29 427 170,00</b>	<b>19 773 946,00</b>	<b>222 222,00</b>	<b>3 627 097,00</b>	<b>19 228 022,00</b>	<b>11 290 701,00</b>	<b>4 382 736,00</b>	<b>4 296 466,00</b>	<b>9 412 727,00</b>	<b>3 020 039,00</b>

Budget agrégé

**Total des dépenses par nature**

Dépenses par nature		113	114	115	201	202	203	DZ	
<b>Personnel</b>									
631	Impôts Taxes sur Rémunérations	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 900,00
632	Charges sur congés payés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts Taxes sur Rémunérations	0,00	23 569,00	84 744,00	655,00	309,00	17 648,00	0,00	1 313 598,00
641	Rémunérations Personnel	0,00	1 147 700,00	4 945 462,00	31 881,00	29 313,00	1 006 080,00	0,00	63 659 272,00
645	Charges sociales	0,00	788 110,00	2 682 691,00	21 892,00	3 649,00	501 821,00	0,00	39 239 645,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 961,00	253 761,00	54,00	14,00	17 844,00	0,00	361 730,00
<b>Total Personnel</b>		<b>0,00</b>	<b>1 961 340,00</b>	<b>7 967 158,00</b>	<b>54 482,00</b>	<b>33 285,00</b>	<b>1 543 393,00</b>	<b>0,00</b>	<b>104 582 145,00</b>
<b>Fonctionnement</b>									
606	Achats non stockés	3 000,00	1 972 484,00	520 116,00	0,00	13 600,00	66 900,00	0,00	5 681 282,00
S/T 60		3 000,00	1 972 484,00	520 116,00	0,00	13 600,00	66 900,00	0,00	5 681 282,00
613	Locations	0,00	220 000,00	182 720,00	0,00	62 000,00	12 000,00	0,00	622 721,00
614	Charges locatives	0,00	45 000,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00
615	Travaux d'entretien et réparation	0,00	999 350,00	441 982,00	0,00	1 000,00	6 500,00	0,00	2 223 085,00
616	Primes assurance	0,00	700,00	95 250,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	97 450,00
617	Etudes et recherche	0,00	500,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 500,00
618	Documentation	0,00	5 300,00	112 096,00	0,00	0,00	18 454,00	74 211,00	1 751 428,00
S/T 61		0,00	1 270 850,00	836 048,00	0,00	63 000,00	38 454,00	74 211,00	4 850 184,00
621	Personnels extérieurs	0,00	0,00	53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	412 500,00
622	Honoraires Rémun. Intermédiaires	0,00	0,00	175 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	334 100,00
623	Publicité Publications	0,00	500,00	223 597,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	435 725,00
624	Transport de biens et personnes	0,00	20 000,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 841,00
625	Déplacements Missions Récept.	0,00	17 500,00	523 996,00	0,00	15 500,00	43 500,00	0,00	3 635 047,00
626	Frais postaux Télécommunic.	0,00	3 500,00	310 416,00	0,00	0,00	21 700,00	0,00	484 164,00
628	Divers	0,00	1 479 700,00	559 666,00	0,00	0,00	60 457,00	0,00	2 730 504,00
S/T62		0,00	1 521 200,00	1 847 475,00	0,00	15 500,00	148 657,00	0,00	8 164 881,00
635	Impôts Taxes (Adm Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 050,00
637	Autres impôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 850,00
S/T 63F		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00
651	Redevances Brevets Licences	0,00	0,00	258 772,00	0,00	0,00	0,00	0,00	523 685,00
657	Charges spécifiques	0,00	8 000,00	349 500,00	497 280,00	83 000,00	0,00	0,00	1 517 480,00
658	Charges diverses	0,00	4 000,00	400,00	0,00	0,00	100,00	6 600,00	514 164,00
Autres charges de gestion courante S/T 65		0,00	12 000,00	608 672,00	497 280,00	83 000,00	100,00	6 600,00	2 555 329,00
Charges financières S/T 66		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles S/T 67		0,00	0,00	2 050,00	0,00	0,00	100,00	0,00	3 360,00
<b>Amortissements et provisions S/T68</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 220 000,00	8 220 000,00
<b>TOTAL Fonctionnement</b>		<b>3 000,00</b>	<b>4 776 534,00</b>	<b>3 814 361,00</b>	<b>497 280,00</b>	<b>175 100,00</b>	<b>254 211,00</b>	<b>8 300 811,00</b>	<b>29 479 936,00</b>
									<b>134 062 081,00</b>
<b>Total dépenses par destination</b>		<b>3 000,00</b>	<b>6 737 874,00</b>	<b>11 781 519,00</b>	<b>551 762,00</b>	<b>208 385,00</b>	<b>1 797 604,00</b>	<b>8 300 811,00</b>	<b>134 062 081,00</b>

Budget agrégé

Recettes par origine			TOTAUX	
ETAT	Ministère de Tutelle	7411	105 794 414,00	
	Autres ministères	7418	445 736,00	
	<b>S/T</b>			<b>106 240 150,00</b>
Autres Collectivités Publiques	<i>Région</i>	7442	3 431 648,00	
	<i>Département</i>	7443	845 916,00	
	<i>Communes et Grpt communes</i>	7444	1 448 000,00	
	Collectivités locales	<b>S/T</b>		<b>5 725 564,00</b>
	ANR	7441	1 200 000,00	
	ASP	7445	0,00	
	Union européenne	7446	1 966 000,00	
	Organismes internationaux	7447	0,00	
	Autres coll org internationaux	7448	340 000,00	
	<b>S/T</b>			<b>9 231 564,00</b>
Ressources propres	Droits d'inscription	7061	3 200 000,00	
	Prestations de recherche	7062	1 330 000,00	
	Formation continue	7065	1 917 314,00	
	Colloques	7066	88 700,00	
	Autres prestations	7067/7068	1 766 083,00	
	Produits activités annexes	708	150 600,00	
	Dons et legs	746	77 000,00	
	Taxe d'apprentissage	7481	860 477,00	
	Autres subv. d'exploitation	7488	1 503 898,00	
	Prestations intellectuelles	751	50 000,00	
	Produits divers de gestion courante	758	440 000,00	
	Produits financiers	764	50 000,00	
	Produits exceptionnels	77	0,00	
	<b>S/T</b>			<b>11 434 072,00</b>
RZ	Neutralisation amortissements	776	3 200 000,00	
	Quote-part subv investissement	777	4 240 000,00	
	<b>S/T</b>			<b>7 440 000,00</b>
Répartition dotation Université				
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>134 345 786,00</b>	

Budget agrégé

Emplois par nature		101	102	103	105	106	107	108	110	111	112
167	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Immobilisations incorporelles	11 409,00	500,00	0,00	0,00	20 000,00	3 000,00	3 000,00	6 000,00	3 000,00	110 000,00
215	Install tech- Mat et outillage	213 000,00	194 550,00	0,00	30 000,00	2 380 000,00	390 000,00	330 000,00	780 000,00	390 000,00	880 000,00
216	Collections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations	241 050,00	387 150,00	0,00	0,00	200 000,00	35 000,00	35 000,00	55 000,00	40 000,00	60 000,00
	S/T Immo corporelles	454 050,00	581 700,00	0,00	30 000,00	2 580 000,00	425 000,00	365 000,00	835 000,00	430 000,00	940 000,00
231	Constructions en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total emplois par destination</b>	<b>465 459,00</b>	<b>582 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>2 600 000,00</b>	<b>428 000,00</b>	<b>368 000,00</b>	<b>841 000,00</b>	<b>433 000,00</b>	<b>1 050 000,00</b>

Budget agrégé

Emplois par nature		113	114	115	201	202	203	DZ	Totaux des Emplois par nature
167	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 909,00
215	Install tech- Mat et outillage	0,00	11 000,00	181 599,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	5 782 149,00
216	Collections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations	0,00	7 000,00	279 447,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	1 344 647,00
	S/T Immo corporelles	0,00	18 000,00	461 046,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	7 126 796,00
231	Constructions en cours	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00
									10 283 705,00
<b>Total emplois par destination</b>		<b>0,00</b>	<b>3 018 000,00</b>	<b>461 046,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 283 705,00</b>

Budget agrégé

Ressources par origine			TOTAUX
<b>Capacité d'autofinancement</b>			1 063 705,00
ETAT	Etat	1311	650 000,00
		<b>S/T</b>	<b>650 000,00</b>
Autres Collectivités Publiques	<i>Région</i>	1312	2 240 000,00
	<i>Département</i>	1313	824 000,00
	<i>Communes et Grpt communes</i>	1314	1 121 000,00
	Collectivités locales	<b>S/T</b>	<b>4 185 000,00</b>
	Autres coll et étab. Publics (ANR)	1315	600 000,00
	Union européenne	1316	3 435 000,00
	Autres organismes	1317	350 000,00
		<b>S/T</b>	<b>8 570 000,00</b>
Autres Ressources	Emprunts	16	0,00
	Autres prestations	17	0,00
		<b>S/T</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RESSOURCES</b>			<b>10 283 705,00</b>

**BUDGET PRINCIPAL**

Budget principal

Dépenses par nature											
Personnel		101	102	103	105	106	107	108	110	111	112
631	Impôts Taxes sur Rémunérations	3 950,00	3 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
632	Charges sur congés payés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts Taxes sur Rémunérations	357 652,00	215 780,00	1 591,00	28 142,00	208 263,00	133 253,00	51 244,00	47 005,00	111 040,00	26 383,00
641	Rémunérations Personnel	16 763 391,00	11 509 813,00	83 134,00	1 338 654,00	9 611 264,00	6 345 358,00	2 316 232,00	2 016 949,00	5 242 987,00	1 087 774,00
645	Charges sociales	10 130 381,00	6 920 932,00	46 486,00	894 936,00	6 179 309,00	4 232 897,00	1 497 347,00	1 222 534,00	3 492 814,00	497 446,00
647	Autres charges sociales	24 461,00	22 319,00	91,00	2 133,00	14 186,00	10 193,00	3 413,00	2 478,00	8 386,00	436,00
<b>Total Personnel</b>		<b>27 279 835,00</b>	<b>18 672 294,00</b>	<b>131 302,00</b>	<b>2 263 865,00</b>	<b>16 013 022,00</b>	<b>10 721 701,00</b>	<b>3 868 236,00</b>	<b>3 288 966,00</b>	<b>8 855 227,00</b>	<b>1 612 039,00</b>
Fonctionnement											
606	Achats non stockés	431 349,00	318 433,00	21 500,00	60 500,00	980 000,00	140 000,00	105 000,00	307 000,00	141 400,00	330 000,00
S/T 60		431 349,00	318 433,00	21 500,00	60 500,00	980 000,00	140 000,00	105 000,00	307 000,00	141 400,00	330 000,00
613	Locations	65 280,00	36 721,00	0,00	2 000,00	20 000,00	2 500,00	2 000,00	5 000,00	2 500,00	10 000,00
614	Charges locatives	38 500,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Travaux d'entretien et réparation	217 753,00	63 000,00	3 000,00	40 500,00	130 000,00	20 000,00	20 000,00	45 000,00	25 000,00	50 000,00
616	Primes assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherche	1 000,00	2 500,00	0,00	0,00	30 000,00	4 000,00	3 000,00	10 000,00	5 000,00	10 000,00
618	Documentation	74 505,00	36 162,00	3 000,00	1 097 500,00	140 000,00	25 000,00	20 000,00	45 000,00	25 000,00	60 200,00
S/T 61		397 038,00	140 383,00	6 000,00	1 140 000,00	320 000,00	51 500,00	45 000,00	105 000,00	57 500,00	130 200,00
621	Personnels extérieurs	5 000,00	53 500,00	0,00	0,00	70 000,00	11 000,00	10 000,00	25 000,00	10 000,00	25 000,00
622	Honoraires Rémun. Intermédiaires	2 000,00	8 500,00	0,00	0,00	20 000,00	3 000,00	2 500,00	10 000,00	3 000,00	10 000,00
623	Publicité Publications	71 778,00	22 850,00	0,00	12 000,00	25 000,00	4 000,00	4 000,00	10 000,00	4 000,00	10 000,00
624	Transport de biens et personnes	54 504,00	20 637,00	0,00	3 000,00	15 000,00	3 000,00	2 000,00	5 000,00	3 000,00	5 000,00
625	Déplacements Missions Récept.	751 912,00	312 219,00	61 420,00	12 000,00	725 000,00	115 000,00	94 000,00	250 000,00	118 000,00	390 000,00
626	Frais postaux Télécommunic.	69 806,00	19 742,00	0,00	20 500,00	4 000,00	1 000,00	500,00	1 000,00	500,00	1 500,00
628	Divers	224 821,00	120 628,00	2 000,00	42 232,00	60 000,00	8 000,00	10 000,00	20 000,00	8 000,00	20 000,00
S/T62		1 179 821,00	558 076,00	63 420,00	89 732,00	919 000,00	145 000,00	123 000,00	321 000,00	146 500,00	461 500,00
635	Impôts Taxes (Adm Impôts)	2 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts	50,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	100,00	100,00	200,00	100,00	300,00
S/T 63F		2 100,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	100,00	100,00	200,00	100,00	300,00
651	Redevances Brevets Licences	33 513,00	2 900,00	0,00	70 000,00	20 000,00	2 000,00	2 500,00	6 000,00	2 000,00	6 000,00
657	Charges spécifiques	66 300,00	14 400,00	0,00	0,00	120 000,00	19 000,00	15 000,00	40 000,00	18 000,00	245 000,00
658	Charges diverses	37 214,00	66 250,00	0,00	2 000,00	130 000,00	20 400,00	21 900,00	60 300,00	20 000,00	45 000,00
Autres charges de gestion courante S/T 65		137 027,00	83 550,00	0,00	72 000,00	270 000,00	41 400,00	39 400,00	106 300,00	40 000,00	296 000,00
Charges financières S/T 66		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles S/T 67		0,00	210,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Amortissements et provisions S/T68</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Fonctionnement</b>		<b>2 147 335,00</b>	<b>1 101 652,00</b>	<b>90 920,00</b>	<b>1 363 232,00</b>	<b>2 490 000,00</b>	<b>378 000,00</b>	<b>312 500,00</b>	<b>839 500,00</b>	<b>385 500,00</b>	<b>1 218 000,00</b>
<b>Total dépenses par destination</b>		<b>29 427 170,00</b>	<b>19 773 946,00</b>	<b>222 222,00</b>	<b>3 627 097,00</b>	<b>18 503 022,00</b>	<b>11 099 701,00</b>	<b>4 180 736,00</b>	<b>4 128 466,00</b>	<b>9 240 727,00</b>	<b>2 830 039,00</b>

Budget principal

**Total des dépenses par nature**

Dépenses par nature		113	114	115	201	202	203	DZ	
<b>Personnel</b>									
631	Impôts Taxes sur Rémunérations	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 900,00
632	Charges sur congés payés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts Taxes sur Rémunérations	0,00	23 569,00	84 744,00	655,00	309,00	17 648,00	0,00	1 307 278,00
641	Rémunérations Personnel	0,00	1 147 700,00	4 945 462,00	31 881,00	29 313,00	986 080,00	0,00	63 455 992,00
645	Charges sociales	0,00	788 110,00	2 682 691,00	21 892,00	3 649,00	501 821,00	0,00	39 113 245,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 961,00	253 761,00	54,00	14,00	3 844,00	0,00	347 730,00
<b>Total Personnel</b>		<b>0,00</b>	<b>1 961 340,00</b>	<b>7 967 158,00</b>	<b>54 482,00</b>	<b>33 285,00</b>	<b>1 509 393,00</b>	<b>0,00</b>	<b>104 232 145,00</b>
<b>Fonctionnement</b>									
606	Achats non stockés	3 000,00	1 962 484,00	515 116,00	0,00	13 600,00	51 900,00	0,00	5 381 282,00
S/T 60		3 000,00	1 962 484,00	515 116,00	0,00	13 600,00	51 900,00	0,00	5 381 282,00
613	Locations	0,00	220 000,00	182 720,00	0,00	62 000,00	12 000,00	0,00	622 721,00
614	Charges locatives	0,00	45 000,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00
615	Travaux d'entretien et réparation	0,00	994 350,00	406 982,00	0,00	1 000,00	6 500,00	0,00	2 023 085,00
616	Primes assurance	0,00	700,00	95 250,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	97 450,00
617	Etudes et recherche	0,00	500,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 500,00
618	Documentation	0,00	5 300,00	112 096,00	0,00	0,00	13 454,00	74 211,00	1 731 428,00
S/T 61		0,00	1 265 850,00	801 048,00	0,00	63 000,00	33 454,00	74 211,00	4 630 184,00
621	Personnels extérieurs	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212 500,00
622	Honoraires Rémun. Intermédiaires	0,00	0,00	75 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 100,00
623	Publicité Publications	0,00	500,00	223 597,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	410 725,00
624	Transport de biens et personnes	0,00	20 000,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 841,00
625	Déplacements Missions Récept.	0,00	0,00	463 996,00	0,00	15 500,00	43 500,00	0,00	3 352 547,00
626	Frais postaux Télécommunic.	0,00	3 500,00	290 416,00	0,00	0,00	21 700,00	0,00	434 164,00
628	Divers	0,00	1 479 700,00	559 666,00	0,00	0,00	45 457,00	0,00	2 600 504,00
S/T62		0,00	1 503 700,00	1 617 475,00	0,00	15 500,00	133 657,00	0,00	7 277 381,00
635	Impôts Taxes (Adm Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 050,00
637	Autres impôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 850,00
S/T 63F		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00
651	Redevances Brevets Licences	0,00	0,00	258 772,00	0,00	0,00	0,00	0,00	403 685,00
657	Charges spécifiques	0,00	0,00	349 500,00	497 280,00	83 000,00	0,00	0,00	1 467 480,00
658	Charges diverses	0,00	4 000,00	400,00	0,00	0,00	100,00	6 600,00	414 164,00
Autres charges de gestion courante S/T 65		0,00	4 000,00	608 672,00	497 280,00	83 000,00	100,00	6 600,00	2 285 329,00
Charges financières S/T 66		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles S/T 67		0,00	0,00	2 050,00	0,00	0,00	100,00	0,00	3 360,00
<b>Amortissements et provisions S/T68</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 600 000,00	7 600 000,00
<b>TOTAL Fonctionnement</b>		<b>3 000,00</b>	<b>4 736 034,00</b>	<b>3 544 361,00</b>	<b>497 280,00</b>	<b>175 100,00</b>	<b>219 211,00</b>	<b>7 680 811,00</b>	<b>27 182 436,00</b>
									<b>131 414 581,00</b>
<b>Total dépenses par destination</b>		<b>3 000,00</b>	<b>6 697 374,00</b>	<b>11 511 519,00</b>	<b>551 762,00</b>	<b>208 385,00</b>	<b>1 728 604,00</b>	<b>7 680 811,00</b>	<b>131 414 581,00</b>

Budget principal

Recettes par origine			TOTAUX	
ETAT	Ministère de Tutelle	7411	105 756 914,00	
	Autres ministères	7418	445 736,00	
	<b>S/T</b>			<b>106 202 650,00</b>
Autres Collectivités Publiques	<i>Région</i>	7442	3 431 648,00	
	<i>Département</i>	7443	845 916,00	
	<i>Communes et Grpt communes</i>	7444	1 448 000,00	
	Collectivités locales	<b>S/T</b>		<b>5 725 564,00</b>
	ANR	7441	1 200 000,00	
	ASP	7445	0,00	
	Union européenne	7446	1 616 000,00	
	Organismes internationaux	7447	0,00	
	Autres coll org internationaux	7448	340 000,00	
	<b>S/T</b>			<b>8 881 564,00</b>
Ressources propres	Droits d'inscription	7061	3 200 000,00	
	Prestations de recherche	7062	330 000,00	
	Formation continue	7065	1 917 314,00	
	Colloques	7066	88 700,00	
	Autres prestations	7067/7068	1 616 083,00	
	Produits activités annexes	708	50 600,00	
	Dons et legs	746	77 000,00	
	Taxe d'apprentissage	7481	860 477,00	
	Autres subv. d'exploitation	7488	1 203 898,00	
	Prestations intellectuelles	751	0,00	
	Produits divers de gestion courante	758	200 000,00	
	Produits financiers	764	50 000,00	
	Produits exceptionnels	77	0,00	
	<b>S/T</b>			<b>9 594 072,00</b>
RZ	Neutralisation amortissements	776	3 200 000,00	
	Quote-part subv investissement	777	3 800 000,00	
	<b>S/T</b>			<b>7 000 000,00</b>
Répartition dotation Université				
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>131 678 286,00</b>	

Budget principal

Emplois par nature		101	102	103	105	106	107	108	110	111	112
167	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Immobilisations incorporelles	11 409,00	500,00	0,00	0,00	20 000,00	3 000,00	3 000,00	6 000,00	3 000,00	10 000,00
215	Install tech- Mat et outillage	213 000,00	194 550,00	0,00	30 000,00	2 350 000,00	390 000,00	310 000,00	780 000,00	390 000,00	880 000,00
216	Collections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations	241 050,00	387 150,00	0,00	0,00	100 000,00	15 000,00	15 000,00	35 000,00	20 000,00	40 000,00
	S/T Immo corporelles	454 050,00	581 700,00	0,00	30 000,00	2 450 000,00	405 000,00	325 000,00	815 000,00	410 000,00	920 000,00
231	Constructions en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total emplois par destination</b>	<b>465 459,00</b>	<b>582 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>2 470 000,00</b>	<b>408 000,00</b>	<b>328 000,00</b>	<b>821 000,00</b>	<b>413 000,00</b>	<b>930 000,00</b>

Budget principal

Emplois par nature								Totaux des Emplois par nature	
		113	114	115	201	202	203		DZ
167	Emprunts et dettes	0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
205	Immobilisations incorporelles	0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>56 909,00</b>
215	Install tech- Mat et outillage	0,00	11 000,00	181 599,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	5 732 149,00
216	Collections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations	0,00	7 000,00	279 447,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	1 144 647,00
S/T Immo corporelles		<b>0,00</b>	<b>18 000,00</b>	<b>461 046,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 876 796,00</b>
231	Constructions en cours	0,00	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>100 000,00</b>
									<b>7 033 705,00</b>
<b>Total emplois par destination</b>		<b>0,00</b>	<b>118 000,00</b>	<b>461 046,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 033 705,00</b>

Budget principal

Ressources par origine			TOTAUX
<b>Capacité d'autofinancement</b>			863 705,00
ETAT	Etat	1311	650 000,00
		<b>S/T</b>	<b>650 000,00</b>
Autres Collectivités Publiques	<i>Région</i>	1312	1 500 000,00
	<i>Département</i>	1313	700 000,00
	<i>Communes et Grpt communes</i>	1314	800 000,00
	Collectivités locales	<b>S/T</b>	<b>3 000 000,00</b>
	Autres coll et étab. Publics (ANR)	1315	600 000,00
	Union européenne	1316	1 720 000,00
	Autres organismes	1317	200 000,00
		<b>S/T</b>	<b>5 520 000,00</b>
Autres Ressources	Emprunts	16	0,00
	Autres prestations	17	0,00
		<b>S/T</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RESSOURCES</b>			<b>7 033 705,00</b>

# **BUDGET DU SAIC**

SAIC

Dépenses par nature											
Personnel		101	102	103	105	106	107	108	110	111	112
631	Impôts Taxes sur Rémunérations	0,00	0,00	0,00							
632	Charges sur congés payés	0,00	0,00	0,00							
633	Impôts Taxes sur Rémunérations	0,00	0,00	0,00		3 600,00	600,00	500,00	1 220,00	400,00	
641	Rémunérations Personnel	0,00	0,00	0,00		104 400,00	17 400,00	14 500,00	35 380,00	11 600,00	
645	Charges sociales	0,00	0,00	0,00		72 000,00	12 000,00	10 000,00	24 400,00	8 000,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00							
<b>Total Personnel</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>180 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>61 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>
Fonctionnement											
606	Achats non stockés	0,00	0,00	0,00		100 000,00	30 000,00	30 000,00	10 000,00	50 000,00	50 000,00
S/T 60		0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	30 000,00	30 000,00	10 000,00	50 000,00	50 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00							
614	Charges locatives	0,00	0,00	0,00							
615	Travaux d'entretien et réparation	0,00	0,00	0,00		80 000,00	30 000,00	30 000,00	10 000,00	10 000,00	
616	Primes assurance	0,00	0,00	0,00							
617	Etudes et recherche	0,00	0,00	0,00							
618	Documentation	0,00	0,00	0,00		5 000,00	1 000,00	2 000,00	4 000,00	3 000,00	
S/T 61		0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	31 000,00	32 000,00	14 000,00	13 000,00	0,00
621	Personnels extérieurs	0,00	0,00	0,00		40 000,00	25 000,00	25 000,00	40 000,00	20 000,00	
622	Honoraires Rémun. Intermédiaires	0,00	0,00	0,00		30 000,00	10 000,00	20 000,00	10 000,00	10 000,00	20 000,00
623	Publicité Publications	0,00	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	
624	Transport de biens et personnes	0,00	0,00	0,00							
625	Déplacements Missions Récept.	0,00	0,00	0,00		100 000,00	30 000,00	30 000,00	5 000,00	20 000,00	20 000,00
626	Frais postaux Télécommunic.	0,00	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	10 000,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00		40 000,00	15 000,00	15 000,00	10 000,00	15 000,00	20 000,00
S/T62		0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00	90 000,00	100 000,00	75 000,00	80 000,00	60 000,00
635	Impôts Taxes (Adm Impôts)	0,00	0,00	0,00							
637	Autres impôts	0,00	0,00	0,00							
S/T 63F		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Redevances Brevets Licences	0,00	0,00	0,00		20 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	80 000,00
657	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00		20 000,00	5 000,00	10 000,00	3 000,00	4 000,00	
658	Charges diverses	0,00	0,00	0,00		100 000,00					
Autres charges de gestion courante S/T 65		0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00	10 000,00	15 000,00	8 000,00	9 000,00	80 000,00
Charges financières S/T 66		0,00	0,00	0,00							
Charges exceptionnelles S/T 67		0,00	0,00	0,00							
<b>Amortissements et provisions S/T68</b>		0,00	0,00	0,00							
<b>TOTAL Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>545 000,00</b>	<b>161 000,00</b>	<b>177 000,00</b>	<b>107 000,00</b>	<b>152 000,00</b>	<b>190 000,00</b>
<b>Total dépenses par destination</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>725 000,00</b>	<b>191 000,00</b>	<b>202 000,00</b>	<b>168 000,00</b>	<b>172 000,00</b>	<b>190 000,00</b>

SAIC

Dépenses par nature								Total des dépenses par nature	
Personnel		113	114	115	201	202	203		DZ
631	Impôts Taxes sur Rémunérations		0,00	0,00					0,00
632	Charges sur congés payés		0,00	0,00					0,00
633	Impôts Taxes sur Rémunérations		0,00	0,00					6 320,00
641	Rémunérations Personnel		0,00	0,00			20 000,00		203 280,00
645	Charges sociales		0,00	0,00					126 400,00
647	Autres charges sociales		0,00	0,00			14 000,00		14 000,00
<b>Total Personnel</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>350 000,00</b>
Fonctionnement									
606	Achats non stockés		10 000,00	5 000,00			15 000,00		300 000,00
S/T 60		0,00	10 000,00	5 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	300 000,00
613	Locations		0,00	0,00					0,00
614	Charges locatives		0,00	0,00					0,00
615	Travaux d'entretien et réparation		5 000,00	35 000,00					200 000,00
616	Primes assurance		0,00	0,00					0,00
617	Etudes et recherche		0,00	0,00					0,00
618	Documentation		0,00	0,00			5 000,00		20 000,00
S/T 61		0,00	5 000,00	35 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	220 000,00
621	Personnels extérieurs		0,00	50 000,00					200 000,00
622	Honoraires Rémun. Intermédiaires		0,00	100 000,00					200 000,00
623	Publicité Publications		0,00	0,00					25 000,00
624	Transport de biens et personnes		0,00	0,00					0,00
625	Déplacements Missions Récept.		17 500,00	60 000,00					282 500,00
626	Frais postaux Télécommunic.		0,00	20 000,00					50 000,00
628	Divers		0,00	0,00			15 000,00		130 000,00
S/T62		0,00	17 500,00	230 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	887 500,00
635	Impôts Taxes (Adm Impots)		0,00	0,00					0,00
637	Autres impôts		0,00	0,00					0,00
S/T 63F		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Redevances Brevets Licences		0,00	0,00					120 000,00
657	Charges spécifiques		8 000,00	0,00					50 000,00
658	Charges diverses		0,00	0,00					100 000,00
Autres charges de gestion courante S/T 65		0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
Charges financières S/T 66			0,00	0,00					0,00
Charges exceptionnelles S/T 67			0,00	0,00					0,00
<b>Amortissements et provisions S/T68</b>			0,00	0,00				620 000,00	620 000,00
<b>TOTAL Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>40 500,00</b>	<b>270 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>620 000,00</b>	<b>2 297 500,00</b>
									<b>2 647 500,00</b>
<b>Total dépenses par destination</b>		<b>0,00</b>	<b>40 500,00</b>	<b>270 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 000,00</b>	<b>620 000,00</b>	<b>2 647 500,00</b>

SAIC

Recettes par origine			TOTAUX	
ETAT	Ministère de Tutelle	7411	37 500,00	
	Autres ministères	7418		
	<b>S/T</b>			<b>37 500,00</b>
Autres Collectivités Publiques	<i>Région</i>	7442		
	<i>Département</i>	7443		
	<i>Communes et Grpt communes</i>	7444		
	Collectivités locales	<b>S/T</b>		<b>0,00</b>
	ANR	7441		
	ASP	7445		
	Union européenne	7446	350 000,00	
	Organismes internationaux	7447		
	Autres coll org internationaux	7448		
	<b>S/T</b>			<b>350 000,00</b>
Ressources propres	Droits d'inscription	7061		
	Prestations de recherche	7062	1 000 000,00	
	Formation continue	7065		
	Colloques	7066		
	Autres prestations	7067/7068	150 000,00	
	Produits activités annexes	708	100 000,00	
	Dons et legs	746		
	Taxe d'apprentissage	7481		
	Autres subv. d'exploitation	7488	300 000,00	
	Prestations intellectuelles	751	50 000,00	
	Produits divers de gestion courante	758	240 000,00	
	Produits financiers	764		
	Produits exceptionnels	77		
	<b>S/T</b>			<b>1 840 000,00</b>
RZ	Neutralisation amortissements	776		
	Quote-part subv investissement	777	440 000,00	
	<b>S/T</b>			<b>440 000,00</b>
Répartition dotation Université				
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>2 667 500,00</b>	

SAIC

Emplois par nature		101	102	103	105	106	107	108	110	111	112
167	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00							
205	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00							100 000,00
215	Install tech- Mat et outillage	0,00	0,00	0,00		30 000,00		20 000,00			
216	Collections	0,00	0,00	0,00							
218	Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00		100 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	S/T Immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	20 000,00	40 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
231	Constructions en cours	0,00	0,00	0,00							
<b>Total emplois par destination</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>120 000,00</b>

SAIC

Emplois par nature		113	114	115	201	202	203	DZ	Totaux des Emplois par nature
167	Emprunts et dettes		0,00	0,00					0,00
205	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00					100 000,00
215	Install tech- Mat et outillage		0,00	0,00					50 000,00
216	Collections		0,00	0,00					0,00
218	Autres immobilisations		0,00	0,00					200 000,00
	S/T Immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
231	Constructions en cours		2 900 000,00	0,00					2 900 000,00
									3 250 000,00
<b>Total emplois par destination</b>		<b>0,00</b>	<b>2 900 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 250 000,00</b>

SAIC

Ressources par origine			TOTAUX
<b>Capacité d'autofinancement</b>			200 000,00
ETAT	Etat	1311	
		<b>S/T</b>	<b>0,00</b>
Autres Collectivités Publiques	<i>Région</i>	1312	740 000,00
	<i>Département</i>	1313	124 000,00
	<i>Communes et Grpt communes</i>	1314	321 000,00
	Collectivités locales	<b>S/T</b>	<b>1 185 000,00</b>
	Autres coll et étab. Publics (ANR)	1315	
	Union européenne	1316	1 715 000,00
	Autres organismes	1317	150 000,00
		<b>S/T</b>	<b>3 050 000,00</b>
Autres Ressources	Emprunts	16	
	Autres prestations	17	
		<b>S/T</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RESSOURCES</b>			<b>3 250 000,00</b>

**BUDGETS PROPRES INTÉGRÉS  
DES UFR ET INSTITUTS**

**UFR DROIT ECONOMIE GESTION**

**BUDGET PROPRE INTEGRE 2012**

**Dépenses**

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total dépenses	
101	298 304			298 304	
102	358 500			358 500	
103				0	
105				0	
106				0	
107				0	
108				0	
110				0	
111				0	
112				0	
113				0	
114		8 800		8 800	
115		104 050		104 050	
201				0	
202				0	
203				0	
DZ				0	
<b>Total dépenses</b>	<b>656 804</b>	<b>112 850</b>	<b>0</b>	<b>769 654</b>	<b>A</b>

**Recettes**

Ressources Propres	<b>148 668</b>	<b>B</b>
--------------------	----------------	----------

Dotation Université	<b>620986</b>	<b>C</b>
---------------------	---------------	----------

Equilibre	<b>A = B + C</b>	<b>769 654</b>
-----------	------------------	----------------

**UFR LETTRES LANGUES SCIENCES HUMAINES**

**BUDGET PROPRE INTEGRE 2012**

**Dépenses**

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total dépenses	
101	245 600	34 562		280 162	
102	252 000	24 000		276 000	
103				0	
105				0	
106				0	
107				0	
108				0	
110				0	
111		3 000		3 000	
112				0	
113				0	
114				0	
115	14 400	39 400	10 000	63 800	
201				0	
202				0	
203				0	
DZ				0	
<b>Total dépenses</b>	<b>512 000</b>	<b>100 962</b>	<b>10 000</b>	<b>622 962</b>	<b>A</b>

**Recettes**

Ressources Propres	<b>13 984</b>	<b>B</b>
--------------------	---------------	----------

Dotation Université	<b>608 978</b>	<b>C</b>
---------------------	----------------	----------

Equilibre	<b>A = B + C</b>	<b>622 962</b>
-----------	------------------	----------------

**UFR SCIENCES**

**BUDGET PROPRE INTEGRE 2012**

**Dépenses**

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total dépenses	
101	117 320	151 894		269 214	
102	73 380	34 330		107 710	
103				0	
105				0	
106				0	
107				0	
108				0	
110				0	
111				0	
112				0	
113				0	
114		35 000		35 000	
115	8 200	78 653	20 000	106 853	
201				0	
202				0	
203				0	
DZ		4 000		4 000	
<b>Total dépenses</b>	<b>198 900</b>	<b>303 877</b>	<b>20 000</b>	<b>522 777</b>	<b>A</b>

**Recettes**

Ressources Propres	60 624	<b>B</b>
--------------------	--------	----------

Dotation Université	462 153	<b>C</b>
---------------------	---------	----------

Equilibre	A = B + C	522 777
-----------	-----------	---------

**UFR DE MEDECINE**

**BUDGET PROPRE INTEGRE 2012**

**Dépenses**

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total dépenses	
101	2 000	38 900		40 900	
102	266 000	234 934	180 000	680 934	
103				0	
105				0	
106				0	
107				0	
108				0	
110				0	
111				0	
112				0	
113				0	
114		18 600	2 000	20 600	
115	16 820	146 400	6 000	169 220	
201				0	
202				0	
203				0	
DZ				0	
<b>Total dépenses</b>	<b>284 820</b>	<b>438 834</b>	<b>188 000</b>	<b>911 654</b>	<b>A</b>

**Recettes**

Ressources Propres	<b>640 280</b>	<b>B</b>
--------------------	----------------	----------

Dotation Université	<b>271 374</b>	<b>C</b>
---------------------	----------------	----------

Equilibre	<b>A = B + C</b>	<b>911 654</b>
-----------	------------------	----------------

**UFR DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET D'INGENIERIE DE LA SANTE**

**BUDGET PROPRE INTEGRE 2012**

**Dépenses**

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total dépenses	
101	79 060	62 450	2 800	144 310	
102	203 500	177 700	11 200	392 400	
103				0	
105				0	
106				0	
107				0	
108				0	
110				0	
111				0	
112				0	
113		3 000		3 000	
114		56 100		56 100	
115		3 225		3 225	
201				0	
202				0	
203				0	
DZ		211		211	
<b>Total dépenses</b>	<b>282 560</b>	<b>302 686</b>	<b>14 000</b>	<b>599 246</b>	<b>A</b>

**Recettes**

Ressources Propres	<b>209 015</b>	<b>B</b>
--------------------	----------------	----------

Dotation Université	<b>390 231</b>	<b>C</b>
---------------------	----------------	----------

Equilibre	<b>A = B + C</b>	<b>599 246</b>
-----------	------------------	----------------

**ITBS**

**BUDGET PROPRE INTEGRE 2012**

**Dépenses**

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total dépenses	
101	541 330	199 670	10 000	751 000	
102	383 000	106 000		489 000	
103				0	
105		15 000		15 000	
106				0	
107				0	
108		4 000		4 000	
110				0	
111				0	
112		306 000		306 000	
113				0	
114		20 000		20 000	
115		70 000		70 000	
201				0	
202				0	
203		15 000		15 000	
DZ				0	
<b>Total dépenses</b>	<b>924 330</b>	<b>735 670</b>	<b>10 000</b>	<b>1 670 000</b>	<b>A</b>

**Recettes**

Ressources Propres	<b>920 614</b>	<b>B</b>
--------------------	----------------	----------

Dotation Université	<b>749 386</b>	<b>C</b>
---------------------	----------------	----------

Equilibre	<b>A = B + C</b>	<b>1 670 000</b>
-----------	------------------	------------------

ISTIA

**BUDGET PROPRE INTEGRE 2012**

**Dépenses**

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total dépenses	
101	238 702	56 236	17 000	311 938	
102	277 011	112 339	8 000	397 350	
103				0	
105		24 000		24 000	
106				0	
107				0	
108				0	
110				0	
111				0	
112				0	
113				0	
114		60 997	16 000	76 997	
115	17 087	10 913	1 000	29 000	
201				0	
202				0	
203		13 000		13 000	
DZ		6 000		6 000	
Total dépenses	532 800	283 485	42 000	<b>858 285</b>	<b>A</b>

**Recettes**

Ressources Propres	342 667	<b>B</b>
--------------------	---------	----------

Dotation Université	515 618	<b>C</b>
---------------------	---------	----------

Equilibre	A = B + C	858 285
-----------	-----------	---------

IUT

**BUDGET PROPRE INTEGRE 2012**

**Dépenses**

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total dépenses	
101	1 140 421	559 390	35 659	1 735 470	
102	48 500	13 100	3 000	64 600	
103				0	
105				0	
106				0	
107				0	
108				0	
110				0	
111				0	
112				0	
113				0	
114		64 000		64 000	
115		30 781	21 000	51 781	
201				0	
202				0	
203				0	
DZ				0	
Total dépenses	1 188 921	667 271	59 659	<b>1 915 851</b>	<b>A</b>

**Recettes**

Ressources Propres	<b>897 505</b>	<b>B</b>
--------------------	----------------	----------

Dotation Université	<b>1 018 346</b>	<b>C</b>
---------------------	------------------	----------

Equilibre	<b>A = B + C</b>	<b>1 915 851</b>
-----------	------------------	------------------

**BUDGETS PROPRES INTÉGRÉS  
DES SERVICES COMMUNS**

SCDU

**BUDGET PROPRE INTEGRE 2012**

**Dépenses**

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total dépenses	
101				0	
102				0	
103				0	
105				0	
106				0	
107				0	
108				0	
110				0	
111				0	
112				0	
113				0	
114				0	
115	130 000	1 324 232	30 000	1 484 232	
201				0	
202				0	
203				0	
DZ				0	
Total dépenses	130 000	1 324 232	30 000	<b>1 484 232</b>	<b>A</b>

**Recettes**

Ressources Propres	<b>1 352 914</b>	<b>B</b>
--------------------	------------------	----------

Dotation Université	<b>131 318</b>	<b>C</b>
---------------------	----------------	----------

Equilibre	<b>A = B + C</b>	<b>1 484 232</b>
-----------	------------------	------------------

CUFCO

**BUDGET PROPRE INTEGRE 2012**

**Dépenses**

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total dépenses	
101	256 144	180 517		436 661	
102	139 899	73 619		213 518	
103				0	
105				0	
106				0	
107				0	
108				0	
110				0	
111				0	
112				0	
113				0	
114				0	
115	520 000	217 500	9 599	747 099	
201				0	
202				0	
203				0	
DZ				0	
Total dépenses	916 043	471 636	9 599	<b>1 397 278</b>	<b>A</b>

**Recettes**

Ressources Propres	<b>1 397 278</b>	<b>B</b>
--------------------	------------------	----------

Dotation Université		<b>C</b>
---------------------	--	----------

Equilibre	<b>A = B + C</b>	<b>1 397 278</b>
-----------	------------------	------------------

**SUAPS**

**BUDGET PROPRE INTEGRE 2011**

**Dépenses**

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total dépenses	
101				0	
102				0	
103				0	
105				0	
106				0	
107				0	
108				0	
110				0	
111				0	
112				0	
113				0	
114				0	
115				0	
201				0	
202				0	
203	191 427	58 711		250 138	
DZ				0	
<b>Total dépenses</b>	<b>191 427</b>	<b>58 711</b>	<b>0</b>	<b>250 138</b>	<b>A</b>

**Recettes**

Ressources Propres	<b>184 018</b>	<b>B</b>
--------------------	----------------	----------

Dotation Université	<b>66 120</b>	<b>C</b>
---------------------	---------------	----------

Equilibre	<b>A = B + C</b>	<b>250 138</b>
-----------	------------------	----------------

SUMPPS

BUDGET PROPRE INTEGRE 2012

Dépenses

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total dépenses	
101				0	
102				0	
103				0	
105				0	
106				0	
107				0	
108				0	
110				0	
111				0	
112				0	
113				0	
114				0	
115	64 000	10 000	1 000	75 000	
201				0	
202				0	
203	393 500	24 500	2 000	420 000	
DZ				0	
<b>Total dépenses</b>	<b>457 500</b>	<b>34 500</b>	<b>3 000</b>	<b>495 000</b>	<b>A</b>

Recettes

Ressources Propres	326 806	<b>B</b>
--------------------	---------	----------

Dotation Université	168 194	<b>C</b>
---------------------	---------	----------

Equilibre	A = B + C	495 000
-----------	-----------	---------

SUIO-IP

BUDGET PROPRE INTEGRE 2012

Dépenses

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total dépenses	
101	4 100	13 500		17 600	
102		18 800		18 800	
103		500		500	
105				0	
106				0	
107				0	
108				0	
110				0	
111				0	
112				0	
113				0	
114		2 537		2 537	
115		36 963		36 963	
201				0	
202				0	
203				0	
DZ		600		600	
Total dépenses	4 100	72 900	0	<b>77 000</b>	<b>A</b>

Recettes

Ressources Propres	<b>72 000</b>	<b>B</b>
--------------------	---------------	----------

Dotation Université	<b>5 000</b>	<b>C</b>
---------------------	--------------	----------

Equilibre	<b>A = B + C</b>	<b>77 000</b>
-----------	------------------	---------------

STIC

BUDGET PROPRE INTEGRE 2012

Dépenses

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total dépenses	
101				0	
102				0	
103				0	
105				0	
106				0	
107				0	
108				0	
110				0	
111				0	
112				0	
113				0	
114				0	
115	104 300	41 200	2 000	147 500	
201				0	
202				0	
203				0	
DZ				0	
Total dépenses	104 300	41 200	2 000	147 500	A

Recettes

Ressources Propres	147 500	B
--------------------	---------	---

Dotation Université		C
---------------------	--	---

Equilibre	A = B + C	147 500
-----------	-----------	---------

**BUDGET PROPRE INTÉGRÉ DE LA  
RECHERCHE**

RECHERCHE

BUDGET PROPRE INTEGRE 2012

Dépenses

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total dépenses	
101				0	
102				0	
103	40 500	90 420		130 920	
105				0	
106	1 630 000	2 490 000	2 470 000	6 590 000	
107	334 000	378 000	408 000	1 120 000	
108	263 500	308 500	328 000	900 000	
110	619 500	839 500	821 000	2 280 000	
111	274 500	382 500	413 000	1 070 000	
112	938 000	912 000	930 000	2 780 000	
113				0	
114				0	
115				0	
201				0	
202				0	
203				0	
DZ		70 000		70 000	
<b>Total dépenses</b>	<b>4 100 000</b>	<b>5 470 920</b>	<b>5 370 000</b>	<b>14 940 920</b>	<b>A</b>

Recettes

Ressources Propres	<b>14 895 920</b>	<b>B</b>
--------------------	-------------------	----------

Dotation Université	<b>45 000</b>	<b>C</b>
---------------------	---------------	----------

Equilibre	<b>A = B + C</b>	<b>14 940 920</b>
-----------	------------------	-------------------

**BUDGET PROPRE INTÉGRÉ DES  
SERVICES CENTRAUX**

**SERVICES CENTRAUX**

**BUDGET PROPRE INTEGRE 2012**

**(Hors amortissements)**

**Dépenses**

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total dépenses	
101	24 356 854	850 216	400 000	25 607 070	
102	16 670 504	306 830	380 000	17 357 334	
103	90 802			90 802	
105	2 133 865			2 133 865	
106	14 383 022			14 383 022	
107	10 387 701			10 387 701	
108	3 604 736			3 604 736	
110	2 669 466			2 669 466	
111	8 580 727			8 580 727	
112	674 039			674 039	
113				0	
114	1 961 340	4 470 000	100 000	6 531 340	
115	7 222 351	2 755 276	390 447	10 368 074	
201	54 482	497 280		551 762	
202	33 285	175 100		208 385	
203	924 466	108 000	5 000	1 037 466	
DZ				0	
<b>Total dépenses</b>	<b>93 747 640</b>	<b>9 162 702</b>	<b>1 275 447</b>	<b>104 185 789</b>	<b>A</b>

**Recettes**

Ressources Propres	<b>109 238 493</b>	<b>B</b>
--------------------	--------------------	----------

Dotation Université	<b>-5 052 704</b>	<b>C</b>
---------------------	-------------------	----------

Equilibre	<b>A = B + C</b>	<b>104 185 789</b>
-----------	------------------	--------------------

## ERRATUM

Erreurs de saisie dues aux Produits Constat s d'Avance int gr s en totalit  au Budget Primitif pour la 1<sup> re</sup> ann e en 2012

### Modifications

Sur les services centraux : 900			
625	- 285 000	613	+ 285 000
Sur la Recherche : 911			
625	- 536 000	628	+ 536 000

***L' quilibre du budget par masse n'est pas modifi ***

# ANNEXES

1. Comparatif BP 2011/BP 2012
2. Calcul de l'équilibre budgétaire
3. Calcul de la CAF
4. Etat détaillé des crédits
5. Plans pluriannuels d'investissement et conventions de recherche
  - PPI 2011-2013
  - PPI 2012-2014
  - Conventions de recherche pluriannuelles
  - Conventions de recherche pluriannuelles du SAIC
6. Unités mixtes de recherche
7. Projet annuel de performance
8. Liste des destinations
9. Locaux universitaires

## Comparatif BP agrégés 2011/2012

## COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL AGREGE

DEPENSES		2011	2012	RECETTES		2011	2012
				Etat		102 898 414	106 240 150
				Collectivités locales		4 257 035	5 725 564
Impôts et taxes	63P	1 557 378	1 321 498	Union européenne		680 000	1 966 000
Charges de personnel	64	97 613 618	103 260 647	Autres organismes ou collectivités		1 669 508	1 540 000
<b>TOTAL PERSONNEL</b>		<b>99 170 996</b>	<b>104 582 145</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>		<b>109 504 957</b>	<b>115 471 714</b>
				Droits d'inscription		3 154 347	3 200 000
				Prestations recherche		1 930 000	1 330 000
				Formation continue		1 658 731	1 917 314
				Colloques		70 000	88 700
				Autres prestations		1 353 123	1 766 083
				Produits activités annexes		102 800	150 600
Achats non stockés	60	4 824 974	5 681 282	Dons et legs		75 000	77 000
Serices extérieurs	61	5 087 867	4 850 184	Taxe d'apprentissage		837 101	860 477
Autres services extérieurs	62	7 276 695	8 164 881	Autres subv d'exploitation		973 983	1 503 898
Impôts et taxes	63F	8 000	4 900	Prestations intellectuelles		70 000	50 000
Autres charges de gestion	65	2 011 971	2 555 329	Produits de gestion courante		200 000	440 000
Charges financières	66			Produits financiers		50 000	50 000
Charges exceptionnelles	67		3 360	Produits exceptionnels			
Amortissements	68	8 200 000	8 220 000	Amortissements		7 600 000	7 440 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT (autre que Personnel)</b>		<b>27 409 507</b>	<b>29 479 936</b>	<b>Autres ressources</b>		<b>18 075 085</b>	<b>18 874 072</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>126 580 503</b>	<b>134 062 081</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>127 580 042</b>	<b>134 345 786</b>
<i>Equilibre du compte résultat prévisionnel</i>		999 539	283 705	<i>Equilibre du compte résultat prévisionnel</i>			

## TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREGE

EMPLOIS		2011	2012	RESSOURCES		2011	2012
Insuffisance d'autofinancement				Capacité d'autofinancement		1 599 539,00	1 063 705,00
Investissement		12 024 539,00	10 283 705,00	Subventions d'investissement		10 425 000,00	9 220 000,00
				Autres ressources			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>		<b>12 024 539,00</b>	<b>10 283 705,00</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>		<b>12 024 539,00</b>	<b>10 283 705,00</b>
<i>Réalisation de l'équilibre</i>		139 604 581,00	144 629 491,00	<i>Réalisation de l'équilibre</i>		139 604 581,00	144 629 491,00

## Calcul de l'équilibre budgétaire

## COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL AGREGE

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
Personnel	104 582 145,00	Subventions d'exploitation	115 471 714,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel (dont dotation aux amortissements sur ressources propres = 1)	29 479 936,00	Autres ressources (dont neutralisation des amortissements et quote part des subventions d'investissements)	18 874 072,00
<b>TOTAL DES DEPENSES (1)</b>	134 062 081,00	<b>TOTAL DES RECETTES ( 2)</b>	134 345 786,00
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	283 705,00	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	134 345 786,00	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	134 345 786,00

## TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREGE

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement		Capacité d'autofinancement	1 063 705,00
Investissement	10 283 705,00	Subventions d'investissement	9 220 000,00
		Autres ressources	
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	10 283 705,00	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	10 283 705,00
APPORT au FONDS DE ROULEMENT = (6) - (5) (7)		PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6) - (5)	

## Calcul de la capacité d'autofinancement - CAF

	Exécution 2010	BP 2011	BP 2012
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	-384 130,98	999 539,00	283 705,00
+ (C 68) dotations aux amortissements et provisions	6 919 693,37	8 200 000,00	8 220 000,00
- (C 78) reprises sur amortissements et provisions			
- (C 776) neutralisation des amortissements	3 121 065,92	3 100 000,00	3 200 000,00
- (C 777) quote-part des subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	2 786 492,23	4 500 000,00	4 240 000,00
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	98 276,04		
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs (C 775)			
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>726 280,28</b>	<b>1 599 539,00</b>	<b>1 063 705,00</b>

\* Capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

## ETAT DETAILLE DES CREDITS

Budget agrégé 2012

**Masse salariale** **104 582 145****Rémunérations principales**

Fonctionnaires	40 608 353
Non titulaires	11 150 114

**Rémunérations accessoires**

Cours complémentaires vacances d'enseignement	4 996 997
Vacations administratives	424 721
Autres	458 920

**Primes et indemnités**

Comptes 6413 et 6414	5 603 123
----------------------	-----------

**Supplément familial traitement**

793 489

**Cotisations et contributions sociales**

Cas pensions	28 752 132
autres cotisations	9 281 656

**Autres charges de personnels**

Alloc retour à l'emploi - cotisations ASSEDIC	935 173
Impôts sur rémunérations	1 321 498
Autres	255 969

**Autres crédits de fonctionnement** **29 479 936****Charges décaissables**

Matériels et fourniture	3 255 782
Etudes et prestations de service	1 775 504
Assurance	97 450
Impôts	528 585
Fluides et frais de téléphonie	2 284 164
Locations et charges locatives	708 721
Maintenance des bât +charges d'exploitation	3 723 085
Formation continue des personnels	150 000
Personnels extérieurs à l'établissement	412 500
Missions - Déplacets - réception	3 767 888
Bourses et subventions	1 517 480
Documentation	1 751 428
Publicité - Honoraires	769 825
Charges financières	0
Charges exceptionnelles	3 360
Charges de gestion courante	514 164

**Charges non décaissables**

Amortissement	8 220 000
---------------	-----------

**Crédits d'investissement** **10 283 705**

Immobilisations incorporelles	156 909
Travaux en cours	3 000 000
Installation Matériels	5 782 149
Autres immobilisations corporelles	1 344 647

# PLANS PLURIANNELS D'INVESTISSEMENT (PPI)

Situation au 30/09/2011  
Prévision pour 2012 (maximum en fonction des résultats fin 2011)

PLAN	Université Hors Recherche Hors SAIC	Recherche	SAIC	TOTAL
2010-2012				
2011-2013	3 679 803	399 687	37 098	4 116 588
2012-2014	530 994	1 691 099	41 500	2 263 593
				<b>6 380 181</b>

## CONVENTIONS DE RECHERCHE

Situation au 30/09/2011  
Prévision pour 2012 (maximum en fonction des résultats fin 2011)

Recherche	SAIC	TOTAL
3 246 278	644 427	<b>3 890 705</b>

**A approuver sous réserve des possibilités financières de l'Université en 2012**

**Plans Pluriannuels d'Investissement 2011-2013**

DESIGNATION	FINANCEMENT												Total Financement	DÉPENSES									Total Dépenses	Solde 31/12/2011
	2011				2012				2013					2011			2012			2013				
	ETAT	COLLECTIVITES	AUTRES	AUTO FINANCEMENT	ETAT	COLLECTIVITES	AUTRES	AUTO FINANCEMENT	ETAT	COLLECTIVITES	AUTRES	AUTO FINANCEMENT		F	P	I	F	P	I	F	P	I		
<b>Sciences</b>																								
Aménagement locaux				130 000																		0	130 000	
Barrière levante Bât A				20 000																		0	20 000	
<b>DPI</b>																								
Opération Pharmacie	298 402				3 940 000								4 238 402	23 155								23 155	275 247	
Réhabilitation Médecine	935 525				1 356 475						442 000					161 584						161 584	773 941	
SC. Lise en conformité Bât M	270 000												270 000									0	270 000	
SC. Ascenseur Bât B	110 000			12 500									122 500									0	122 500	
Méd Diag SSI/Centrale incendie	140 000												140 000									0	140 000	
IUT Déconstruction P2	30 000												30 000	1 315								1 315	28 685	
Génie climatique				428 351									428 351	97 785								97 785	330 566	
Ventilation anatomie				15 000									15 000									0	15 000	
Numérotation locaux				10 145									10 145									0	10 145	
Sanitaires UFR Lettres/BU	52 000			94 000									146 000									0	146 000	
Accessibilité handicapés				235 000		50 000	10 000						295 000									0	235 000	
Campus Saint Serge	48 000			182 505									230 505	7 116								7 116	223 389	
<b>Lettres</b>																								
Aménagement et éqpt bureau MSH				56 000									56 000									0	56 000	
<b>IUT</b>																								
Restructuration locaux bât D				903 330									903 330									0	903 330	
<b>REM0D</b>																								
Appareil de fluorescence			115 890	137 000									252 890									0	252 890	
<b>LERIA</b>																								
Renouvellement postes de travail				30 000				15 000				15 000	60 000									0	30 000	
Sécurisation accès réseau				25 000									25 000									0	25 000	
Plateforme stockage/sauvegarde				50 000									50 000									0	50 000	
<b>GRANEM</b>																								
Aménagement bureaux				49 800									49 800					8 004				8 004	41 796	
<b>BIAF</b>																								
Matériels de laboratoire				44 000									44 000	3 579				20 749				24 328	19 672	
<b>RCIM</b>																								
Gel Imaging systems				10 000									10 000									0	10 000	
<b>J.Bodin</b>																								
Matériels informatiques				9 500									9 500	114				1 959				2 073	7 427	

4 116 588



**Conventions de recherche pluriannuelles (1/3)**

DESIGNATION	FINANCEMENT								Total Financement de la convention	DEPENSES						Total Dépenses de la convention	Solde prévisible 31/12/2011	
	2011 ET ANNEES ANTERIEURES				2012 ET ANNEES SUIVANTES					2011 ET ANNEES ANTERIEURES			2012 ET ANNEES SUIVANTES					
	ETAT	COLLECTIVITES	AUTRES	AUTO FINANCEMENT	ETAT	COLLECTIVITES	AUTRES	AUTO FINANCEMENT		F	P	I	F	P	I			
<b>COLLEGE DOCTORAL</b>																		
COL12DOC									0,00								0,00	0,00
<b>CELLULE EUROPE</b>																		
COL09NDC		8 000,00	15 500,00	2 652,19					26 152,19	20 176,55							20 176,55	5 975,64
<b>LEESA</b>																		
ANR09FEA			16 395,75	4 000,00			7 894,25		28 290,00	11 984,16						11 984,16	8 411,59	
ANR10AP1			10 525,00						10 525,00	3 643,15		980,72			4 623,87	5 901,13		
BVV11LAY		104 300,00	7 500,00				26 723,92		138 523,92	223,18					223,18	111 576,82		
CEM09AFS			14 724,00						14 724,00	10 130,99					10 130,99	4 593,01		
COR11SEC			2 654,80				3 982,20		6 637,00						0,00	2 654,80		
FED10RDG		31 357,50	55 835,00			23 957,50			111 150,00	45 040,39	19 063,46	1 303,64			65 407,49	21 785,01		
FED11FEC		28 666,67	75 355,00			57 333,34			161 355,01	10 799,93	43 225,14	7 389,60			61 414,67	42 607,00		
INT10VIN		4 000,00	3 750,00				750,00		8 500,00	6 684,51					6 684,51	1 065,49		
MEE10TOP	19 988,63								19 988,63			4 782,80			4 782,80	15 205,83		
MEI09MAR	48 171,46				12 042,86				60 214,32	15 150,46		2 421,47			17 571,93	30 599,53		
<b>CRC</b>																		
EED11FAN			56 000,00				40 000,00		96 000,00		2 635,00				2 635,00	53 365,00		
<b>BIAF</b>																		
ADE09RES			55 000,00	0,65					55 000,65	17 186,24	33 806,64				50 992,88	4 007,77		
ADE10RFB			74 781,00						74 781,00						0,00	74 781,00		
ANR11IZO			64 212,00				42 808,00		107 020,00	6 800,61					6 800,61	57 411,39		
<b>HIFIH</b>																		
ACS10LER			7 200,00						7 200,00	4 052,58					4 052,58	3 147,42		
ANR11CHA			32 000,00						32 000,00		12 722,00				12 722,00	19 278,00		
EQU11CDM		50 970,00	21 514,00						72 484,00						0,00	72 484,00		
REG09XAN		10 000,00							10 000,00	5 127,46					5 127,46	4 872,54		
RRM09MDB			73 001,94						73 001,94		57 419,53				57 419,53	15 582,41		
<b>GEIHP</b>																		
AXA11BUR			60 000,00	771,05					60 771,05	1 975,43	23 131,67	12 802,90			37 910,00	22 861,05		
EQU09LAA		155 959,00		77 979,00					233 938,00			208 172,20			208 172,20	25 765,80		
EQU11INC		23 136,00		5 000,00					28 136,00			23 882,87			23 882,87	4 253,13		
FOL10MYU			148 780,00	16 268,98					165 048,98	90 069,12	37 266,14	17 221,95			144 557,21	20 491,77		
REG11MY1			28 000,00				12 000,00		40 000,00	128,00					128,00	27 872,00		
VLM11PHY			10 000,00						10 000,00	2 486,11					2 486,11	7 513,89		
<b>LNBT</b>																		
AFM10ROF			40 000,00						40 000,00	26 819,73					26 819,73	13 180,27		
REG11CH1		21 000,00				49 000,00			70 000,00	14 914,31					14 914,31	6 085,69		
<b>CERIEC</b>																		
ACS09MAT			4 800,00						4 800,00	492,56					492,56	4 307,44		
<b>PPI</b>																		
ANR08MOC			70 419,60	598,68					71 018,28	3 206,61	27 178,02				30 384,63	40 633,65		
ANR12DUO			29 918,00				103 054,00		132 972,00						0,00	29 918,00		
MEE09PRT			12 000,00						12 000,00	1 639,37	6 889,62				8 528,99	3 471,01		
REG10PLU			2 000,00				1 000,00		3 000,00	1 634,64					1 634,64	365,36		
UL110FAN			30 000,00	60 000,00			45 000,00		135 000,00		70 593,63				70 593,63	19 406,37		
<b>GRANEM</b>																		
ACS10CLE			16 000,00						16 000,00	7 440,11					7 440,11	8 559,89		
ANR09PVN			49 900,00						49 900,00	19 703,00	7 582,71				27 285,71	22 614,29		
CHA10REM			11 601,38						11 601,38	3 356,64					3 356,64	8 244,74		
INR09CLA			33 546,00	4 566,18					38 112,18	20 464,73	3 202,09	1 104,92			24 771,74	13 340,44		
MCC10CSV	22 545,85								22 545,85	2 477,94	5 751,69				8 229,63	14 316,22		
REG09LIP		3 598,00							3 598,00	3 375,00					3 375,00	223,00		
REG10VAL		40 000,00	183,43						40 183,43	13 232,25	16 544,76	1 521,31			31 298,32	8 885,11		
REG10VEG		6 840,00				15 960,00			22 800,00	3 398,69					3 398,69	3 441,31		
<b>LERIA</b>																		
MIC09THE			100 000,00	5 655,12					105 655,12		69 422,80				69 422,80	36 232,32		
REG09RAD		89 600,00							89 600,00	14 279,76	45 084,90	4 772,18			64 136,84	25 463,16		
<b>LISA</b>																		
ACS09AUT			21 040,00						21 040,00			21 039,74			21 039,74	0,26		
ACS11NGU			16 000,00						16 000,00						0,00	16 000,00		
ANR09CAR			156 240,00				17 360,00		173 600,00	45 382,00	54 775,82	21 049,60			121 207,42	35 032,58		
MEI10PIS	118 186,04								118 186,04	11 162,26	60 479,48	9 725,92			81 367,66	36 818,38		
MEI10REV	159 858,88			13 638,74	39 964,72				213 462,34	11 709,39	133 625,20	3 722,10			149 056,69	24 440,93		
REG08PET		26 004,00							26 004,00	9 607,79		8 266,04			17 873,83	8 130,17		
REG09LI1		41 700,00							41 700,00						0,00	41 700,00		

**Conventions de recherche pluriannuelles (2/3)**

DESIGNATION	FINANCEMENT								Total Financement de la convention	DEPENSES						Total Dépenses de la convention	Solde prévisible 31/12/2011
	2011 ET ANNEES ANTERIEURES				2012 ET ANNEES SUIVANTES					2011 ET ANNEES ANTERIEURES			2012 ET ANNEES SUIVANTES				
	ETAT	COLLECTIVITES	AUTRES	AUTO FINANCEMENT	ETAT	COLLECTIVITES	AUTRES	AUTO FINANCEMENT		F	P	I	F	P	I		
REG09PH1		130 941,70		65 826,92					196 768,62	33 525,21		132 294,02				165 819,23	30 949,39
REG11EQU		30 754,01							30 754,01							0,00	30 754,01
<b>RCIM</b>																	
ACS10LEG			16 000,00						16 000,00	3 133,25		8 716,54				11 849,79	4 150,21
INR11CMP			10 000,00				10 000,00		20 000,00							0,00	10 000,00
INR11USC			9 000,00				9 000,00		18 000,00	3 984,71		1 887,29				5 872,00	3 128,00
REG11ANE		56 245,00		83 755,00					140 000,00	1 060,19		25 620,60				26 680,79	113 319,21
<b>SONAS</b>																	
ACS09DER			14 400,00						14 400,00	8 378,99						8 378,99	6 021,01
ACS11BAG			16 000,00						16 000,00							0,00	16 000,00
REG10PR2		60 691,00				13 725,00			74 416,00	17 894,44	28 666,00					46 560,44	14 130,56
REG11CPR		13 374,00				53 496,00			66 870,00		50,00					50,00	13 324,00
REG11SEB		8 400,00				3 600,00			12 000,00							0,00	8 400,00
UNF11QUI			40 000,00						40 000,00	253,92	1 696,90	2 637,18				4 588,00	35 412,00
<b>EQUIPE LASBA</b>																	
REG10SAP		41 729,94		280,00					42 009,94	22 899,23		13 718,59				36 617,82	5 392,12
<b>LEEST</b>																	
ANR10TMS			119 032,00	30,89					119 062,89	13 278,08	85 806,93					99 085,01	19 977,88
INS10PLU			48 542,00	14 200,00					62 742,00	25 500,00						25 500,00	37 242,00
INS11FRL			24 000,00						24 000,00							0,00	24 000,00
INV10SUB			168 497,19						168 497,19	29 249,00	79 141,67	22 297,03				130 687,70	37 809,49
<b>IFR149</b>																	
EQU10COM		31 328,00	25 961,70	16 763,00					74 052,70	2 026,02		61 946,56				63 972,58	10 080,12
EQU10PHY		31 164,00	15 266,08	19 256,55					65 686,63			65 686,63				65 686,63	0,00
<b>PRIMEX</b>																	
LIG10FRA			26 932,00						26 932,00	4 172,70						4 172,70	22 759,30
<b>LAREMA</b>																	
ANR09AUT			171 000,00	3 710,00			19 000,00		193 710,00	52 766,73	75 768,22	2 670,28				131 205,23	43 504,77
ANR11DIA			14 742,00				22 113,00		36 855,00	4 857,12		1 134,10				5 991,22	8 750,78
REG09MO1		24 520,00		210,00		27 880,00			52 610,00	13 277,68		1 380,96				14 658,64	10 071,36
<b>LPHIA</b>																	
ANR10SOL		89 966,00	102,72			59 978,00			150 046,72	12 012,51	26 110,13					38 122,64	51 946,08
CNO10ENE			40 000,00	560,00					40 560,00	6 442,90		14 537,38				20 980,28	19 579,72
REG11CCE		23 361,50				23 361,50			46 723,00	389,00	21 804,55					22 193,55	1 167,95
REG11PE2		4 550,00				1 950,00			6 500,00							0,00	4 550,00
<b>MOLTECH ANJOU</b>																	
ACS09GOE			12 000,00						12 000,00	6 196,66		5 704,36				11 901,02	98,98
ACS10GIN			16 000,00						16 000,00	2 814,09		10 899,05				13 713,14	2 286,86
ACS10HUD			1 500,00	5 000,00					6 500,00	2 732,97						2 732,97	3 767,03
ACS11COU			15 200,00						15 200,00							0,00	15 200,00
ANR11CEP			33 852,00	65,47			78 988,00		112 905,47	4 035,20						4 035,20	29 882,27
ANR11PHO			42 121,00				145 087,00		187 208,00							0,00	42 121,00
APD11VAJ									0,00							0,00	0,00
COL11FRP	2 650,00	5 900,00	16 850,00						25 400,00	12 433,53						12 433,53	12 966,47
EQU11SCC		96 000,00	24 000,00						120 000,00			39 935,64				39 935,64	80 064,36
POS11MYS		24 400,00				24 400,00			48 800,00		14 414,96					14 414,96	9 985,04
REG10MOV		65 640,00				46 760,00			112 400,00	8 232,74	42 672,33					50 905,07	14 734,93
REG10PR3		60 691,00				13 125,00			73 816,00	10 346,63	28 666,00	3 935,00				42 947,63	17 743,37
REG11PE1		7 700,00				3 300,00			11 000,00							0,00	7 700,00
<b>REM0D</b>																	
EQU11MIC		53 722,00							53 722,00							0,00	53 722,00
REG10BH1		185 966,00		613,46					186 579,46	15 082,67	53 894,14	8 880,00				77 856,81	108 722,65
<b>BNVI</b>																	
APD11MUN			40 829,00						40 829,00		4 339,94					4 339,94	36 489,06
CNE09MIS			113 800,00	1 580,29			4 200,00		119 580,29	54 606,26		24 714,24				79 320,50	36 059,79
REG09DCV		184 950,00	3 823,51			72 750,00			261 523,51	78 928,88	62 402,09	38 565,36				179 896,33	8 877,18
REG10GUE		360 440,00							360 440,00	12 561,83	30 438,53	290 085,02				333 085,38	27 354,62
REG10PR1		38 466,00	121,11			4 200,00			42 787,11	3 513,11	28 666,00					32 179,11	6 408,00
<b>IVP</b>																	
ACS11BAS			16 000,00						16 000,00							0,00	16 000,00
ANR09CAL			314 428,00	18 974,72			33 381,00		366 783,72	41 174,58	125 681,45	93 342,56				260 198,59	73 204,13
ANR10LYM			131 428,00				87 621,00		219 049,00	21 887,93	85 863,46	2 730,60				110 481,99	20 946,01
ANR10MED			138 752,60	1 479,01			83 168,40		223 400,01	32 201,81	39 271,85					71 473,66	68 757,95
ANR11MEC			87 360,00				58 240,00		145 600,00	24 874,57	28 868,91					53 743,48	33 616,52
ARC10EQU			45 000,00						45 000,00							0,00	45 000,00

**Conventions de recherche pluriannuelles (3/3)**

DESIGNATION	FINANCEMENT								Total Financement de la convention	DEPENSES						Total Dépenses de la convention	Solde prévisible 31/12/2011
	2011 ET ANNEES ANTERIEURES				2012 ET ANNEES SUIVANTES					2011 ET ANNEES ANTERIEURES			2012 ET ANNEES SUIVANTES				
	ETAT	COLLECTIVITES	AUTRES	AUTO FINANCEMENT	ETAT	COLLECTIVITES	AUTRES	AUTO FINANCEMENT		F	P	I	F	P	I		
EQU11DAB		42 048,00						42 048,00							0,00	42 048,00	
EUR11NAN			53 547,53					53 547,53	19 793,34	21 366,35	1 375,30				42 534,99	11 012,54	
LIG07COU			60 392,44	44,86			13 650,00	74 087,30	28 919,49		1 027,37				29 946,86	30 490,44	
LIG08HIN			40 000,00	23,09			10 000,00	50 023,09	27 950,48						27 950,48	12 072,61	
LIG10CSI			40 000,00					40 000,00	34 559,63						34 559,63	5 440,37	
LIG10LEM			15 000,00				10 000,00	25 000,00	8 394,00						8 394,00	6 606,00	
REG10BI2		108 666,00						108 666,00	15 083,88	28 666,00	30 630,00				74 379,88	34 286,12	
REG11CI3							91 200,00	91 200,00							0,00	0,00	
REG11NUC			103 680,00				12 720,00	116 400,00							0,00	103 680,00	
<b>MITOCHONDRIES</b>																	
EUR10DIO			18 633,06					18 633,06	61,76		2 405,24				2 467,00	16 166,06	
REG11CI2		28 666,00					57 334,00	86 000,00							0,00	28 666,00	
<b>ESO/CARTA</b>																	
ACS11GUI			16 000,00					16 000,00							0,00	16 000,00	
ANR10AP2			3 730,00	9 500,00				13 230,00	6 774,14						6 774,14	6 455,86	
AUF10ATL			8 000,00					8 000,00	6 213,98						6 213,98	1 786,02	
ESS10FON			5 000,00				2 500,00	7 500,00	1 015,18						1 015,18	3 984,82	
FED08LGN			60 000,00	6 180,03				66 180,03	15 172,98	44 042,45	1 819,71				61 035,14	5 144,89	
MEN10CHR	47 399,92							47 399,92	13 863,85						13 863,85	33 536,07	
MJS10PCJ	22 379,00							22 379,00	4 897,68						4 897,68	17 481,32	
<b>PMS</b>																	
EQU12CHR			4 950,00			24 978,00	11 550,00	41 478,00							0,00	4 950,00	
EUR11IDO			132 916,48				33 229,12	166 145,60	21 305,11	50 022,04	833,00				72 160,15	60 756,33	
REG09QU1		406 066,00		14 737,23				420 803,23	148 556,15	77 506,22	40 263,36				266 325,73	154 477,50	
REG10SA1		50 000,00		3 080,00				53 080,00	4 500,69	42 957,75					47 458,44	5 621,56	
<b>PAVE</b>																	
ACS09DAT			12 800,00					12 800,00	10 258,97						10 258,97	2 541,03	
ACS10GUI			13 600,00					13 600,00	8 430,08						8 430,08	5 169,92	
REG09QU2		59 816,00		17,81				59 833,81	12 356,96	28 666,00					41 022,96	18 810,85	
REG10SA2		46 920,00						46 920,00	1 173,96	43 333,17					44 507,13	2 412,87	
REG11MY2		10 150,00				4 350,00		14 500,00							0,00	10 150,00	
<b>SAGAH</b>																	
ACS10VIA			13 520,00					13 520,00	5 062,37						5 062,37	8 457,63	
<b>GENHORT</b>																	
ACS11PER			16 000,00					16 000,00							0,00	16 000,00	
<b>CERHIO</b>																	
ACS11AVI			15 600,00					15 600,00							0,00	15 600,00	
CNR10HCB			17 900,00	2 845,00				20 745,00	9 911,74						9 911,74	10 833,26	
IUF11BLA	25 000,00			16,72	75 000,00			100 016,72	10 357,02		1 021,98				11 379,00	13 637,72	
MEN09IUF	45 735,00							45 735,00	8 701,29	5 814,48					14 515,77	31 219,23	
<b>CR2C</b>																	
EQU11BIO		25 748,00						25 748,00							0,00	25 748,00	
ICO11BEL			23 031,22					23 031,22							0,00	23 031,22	
<b>IMMUNOTHERAPIE</b>																	
ALA10PED			45 927,54					45 927,54		22 925,18					22 925,18	23 002,36	
																<b>3 246 278</b>	

### Conventions de recherche pluriannuelles SAIC

DESIGNATION	FINANCEMENT								Total Financement de la convention	DEPENSES						Total Dépenses de la convention	Solde prévisible 31/12/2011
	2011 ET ANNEES ANTERIEURES				2012 ET ANNEES SUIVANTES					2011 ET ANNEES ANTERIEURES			2012 ET ANNEES SUIVANTES				
	ETAT	COLLECTIVITES	AUTRES	AUTO FINANCEMENT	ETAT	COLLECTIVITES	AUTRES	AUTO FINANCEMENT		F	P	I	F	P	I		
<b>CRC</b>																	
COV09899			4 670,00					4 670,00	467,00						467,00	4 203,00	
COV09702			32 750,00					32 750,00	3 275,00						3 275,00	29 475,00	
GLA10MAG			3 880,00					3 880,00	3 880,00						3 880,00	0,00	
PER09CYC			1 471,57					1 471,57	147,16						147,16	1 324,41	
QUI10FOR			3 795,00					3 795,00	2 130,00						2 130,00	1 665,00	
<b>BIAF</b>																	
ADE11EPB			13 970,00					13 970,00							0,00	13 970,00	
<b>HIFIH</b>																	
OSE10MAL			40 000,00				11 000,00	51 000,00							0,00	40 000,00	
<b>GEIHP</b>																	
ARO10CI2			37 838,40				25 225,60	63 064,00	5 985,78						5 985,78	31 852,62	
<b>PMRM</b>																	
SER11CID			75 622,28				37 811,15	113 433,43	7 963,54	1 938,80					9 902,34	65 719,94	
<b>LNBT</b>																	
OSE10APA			67 000,00				17 000,00	84 000,00	28 219,92						28 219,92	38 780,08	
<b>LERIA</b>																	
HEU11ORE								0,00							0,00	0,00	
<b>LASQUO</b>																	
PCA11CAC			9 000,00				18 000,00	27 000,00							0,00	9 000,00	
QUA11CIF			12 926,76					12 926,76							0,00	12 926,76	
THA11PRE			9 300,00				4 000,00	13 300,00							0,00	9 300,00	
<b>LISA</b>																	
IMA10CIF			12 195,00				6 097,50	18 292,50	3 445,56						3 445,56	8 749,44	
OSE11ISA			20 000,00				5 000,00	25 000,00							0,00	20 000,00	
OSE11TRO			72 000,00				18 000,00	90 000,00							0,00	72 000,00	
THA10DIM			2 300,00					2 300,00	2 109,13						2 109,13	190,87	
<b>RCIM</b>																	
BIO11GAB			12 600,00				1 400,00	14 000,00	5 329,98						5 329,98	7 270,02	
<b>SONAS</b>																	
BFA11PRO			37 000,00				74 000,00	111 000,00							0,00	37 000,00	
NOR10CIF			5 000,00				2 500,00	7 500,00	3 833,78						3 833,78	1 166,22	
OSE11CRI			60 000,00					60 000,00							0,00	60 000,00	
<b>PLATEFORME PADAM</b>																	
INA11AMI			1 700,00				33 000,00	34 700,00	170,00						170,00	1 530,00	
<b>PHARMACOLOGIE</b>																	
APH11EPK			8 361,20					8 361,20	836,12						836,12	7 525,08	
CHA10ECT			1 776,96				12 437,29	14 214,25	177,68						177,68	1 599,28	
<b>LPHIA</b>																	
LNE10CIF			16 000,00					16 000,00	7 588,06						7 588,06	8 411,94	
<b>CYTOKINES</b>																	
OSE09CYT			58 000,00	1 634,94				59 634,94		30 509,36					30 509,36	29 125,58	
<b>IVP</b>																	
ARO10CI1			12 612,80					12 612,80	1 261,28		2 580,73				3 842,01	8 770,79	
BON11CIF			19 649,60				39 299,20	58 948,80	1 964,96						1 964,96	17 684,64	
ETH11CIF			37 500,00				75 000,00	112 500,00	9 375,77						9 375,77	28 124,23	
STA10EPC			15 000,00					15 000,00	1 000,00						1 000,00	14 000,00	
<b>MITHOCHONDRIES</b>																	
OSE10VIG			72 600,00					72 600,00	20 480,84	19 085,45					39 566,29	33 033,71	
<b>CR2C</b>																	
OSE10THE			73 000,00					73 000,00	19 613,00	23 358,62					42 971,62	30 028,38	
																<b>644 427</b>	

## UNITES MIXTES DE RECHERCHE

		Dépenses 2010 réalisées dans l'établissement	Crédits 2010 gérés hors établissement					
BNVI	Fonctionnement	154 015	CNRS	Dotation recurrente	55 000	INSERM	Dotation recurrente	78 000
	Personnel	80279*		Autres ressources	258 381		Autres ressources	62 152
	Investissement	345 896						
IVP	Fonctionnement	202 734	INSERM	Dotation recurrente	74 000			
	Personnel	213664*		Autres ressources	18 000			
	Investissement	10 332						
CYTOKINES	Fonctionnement	6 390	INSERM	Dotation recurrente	115 000			
	Personnel	45008*		Autres ressources	6 650			
	Investissement	11 463						
CR2C	Fonctionnement	179 632	INSERM	Dotation recurrente	43 000			
	Personnel	9360*		Autres ressources	252 062			
	Investissement	3 691						
IMMUNOTHERAPIE	Fonctionnement	90 758	INSERM	Dotation recurrente	25 000			
	Personnel	58283*		Autres ressources	0			
	Investissement	11 270						
MITOCHONDRIES	Fonctionnement	9 144	INSERM	Dotation recurrente	59 000			
	Personnel	21736*		Autres ressources	115 082			
	Investissement	64 865						
REMOD	Fonctionnement	16 779	INSERM	Dotation recurrente	30 000			
	Personnel	13141*		Autres ressources	178 522			
	Investissement	0						
GENHORT	Fonctionnement	31 987	INRA	Dotation recurrente	20 000			
	Personnel	0*		Autres ressources	236 939			
	Investissement	16 788						
PMS	Fonctionnement	174 216	INRA	Dotation recurrente	0			
	Personnel	47474*		Autres ressources	37 796			
	Investissement	79 585						
PAVE	Fonctionnement	72 141	INRA	Dotation recurrente	0			
	Personnel	35683*		Autres ressources	200 528			
	Investissement	98 246						
SAGAH	Fonctionnement	26 152	INRA	Dotation recurrente	10 000			
	Personnel	*		Autres ressources	75 817			
	Investissement	981						
RCIM	Fonctionnement	57 625	INRA	Dotation recurrente	0			
	Personnel	26299*		Autres ressources	0			
	Investissement	0						
LAREMA	Fonctionnement	110 794	CNRS	Dotation recurrente	12 000			
	Personnel	18537*		Autres ressources	10 000			
	Investissement	13 500						
MOLTECH ANJOU	Fonctionnement	120 130	CNRS	Dotation recurrente	44 000			
	Personnel	102813*		Autres ressources	449 048			
	Investissement	74 148						
ESO CARTA	Fonctionnement	85 640	CNRS	Dotation recurrente	0			
	Personnel	67280*		Autres ressources	167 840			
	Investissement	9 937						
CERHIO	Fonctionnement	50 702	CNRS	Dotation recurrente	13 000			
	Personnel	12956*		Autres ressources	131 796			
	Investissement	1 994						
GRANEM	Fonctionnement	95 030	MA	Dotation recurrente	0			
	Personnel	23301*		Autres ressources	0			
	Investissement	10 898						

\* HORS TITULAIRES

Projet Annuel de Performance 2012

DESTINATIONS DES DEPENSES	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS	INDICATEURS	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible		
DESTINATION 101 Bac à licence	Des formations professionnelles et générales bien articulées	Objectif 1		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012		
		Informier pour orienter	Part des nvx bacheliers technologiques et professionnels à l'IUT parmi les entrants à l'IUT Nombre d'étudiants inscrits dans les diplômes d'établissement	34,7% 770	33,8% 909	31,0% 814	31,5% 814		
		Objectif 2		2007/2008	2008/2009	2009/2010	2011/2012		
			Part des licences obtenues en 3 ans Réussite au DUT en 3 années ou moins Bac général Réussite en DUT en 3 années ou moins Bac technologique Taux d'abandon en L	50,3% 88,20% 82,40% 11,2%	50,2% 88,20% 82,40% 9,7%	45,3% 87,98% 76,12% 7,7%	42% 88,0% 83,0% 10,0%		
		Accompagner pour réussir	Part des nvx bacheliers de l'académie entrant à l'UA Taux de passage des nouveaux bacheliers en L1 Part des étudiants L1 non présents aux examens en N et non réinscrits en N+1 à l'UA Part des mentions à faibles effectifs en fin de cursus L Pourcentage d'inscriptions principales dans ces mentions	9,1% 50,2% 8,1% 27,8% 8,8%	9,2% 53,2% 9,3% 33,3% 10,0%	9,7% 48,6% 6,7% 33,3% 9,9%	9,7% 65,0% 6,0% 23,0% 6,0%		
		Objectif 4		2007/2008	2008/2009	2009/2010	2011/2012		
		Revenir à l'université pour évoluer	Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au total de diplômés de L Nombre de VAE obtenues en totalité	1,5% 25	1,5% 26	2,8% 52	4,0% 28		
		Objectif 5		promo 2005	promo 2006	promo 2007	2011/2012		
		Observer pour évaluer	Part des diplômés de DUT en emploi à 30 mois Durée médiane de recherche d'emploi Part des diplômés de LP en emploi à 30 mois Durée médiane de recherche d'emploi	87,1% 2 mois 89,5% 2 mois	83,9% 3 mois 91,0% 2 mois	95,0% 2 mois 88,5% 2 mois	85,0% 2 mois 92,0% 2 mois		
		Objectif 8		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012		
		Améliorer l'accueil et la réussite des étudiants étrangers	Taux d'étudiants de nationalité étrangère inscrit en L Réussite comparée des étudiants étrangers et des étudiants français en fin de cursus L	11,2% 76%	10,9% 62%	10,2% 74%	10,0% 60%		
		Objectif 9		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012		
		Accroître la mobilité internationale	Nombre étudiants licence en mobilité sortante Erasmus	105	134	171	150		
		DESTINATION 102 Master	Des formations professionnelles et générales bien articulées	Objectif 1		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
				Informier pour orienter	Part des étudiants de M1 non-présents à l'UA en n-1 Part des étudiants de M2 non-présents à l'UA en n-1	51,5% 38,1%	50,7% 31,6%	48,1% 37,7%	35% 37,7%
Objectif 2				2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012		
	Part des mentions à faibles effectifs en fin de cursus M Pourcentage d'inscriptions principales dans ces mentions			25,0% 7,1%	20,8% 6,0%	18,0% 3,8%	20,0% 6,0%		
Objectif 5				promo 2005	promo 2006	promo 2007	2011/2012		
	Part des étudiants diplômés de master en emploi à 30 mois Durée médiane de recherche d'emploi			93% 2 mois	90% 2 mois	85% 2 mois	85% 2 mois		
Objectif 4				2007/2008	2008/2009	2009/2010	2011/2012		
Revenir à l'université pour évoluer	Pourcentage de diplômés en formation continue			1,8%	1,1%	1,4%	5,0%		
Objectif 8				2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012		
Améliorer l'accueil et la réussite des étudiants étrangers	Part des étudiants étrangers inscrits en master Réussite comparée des étudiants étrangers et des étudiants français en fin de cursus M			20,8% 81%	20,6% 76%	14,0% 84%	14,0% 85%		
DESTINATION 103 Doctorat		Objectif 9		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012		
		Accroître la mobilité internationale	Nombre étudiants master en mobilité sortante Erasmus	86	103	116	100		
		Objectif 1		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012		
		Informier pour orienter	Part des étudiants non présents en n-1 à l'UA parmi les inscrits pour la 1ère fois en doctorat Part des étudiants étrangers inscrits en doctorat	61,8% 43%	70,4% 42%	63,3% 42%	55% 35%		
		Objectif 2		2007/2008	2008/2009	2009/2010	2011/2012		
Accompagner pour réussir	Part des doctorants allocataires ayant soutenu leur thèse jusqu'au 31/12 suivant la fin de leur 3e <sup>ème</sup> année universitaire	3,3%	6,2%	4,3%	6,5%				
Objectifs 5 et 38		2007/2008	2008/2009	2009/2010	2011/2012				
Observer pour évaluer - Intégrer la formation doctorale	Part des docteurs en emploi après 3 ans	95%							
Objectif 10		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012				
Internationaliser les diplômes	Nombre de doctorants inscrits en cotutelle internationale de thèse	55	69	68	40				
DESTINATION 106 à 112 Recherche	Une recherche lisible et motrice	Objectif 34		Situation 2009	Situation 2010	Situation 2011	2011/2012		
		Renforcer la structuration de la recherche	Part des enseignants-chercheurs dans les unités classées A et A+ Part des publications de réf internationale de l'UA dans la production scientifique française Indice de citation à deux ans de l'établissement Part des publications de réf internationale de l'UA dans les domaines scientifiques prioritaires	36% 0,67% 0,85 0,86%	38% 0,57% 0,87 0,81%	37% 0,64% 0,97 0,87%	50% 0,77% 0,9 0,90%		
		Objectif 35		Situation 2008	Situation 2009	Situation 2010	2011/2012		
		Renforcer l'insertion de la recherche dans le monde socio-économique	Part des brevets déposés par l'établissement parmi les brevets français et européens Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales de l'établissement Revenus consolidés de la valorisation de la recherche Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées dans les ressources recherche totales de l'établissement	0,028% 0,008% 0,78% 1 125 588 €	0,017% 0,008% 0,53% 1 067 393 €	0,027% 0,01% 0,72% 852 448 €	0,027% 0,01% 0,80%		
		Objectifs 11 et 37		Situation 2009	Situation 2010	Situation 2011	2011/2012		
		Renforcer le développement de la recherche européenne et internationale - Inscrire le développement de la recherche dans une perspective européenne et internationale	Part des publications de réf internationale de l'établissement dans la production scientifique - européenne - internationale Taux de participation de l'établissement dans les projets financés par l'Union européenne Taux de coordination de l'établissement dans les projets financés par l'Union européenne	0,88%* 0,29%* 0,006% 0,000%	0,73%* 0,24%* 0,009% 0,000%	0,83%* 0,27%* 0,003% 0,000%	1%* 0,34%*		
DESTINATION 115 Pilotage		Objectif 13		2008	2009	2010	2011		
		Evolution d'une gestion des statuts vers une gestion des compétences et des métiers	Pourcentage de recrutement interne de maîtres de conférence Pourcentage de recrutement interne de professeurs	26% 30%	14% 30%	19% 100%	15% 40%		
		Objectif 12		2008	2009	2010	2011		
Implanter un système de pilotage	Autoévaluation du pilotage (politique de formation; scientifique; management de l'établissement au service de ses missions) Part des ressources propres sur total recettes Montant des ressources propres procurées par les prestations de services Exécution/Budget primitif+DBM	formation:0 scientifique:0 management:0 16% 1 947 k€ 71%	formation:1 scientifique:1 management:1 12% 1 896 k€ 69%	formation:1 scientifique:1 management:1 7% 2012 k€ 85%	formation:2 scientifique:2 management:2 7% 2011 k€ 75%				
DESTINATION 105 Documentation		Objectif 16		2008	2009	2010	2011		
		Développer la documentation	Nombre de documents acquis Part des dépenses documentaires sur les dépenses totales du SCD	16 932 69%	15 216 70%	11 280 67%	13 000 69%		
		Objectif 17		2008	2009	2010	2011		
Développer la bibliothèque en ligne	Part financière de la documentation électronique	42%	40%	56%	50%				
Objectif 19		2008	2009	2010	2011				
Améliorer et élargir les services aux usagers	Durée maximum de l'ouverture dans les différents sites du SCD	63h	73h	84h	70h				
DESTINATION 114 Immobilier		Objectif 21		2008	2009	2010	2011		
		Adapter une politique dans les domaines de l'hygiène, sécurité et protection de l'environnement	Nombre d'unités de travail ayant rendu le document unique	51,0%	51,7%	52,7%	100,0%		
		Objectifs 31 à 33		2009	2010	2011	2011		
Réaliser la maintenance lourde, les schémas d'étude, gestionnaires et mettre en place une application informatique de gestion	Pourcentage de surfaces bâties dont l'état qualitatif est correct Autoévaluation du pilotage immobilier Taux d'occupation des locaux	1 1 1	75% 1 1	73% 1 1	74% 2 2				
Salles : 60% Amphis : 56%	Salles : 63% Amphis : 56%	Salles : 61% Amphis : 57%							
DESTINATION 202 Aides indirectes	Soutenir la vie étudiante et développer la politique sociale	Objectif 7		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012		
		Développer la prévention dans le domaine de la santé Agir en faveur des étudiants handicapés	Pourcentage d'étudiants L1 ayant bénéficié des services de santé Pourcentage et nombre d'étudiants handicapés	69% 0,40%	70% 0,33%	80% 0,35%	80% 0,25%		
Objectif 15		2008	2010	2011	2011				
Encourager l'engagement des étudiants	Taux de participation des étudiants aux élections aux conseils centraux	CA : 13,1% CS : 8,4% CEVU : 13,1%	CA : 16,9% CS : 5,7% CEVU : 17,4%		CA : 15% CS : 10% CEVU : 18%				
DESTINATION 203 Santé des étudiants		Objectif 6		2008	2009	2010	2011		
		Encourager les activités sportives et culturelles	Budget de l'établissement consacré aux activités culturelles Ressources activités sportives par étudiant	98 151 € 10,55 €	193 852 € 13,62 €	275 747 € 9,98 €	150 000 € 11,67 €		

## Liste des destinations

### PROGRAMME 150 : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE

ACTIONS	DESTINATIONS
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1011 formation générales
	1012 formations professionnelles
	1013 1ère année médecine pharmacie
Formation initiale et continue de niveau master	1021 formations professionnalisantes
	1022 formations à la recherche
	1023 2e année à doctorat d'exercice
Formation initiale et continue de niveau doctorat	1031 formation et insertion
	1032 rayonnement et ouverture
Bibliothèque et documentation	105 documentation
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	106 sciences vie biotechnologies et santé
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	107 maths stic micro et nano
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	108 physique chimie sciences ingénieur
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes technologies	109 physique nucléaire hautes technologies
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	110 sciences terre univers et environnement
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	111 sciences homme société
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	112 recherche interdisciplinaire
Diffusion des savoirs et musées	113 diffusion des savoirs
Immobilier	114 immobilier
Pilotage et animation du programme de l'établissement	115 pilotage

### PROGRAMME 231 : VIE ETUDIANTE

ACTIONS	DESTINATIONS
Aides directes	201 aides directes
Aides indirectes	202 aides indirectes
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	203 santé activités associatives culturelles et sportives
Pilotage et animation du programme	

## Locaux universitaires

Utilisateurs	Surface en m <sup>2</sup>
Présidence	4 858
UFR Droit, Economie et Gestion	12 697
UFR Lettres, langues et sciences humaines	14 169
UFR Sciences	31 190
UFR Sciences médicales	13 236
UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	9 544
I.T.B.S.	3 205
I.S.T.I.A.	7 474
I.U.T.	13 627
I.U.T.Cholet	3 490
S.C.D.U.	13 670
S.U.A.P.S..	4 921
C.U.F.C.O.	1 820
La Passerelle	1 375
I.B.S.	10 923
Mise à disposition locaux Domaine Universitaire de Cholet	3 750
Mise à disposition locaux Saumur	1 328
Station de Biologie marine île d'Yeu	720
Parkings couverts (St Serge - Rouchy - Félix Faure)	8 802
Appartements loués	38
Mise à disposition Maison des étudiants d' Angers	1 638
Mise à disposition PFT d'Angers	289
Mise à disposition ARES G 49	120
Mise à disposition Montclair CHU d'Angers	3 697
Mise à disposition IBT d'Angers	1 772
<b>TOTAL</b>	<b>168 353</b>

## Tableau de financement détaillé

EMPLOIS	2010	2011	2012	RESSOURCES	2010	2011	2012
IAF				CAF	726 280,28	1 000 000,00	1 063 705,00
C 20 : immobilisations incorporelles	388 997,29	150 000,00	156 909,00	C 13 : subventions d'investissement	7 514 373,96	3 000 000,00	9 220 000,00
C 21 : immobilisations corporelles	4 787 399,71	6 300 000,00	7 126 796,00	Autres ressources (hors opérations d'ordres intégrées à la CAF)			
C 23 : immobilisations en cours	6 298 268,43	1 050 000,00	3 000 000,00	C 10 : apports (C 102,103)			
C 26, 27 : participations et autres immobilisations financières	358,80			C 775 : aliénations ou cessions d'immobilisations	7 718,94		
C 16, 17 : Remboursement des dettes financières				C 16, 17 : augmentation des dettes financières			
<b>TOTAL DES EMPLOIS (1)</b>	<b>11 475 024,23</b>	<b>7 500 000,00</b>	<b>10 283 705,00</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (2)</b>	<b>8 248 373,18</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>10 283 705,00</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (3) = (2) - (1)</b>				<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENTS (4) = (1) - (2)</b>	<b>3 226 651,05</b>	<b>3 500 000,00</b>	

## TABLEAU COMPLEMENTAIRE

	2010	2011	2012
APPORT (3) ou PRELEVEMENT (4) sur le FONDS DE ROULEMENT	-3 226 651	-3 500 000	
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-4 923 120	-1 500 000	
Variation de la TRESORERIE	1 696 581	-2 000 000	
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	23 941 881	20 441 881	
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	2 653 935	1 153 935	
Niveau de TRESORERIE	21 287 946	19 287 946	

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

08 décembre 2011

Point 03  
BUDGET 2012 – ANNEXES  
(2EME PARTIE)

Budget 2012 – Annexes (2ème partie)

1

BUDGET 2012 – ANNEXES (2EME PARTIE)

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2012

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
			En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	711 (1)		711
		CDI	1		4
	Non permanents	CDD	198	3	253
S/total EC			910	58	968
BIATOSS	Permanents	Titulaires	502 (2)		502
		CDI		14	14
	Non permanents	CDD		268	268
S/total Biatoss			502	282	784
Totaux			1 412 (3)	340	1 752
			Plafond des emplois fixé par l'Etat		Plafond global des emplois voté par le CA

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement.

## Décompte en ETPT des emplois sous plafond et hors plafond et suivi de la dépense de masse salariale

## PREVISIONS 2012 UNIVERSITE D'ANGERS

	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	moyenne annuelle	
Décompte en ETPT des emplois sous plafond Etat (a)	1412	1412	1412	1412	1412	1412	1412	1412	1412	1412	1412	1412	1412	(1)
Décompte en ETPT des emplois financés sur ressources propres (b)	340	340	340	340	340	340	340	340	340	340	340	340	340	
<b>Total ETPT (c) = (a)+(b)</b>	<b>1752</b>	<b>1752</b>	<b>1752</b>	<b>1752</b>	<b>1752</b>	<b>1752</b>	<b>1752</b>	(2)						
													<b>Total annuel</b>	
<b>Masse salariale (en €)</b>	<b>9 221 599</b>	<b>8 423 896</b>	<b>8 502 778</b>	<b>8 492 777</b>	<b>8 641 085</b>	<b>8 537 427</b>	<b>10 158 992</b>	<b>8 697 995</b>	<b>7 599 242</b>	<b>8 185 405</b>	<b>9 151 306</b>	<b>8 969 643</b>	<b>104 582 145</b>	(3)
<i>dont :</i>														
<i>MS sur budget ETAT</i>	<i>7 743 623</i>	<i>7 262 270</i>	<i>7 214 850</i>	<i>7 246 376</i>	<i>7 256 965</i>	<i>7 239 875</i>	<i>7 846 947</i>	<i>7 180 483</i>	<i>6 824 134</i>	<i>7 260 161</i>	<i>7 262 837</i>	<i>7 214 875</i>	<i>87 553 396</i>	
<i>MS sur ressources propres</i>	<i>1 477 976</i>	<i>1 161 626</i>	<i>1 287 928</i>	<i>1 246 401</i>	<i>1 384 120</i>	<i>1 297 552</i>	<i>2 312 045</i>	<i>1 517 512</i>	<i>775 108</i>	<i>925 244</i>	<i>1 888 470</i>	<i>1 754 768</i>	<i>17 028 749</i>	

Note sur les modalités de renseignement du tableau

La fiche technique du 31/10/2008 relative aux Plafonds d'emplois (site intranet DAF rubrique *LRU/RCE Fiches techniques*) précise les règles d'imputation au plafond des emplois fixé par l'Etat et au plafond d'emplois sur ressources propres. Sont considérées comme ressources propres toutes les ressources d'exploitation encaissables sauf les subventions versées par la DGESIP.

Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Les crédits de masse salariale sont les crédits imputés sur les comptes 64 (charges de personnel) et 631, 632, 633 (impôts et taxes assis sur les rémunérations) de l'ensemble du budget de l'établissement (budget principal, éventuels budgets annexes et EPRD de fondation universitaire)

S'agissant de la ligne "décompte des emplois sous plafond Etat", la moyenne annuelle en ETPT prévisible (case annotée (1)) et la moyenne annuelle qui sera constatée en fin d'année ne doivent pas excéder le plafond des emplois fixé par l'Etat (case annotée (3) du tableau n°2).

Concernant la ligne "Total ETPT", la moyenne annuelle en ETPT prévisible (case annotée (2)) et la moyenne annuelle qui sera constatée en fin d'année ne doivent pas excéder le plafond global des emplois de l'établissement fixé dans le budget de l'établissement éventuellement modifié (case annotée (4) du tableau n°2).

Le montant cumulé annuel prévisible de la masse salariale (case annotée (3)) et le montant cumulé annuel qui sera constaté en fin d'année ne doivent pas excéder le montant de masse salariale voté au budget de l'établissement éventuellement modifié par décision budgétaire modificative. Ce dernier doit être inférieur ou égal au plafond de masse salariale tel que défini par le décret relatif au régime financier (plafond = part masse salariale de la subvention DGESIP + ressources propres d'exploitation).

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

08 décembre 2011

Point 03  
PLAFONDS D'EMPLOIS 2012

1   Plafonds des emplois délégués par l'Etat	1
2   Plafonds des Emplois sur ressources propres	6



## **1| PLAFONDS DES EMPLOIS DELEGUES PAR L'ETAT**

**1. | Les enseignants**

**2. | Les BIATOSS**

**3. | La compensation Etablissement**

**4. | Détail du Titre 3**

## 1 | Les Enseignants et les enseignants chercheurs

Structure	PGR-TITRE	NATURE D'EMPLOIS		NOMBRE de POSTES				
				PLAFOND 2010	variation	PLAFOND 2011	variation	PLAFOND 2012
UFR Médecine	0150T2	ASM	Assistant disciplines médicales	64		64	1	65
		ASMA	Assistant de médecine associé	1		1		1
		MCPH	Maître de conférence praticien hospitalier médecine	32		32		32
		PAMG	Professeur associé médecine générale	2,5		2,5	-1	1,5
		PHU	Praticien hospitalier universitaire	4		4	-2	2
		PUPH	Professeur université praticien hospitalier	71	1	72	1	73
		PRU	Professeur de médecine générale	-	1	1	-1	0
			Surnombre PUPH	5	1	6	-1	5
		PRMA				-	-1	-1
<b>total UFR Médecine</b>				<b>179,5</b>	<b>3</b>	<b>182,5</b>	<b>-4</b>	<b>178,5</b>
SPIS	0150T2	PUPH	Professeur université praticien hospitalier	-	5	5	1	6
		MCPH	Maître de conférence praticien hospitalier	-		-	1	1
			Surnombre PUPH			-	1	1
		<b>total SPIS</b>				<b>-</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
U. Angers	0150T2	MCF	Maître de conférences	303	3	306	-1	305
		MCF (méd.)	Maître de conférences 1 (affectés en médecine)	4	1	5		5
		PAST	Personnel associé à temps partiel	19,5		19,5		19,5
		PLP	Professeur de lycée prof 2 ème grade	2		2		2
		PR	Professeur des universités	134	-4	130		130
		PRAG	Professeur agrégé du second degré	49	1	50		50
		PRCE	Professeur certifié	28		28		28
		SURN	Surnombre PR	3		3		3
	0231T2	PRAG	Professeur agrégé du second degré	2		2		2
		PRCE	Professeur certifié	3		3		3
<b>total U Angers</b>				<b>547,5</b>	<b>1</b>	<b>548,5</b>	<b>-1</b>	<b>547,5</b>
IUT	0150T2	MCF	Maître de conférences	43		43		43
		PAST	Personnel associé à temps partiel	3	-1	2		2
		PR	Professeur des universités	7		7		7
		PRAG	Professeur agrégé du second degré	31	2	33		33
		PRCE	Professeur certifié	13		13		13
		PREN	Professeur. de l'ENSAM	4	-1	3		3
		<b>total IUT</b>				<b>101</b>	<b>0</b>	<b>101</b>
<b>TOTAL ENSEIGNANTS</b>				<b>828</b>	<b>9</b>	<b>837</b>	<b>-2</b>	<b>835</b>
				<b>Ajustements MESR en attente</b>				<b>2</b>
				<b>TOTAL</b>				<b>837</b>

## 2 | Les BIATOSS

Structure	PGR-TITRE	NATURE D'EMPLOIS	NOMBRE de POSTES						
			PLAFOND 2010		PLAFOND 2011		PLAFOND 2012		
			Postes délégués	dont postes gagés	variation	TOTAL	variation	TOTAL	
IUT	0150T2	ADAENES	Attaché d'administration éducation nationale et enseignement supérieur	1			1		1
		ASI	Assistant Ingénieur de Recherche et de Formation	4			4	-1	3
		C-AD	C administratif	6			6		6
		C-TC	C technique	23	1		23	-2	21
		IJE	Ingénieur d'Etudes					1	1
		SAENES (ex-SASU)	Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire 7	7			7		7
		TCH	Technicien de recherche et de formation	8			8	2	10
		<b>total IUT</b>			<b>49</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>49</b>	<b>0</b>
U. d'Angers	0150T8	ABIB	Assistant de bibliothèques	5			5	1	6
		ADAENES	Attaché d'administration éducation nationale et enseignement supérieur	14			14	2	16
		AGC1	Agent comptable d'établissements publics à caractère S.C.P. (Groupe1)	1			1		1
		ASI	Assistant Ingénieur de Recherche et de Formation	35	1	1	36		36
		BAS	Bibliothécaire Ajoint Spécialisé	11			11		11
		BIB	Bibliothécaire	3			3		3
		C-AD	C administratif	72	3	-2	70	-5	65
		C-BI	C bibliothèque	21			21	-1	20
		CBIB	Conservateur des bibliothèques	5			5		5
		C-TC	C technique	88	3		88	-8	80
		IJE	Ingénieur d'Etudes	45	3	4	49	1	50
		IGR	Ingénieur de Recherche	19	2	1	20		20
		SAENES (ex-SASU)	Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire	35	1	-2	33	-1	32
		SGAS	Secrétaire Général d'Administration Scolaire et Universitaire (AENESR)	2			2		2
		SGS1	Secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur (SGEPES)	1			1		1
	TCH	Technicien de recherche et de formation	46	2	2	48	11	59	
		Congés de formation	0,75			0,75		0,75	
	0231T2	ADAENES	Attaché d'administration éducation nationale et enseignement supérieur	1			1		1
		ASOC	Assistante Sociale	1			1		1
		C-AD	C administratif	2			2		2
		C-TC	C technique	1			1		1
		INF	Infirmier	3			3		3
		SAENES (ex-SASU)	Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire	1			1		1
<b>total U Angers</b>			<b>412,75</b>	<b>15</b>	<b>4,00</b>	<b>416,75</b>	<b>0</b>	<b>416,75</b>	
<b>TOTAL BIATOSS</b>			<b>462</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>466</b>	<b>0</b>	<b>466</b>	
							<b>TOTAL</b>	<b>466</b>	



4 | **Détail du Titre 3 – ex 3196**

Structure	PGR-TITRE	NATURE D'EMPLOIS		NOMBRE de POSTES				
				PLAFOND 2010	Variation	PLAFOND 2011	Variation	PLAFOND 2012
IUT	0150T2	ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche	1		1		1
		LECT	Lecteur	1		1		1
	<b>total IUT</b>				<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
U. d'Angers	0150T8	ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche	16		16	1	17
		ATERM	ATER mi-temps	1		1		1
		LECT	Lecteur	10	-1	9	1	10
		ML	Maître de langue	1	1	2		2
		ALLOC	Allocataires de recherche (ministériels)	42	-1	41	-2	39
		POST-DOC	Post-doctorants	1,8		1,8		1,8
<b>total U Angers</b>				<b>71,8</b>	<b>-1</b>	<b>70,8</b>	<b>0</b>	<b>70,8</b>
<b>TOTAL TITRE 3 (EX 3196)</b>				<b>73,8</b>	<b>-1,0</b>	<b>72,8</b>	<b>0,0</b>	<b>72,8</b>
				TOTAL arrondi		73		73

**TOTAL GENERAL EMPLOIS DELEGUES PAR L'ETAT : 1 412**

## **2 | PLAFONDS DES EMPLOIS SUR RESSOURCES PROPRES**

**1. | Recherche**

**2. | BIATOSS**

**3. | Appels à projets**

**4. | Formation continue**

**5. | SUMPPS**

DECOMPTE DES EMPLOIS FINANCES SUR BUDGET PROPRE

		<b>2010</b>		<b>2011</b>	<b>2012</b>
		<b>NOMBRE DE POSTES</b> (vote CA décembre 2009)	<b>Evolution</b>	<b>NOMBRE DE POSTES</b> (vote du CA du 9/12/2010)	<b>NOMBRE DE POSTES</b> (soumis au vote du CA du 8/12/2011)
FC	FORMATION INITIALE & CONTINUE	16		16	16
S	SUMPPS	21		21	21
R	RECHERCHE	111	10	121	121
B	BIATOSS	81		81	81
AP	APPELS A PROJETS	96		96	96
<b>TOTAL</b>		<b>325</b>	<b>10</b>	<b>335</b>	<b>335</b>
arrondi		5		5	5
<b>TOTAL</b>		<b>330</b>	<b>10</b>	<b>340</b>	<b>340</b>

Arrondi 340**TOTAL GENERAL EMPLOIS RESSOURCES PROPRES : 340**

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

08 décembre 2011

Point 04  
DBM N° 4

DBM n° 4

1



université  
angers

DBM N° 4

Le conseil d’administration approuve la DBM n°4 de 748 621,00 €.



**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 4 - EXERCICE 2011**  
**Conseil d'administration du 8 décembre 2011**

Composante	Objet	Montant	Fonds de Roulement		Ressources nouvelles		Emplois des crédits			
			Fonct.	Invest.	Fonct.	Invest.	Fonct.	Salaires	Invest.	
Serv.Cent.	Ajustement des socles (Information ministérielle du 10/11/2011 ) Surnombre PUPH Variations d'emplois GVT				748 621,00				748 621,00	
<b>TOTAL DBM</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>748 621,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>748 621,00</b>	<b>748 621,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Fonds de roulement</b>	<b>0,00</b>	
<b>Ressources nouvelles</b>	<b>748 621,00</b>	<b>748 621,00</b>

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

08 décembre 2011

Point 05  
AVENANT AU  
CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE  
MOYENS DE L'IUT

Avenant au contrat d'objectifs et de moyens de l'IUT

1

**AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'IUT**

<p style="text-align: center;"><b>Contrat interne d'Objectifs et de Moyens (COM) Avenant 2011-2012 Université d'Angers / IUT d'Angers-Cholet</b></p>
--

**Entre**

L'Université d'Angers  
Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel  
40 rue de Rennes  
BP 3532  
49 035 Angers Cedex 01

Représentée par M. MARTINA, Président

**Et**

L'IUT d'Angers-Cholet  
4 Bd Lavoisier  
BP 42 018  
49 016 Angers Cedex

Représenté par M. FILLON, Président du Conseil  
Dont le Directeur est M. Jean Luc CLEDY.

**Table des matières**

<b>PREAMBULE</b>	<b>4</b>
<b>A. REALISATIONS 2010-2011</b>	<b>4</b>
1. ACTIVITES DE L’IUT	4
<b>1.1. Actions de Formation</b>	<b>4</b>
<b>1.2. Actions de Recherche et Transfert de Technologie</b>	<b>4</b>
2. PERFORMANCE DE L’IUT	7
<b>B. ORIENTATIONS/PERSPECTIVES 2011-2012</b>	<b>7</b>
1. EVOLUTIONS ENVISAGEES DE L’ACTIVITE	7
<b>1.1. Actions de Recherche et de Transfert de Technologie</b>	<b>8</b>
<b>1.2. Actions de formation</b>	<b>9</b>
2. EVOLUTIONS ENVISAGEES SUR LA PERFORMANCE	9
3. POLITIQUE DES MOYENS	11
<b>3.1. Gestion des ressources humaines</b>	<b>11</b>
3.1.1. Choix d’orientation	12
3.1.2. Etat des lieux	13
3.1.3. Contexte des recrutements 2011/2012	13
<b>3.2. Politique des ressources propres</b>	<b>17</b>
<b>3.3. Projets Pluriannuels d’Investissement</b>	<b>17</b>
<b>C. CONTRIBUTIONS DE L’UNIVERSITE D’ANGERS</b>	<b>19</b>
1. RESSOURCES HUMAINES	20
2. RESSOURCES FINANCIERES/BUDGET 2011	
3. RESSOURCES FINANCIERES/BUDGET 2012	23
<b>D. LES ANNEXES</b>	

## Préambule

Le présent avenant fait suite au contrat d'objectifs et de moyens approuvé par le conseil de l'IUT le 18 juin 2009 et le conseil d'administration de l'université le 03 juillet 2009, et à l'avenant 2010-2011 daté du 10 décembre 2010.

Il est donc un complément au document d'origine permettant de faire un point sur la réalisation des objectifs assignés, de fixer les priorités pour la période 2011-2012, aussi bien en ce qui concerne les orientations, la gestion des ressources humaines en interne à l'IUT, que la politique des ressources propres ou encore les projets pluriannuels d'investissements. Tout en rappelant les ressources humaines à disposition de l'IUT, il reprend le budget 2011 et présente le budget 2012, ainsi que les dépenses prévisionnelles associées.

Réalisé en conformité avec les obligations afférentes aux IUT, il est présenté au vote dans l'attente de la rédaction d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens par l'ensemble des composantes de l'Université.

### A. Réalisations 2010-2011

Le contrat précisait à la fois les évolutions du point de vue de l'activité de l'IUT et de la performance telles qu'elles étaient envisagées au vu des constats partagés et des choix stratégiques de l'IUT dans son environnement. Concrètement qu'avons-nous fait ? Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ?

#### 1. Activité de l'IUT

##### 1.1. Actions de Formation

Les effectifs de l'IUT d'Angers-Cholet ont diminué de 33 étudiants et stagiaires de formation continue durant la période citée, soit une baisse de 1.8%. Ils sont passés de 1766 à 1733. Cette diminution d'effectifs s'explique logiquement par la non-ouverture d'une licence professionnelle (LP AITSP) et de la baisse des effectifs du DUETI (- 23 étudiants) suite à l'augmentation des droits d'inscription dans les universités britanniques.

Du point de vue des DUT, les effectifs sont restés stables : 1207 contre 1208 en 2009-10.

La situation des Licences professionnelles a été relativement stable en passant de 400 à 398 étudiants et stagiaires de la formation continue. Pour les Licences professionnelles, 49 contrats de professionnalisation et 27 demandes en apprentissage ont été signés.

Au-delà de l'évolution des effectifs, sans doute faut-il retenir davantage la forte extension du format « contrat de professionnalisation » au sein de l'IUT, à la fois dans le cadre de formations strictement alternées et dans des formations mariant aussi bien l'initial que la formation continue ou l'alterné (ce qui semble d'ailleurs une voie prometteuse).

##### 1.2. Actions de Recherche et Transfert de Technologie

Notre objectif affiché était de nous « positionner clairement vis-à-vis de la recherche à l'université et de fédérer autant que possible toute action de recherche qui concernait l'IUT tout en l'insérant dans les laboratoires et les programmes de recherche définis par l'université et le Conseil Scientifique, en valorisant les actions de transfert de technologies ». Sans doute s'agit-il d'une œuvre qui ne peut s'inscrire que dans la durée. La part des enseignants-chercheurs de l'IUT dans les unités A et A+ représente en 2010/2011 un score de 33 %.

Pour autant, le Conseil de la Recherche semble avoir trouvé toute sa place depuis la construction de la campagne emplois 2011 et dans les débats nécessaires au dialogue en interne à l'IUT. De la même sorte, différentes réunions de recherche organisées par des groupes plus ou moins extérieurs à l'IUT ont désormais lieu dans nos locaux ; l'IUT doit être une composante ouverte à l'accueil « recherche » dans la mesure où nos locaux le permettent.

#### 2. Performance de l'IUT

La contribution de la mise en œuvre des engagements de l'IUT est évaluée à l'aune des objectifs que nous nous étions fixés et qui concernaient successivement :

- **La maîtrise de la gestion interne**

Des efforts ont été fournis quant à la réalisation d'économies de fonctionnement et au contrôle des grandes masses de dépenses aussi bien au niveau de l'IUT que de chacun des départements. Un travail a été effectué, dans le cadre de la définition du référentiel des équivalences horaires, pour comparer les maquettes d'enseignement (programme pédagogique national) avec les charges prévisionnelles/réelles ; l'accent est particulièrement mis sur la transparence dans la couverture des heures attribuées du point de vue du suivi des projets tuteurés, des stages et des autres activités ; en revanche, on peut comprendre que la valorisation horaire peut varier fortement selon le type du diplôme, sa spécificité, dont particulièrement le format (alternance ou pas).

- **Le développement de l'offre technologique et professionnelle/ l'insertion**

L'évolution de l'offre de formation telle qu'elle a été évoquée dans le point 1-1 montre la volonté de l'IUT de coller à une demande professionnelle fortement ancrée dans le territoire et les bassins d'emplois. Les quelques actions citées montrent, s'il était besoin, que la construction d'une offre tant du point de vue de sa profondeur, de sa largeur et de sa diversité constitue à nos yeux une matière vivante (et non figée) susceptible d'évolutions eu égard aux transformations de l'environnement. L'objectif final étant l'insertion de nos jeunes dans des délais raisonnables pour ceux qui rentrent immédiatement dans la vie active et de construire le socle permettant la poursuite d'études pour ceux qui le souhaitent.

Arrivés proches de notre capacité maximale, il ne s'agit plus nécessairement de créer mais bien plus d'adapter. En même temps, considérant la règle selon laquelle au moins 2 LP devait être associées à chaque département, le plus récent d'entre eux, à savoir, Carrières Sociales, développe une réflexion quant au montage d'un parcours Licence en partenariat avec l'UFR Lettres, mais il doit aussi envisager d'augmenter sa capacité en DUT. Une autre réflexion, cette fois du département de GEA, doit débiter pour monter un autre dossier LP avec le Lycée Europe à Cholet. Du point de vue de la part des étudiants originaires de l'IUT dans les LP les efforts doivent être continués.

- **L'amélioration de la réussite dans le grade de licence**

Si le poids des bacheliers technologiques par rapport aux inscrits est en conformité avec la cible, il cache toujours en réalité des situations très diverses selon les départements ; leur taux de réussite est en légère augmentation (84,10%) mais reste inférieur à celui des bacheliers généraux, même s'ils tendent à se rapprocher. La part des bacheliers professionnels reste inférieure à l'objectif, et ce, malgré un taux de réussite de 100% (à rapporter à un faible effectif). De façon complémentaire, les efforts en matière de réussite sont démontrés à travers deux indicateurs : un taux d'abandon de 6,20% en 1<sup>ère</sup> année de DUT et un taux de réussite en LP de l'ordre de 94,72%.

L'accueil des baccalauréats technologiques est un souci constant tant dans la démarche d'information dans le cadre de la liaison université-lycées que dans le soutien apporté aux étudiants. L'action des ambassadeurs et le développement de l'information et de la communication au sein des lycées devraient encore renforcer les résultats obtenus.

Les modules de professionnalisation mis en place en L2 en collaboration avec l'IUT restent faibles et difficiles à évaluer. De la même sorte, la part des étudiants de L2 dans les LP de l'IUT reste en-dessous de la cible visée. Dans les deux cas, des efforts tendent cependant à être effectués ; la collaboration avec la L1 santé, l'UFR Sciences et l'UFR Droit, Economie et Gestion traduit bien cette évolution à différents niveaux de diplômes. Côté IUT, l'arrêté de 2005 avait permis de mettre en place différents modules de différenciation permettant la poursuite d'études ou l'insertion immédiate. Les efforts sont continués en ce sens, sans encore donner nécessairement naissance à échanges ou suffisamment d'échanges avec les autres composantes de l'université d'Angers dans la construction de passerelles.

L'indicateur « part des inscrits en alternance (en LP) », soit 19%, illustre bien l'effort fourni par l'IUT en ce qui concerne la professionnalisation des formations et l'ouverture à la formation continue diplômante. En

tout, l'alternance concerne 28 apprentis, 49 contrats professionnels en LP, 11 en DU Bancassurance et 29 en DCG et DSCG.

- **Le développement de la formation continue et des actions qualifiantes**

Si la formation continue s'est développée de façon importante depuis 2007 : 54 763 heures stagiaires en 2007, 64 125 heures stagiaires en 2008, 79 012 heures stagiaires en 2009 et 82 259 heures stagiaires en 2010), la part des actions qualifiantes en tant que telle reste minime, par suite de marchés très encombrés et de l'absence d'un personnel spécifiquement dédié à la promotion de ces actions (cadre catalogue formation continue DIF).

- **Le développement de l'activité internationale**

Les deux indicateurs : part des diplômés de LP ayant obtenu des ECTS (1,5%) à l'étrangers et part des étudiants étrangers (2,4%) restent inférieurs aux objectifs cibles visés. On peut évoquer pour explication des scores, l'ancrage local de nombre de formations et sans doute une certaine frilosité des jeunes à aller vers l'international<sup>1</sup>, voire, malgré la variété des dispositifs et l'évolution positive constatée, la nécessité d'une réflexion de fond pour créer une dynamique véritable, comme on peut l'avoir en support du nombre des inscrits en DUETI.

Malgré cette dynamique, le DUETI a rencontré des difficultés en 2010-2011 avec nos partenaires étrangers. En raison de la crise économique les Universités anglo-saxonnes ont diminué le nombre de places réservées aux étudiants en DUETI. De plus, l'an prochain, l'augmentation très importante des droits d'inscription des Universités anglaises rendra difficile les inscriptions des étudiants en DUETI auprès de ces Universités. Les enseignants de l'IUT essaient dès à présent de lier de nouveaux partenariats avec des Universités d'autres pays.

La licence professionnelle PME-PMI a été délocalisée à la rentrée dans le cadre d'une convention avec l'IFTIC-SUP de Yaoundé au Cameroun. Elle a ouvert à la rentrée 2011.

De façon générale, des démarches en la matière sont d'ores et déjà en cours : la commission relations internationales de l'IUT s'est lancée dans une politique très nettement volontariste en lien avec la Direction des Relations Internationales de l'Université.

- **L'optimisation et la gestion du patrimoine immobilier**

Les démarches engagées ces deux dernières années ont abouti au cadrage décrit ci-après. La première tranche de travaux consistera à reprendre le hall dans sa totalité puis à construire le bâtiment F qui accueillera le département GEII (1 800m<sup>2</sup> SDO). La tranche conditionnelle portera sur la réfection des façades, des menuiseries et des toitures des bâtiments A et B, puis sur la réhabilitation du bâtiment C pour les départements tertiaires et la vie étudiante (2 500 m<sup>2</sup> SDO). Il est prévu que les travaux soient conduits selon le planning suivant : tranche ferme (construction département GEII et du hall d'accueil) du début 2012 à la rentrée 2013, tranche conditionnelle (réhabilitation du bâtiment C) de septembre 2013 à la rentrée 2014, réfection des façades des bâtiments A et B, dès mi-2012 simultanément à la réfection de la tranche ferme.

Dans le cadre des projets pluriannuels d'investissement (cf. point B. 3.3), il est prévu différents travaux sur le bâtiment D (toiture, faux plafonds, peintures, sols, sanitaires, ...) et le bâtiment B, en parallèle d'une analyse et d'une budgétisation incluse dans le prochain Contrat de Plan Etat Région. Les travaux de chauffage se terminent cette fin d'année 2011 avec la pose des radiateurs dans les bâtiments A et B.

L'optimisation du patrimoine vise davantage la mise en conformité et l'adaptation des locaux qu'un développement des capacités d'accueil.

- **L'amélioration du lien Université-Entreprises**

---

<sup>1</sup> Le fait que plusieurs LP soient en contrat de pro ou d'apprentissage peut aussi diminuer ce nombre et nous encourageons les LP à être en alternance.

La création du service relations aux entreprises de l’IUT participe à la réalisation de cet objectif. Toutefois, les liens de l’IUT avec le monde économique restent une réalité quotidienne à travers l’action des départements, tant du point de vue des stages, des projets tuteurés, des contrats, ou encore des interventions de professionnels.

Le développement d’outils de communication comme la plate-forme I-POLINE et le nouveau site internet sont autant d’outils pour l’intensification de ces relations.

Le tableau 1- ci-après récapitule le réalisé concernant la plupart des objectifs évoqués.

**Tableau 1- : Indicateurs d’évaluation contrat quadriennal 2008-2011 complété**

<b>FORMATION INITIALE ET CONTINUE DU BACCALAUREAT A LA LICENCE</b>	<b>CIBLES</b>	<b>REALISE 2009-2010</b>	<b>REALISE 2010-2011</b>
<b>Objectif 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure</b>			
Nombre de département proposant au moins 2 LP	5	5	5
Part des étudiants originaires de l’IUT dans les LP	15%	9.2%	11.28%
<b>Objectif 2 : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation</b>			
Part des bacheliers technologiques parmi les inscrits	30%	30.3%	31.72%
Taux de réussite des bacheliers technologiques (en 2 ans et 3 ans)	78/83%	82%	84.10%
Taux de réussite des bacheliers généraux	88%	88%	86.85%
Part des bacheliers professionnels parmi les inscrits en DUT 1/L1	2%	0.2%	0.1%
Taux de réussite des bacheliers professionnels (en 3 ans)	60%	100%	100%
Modules de professionnalisation mis en place en L2 en collaboration avec l’IUT	10%		
Part des étudiants de L2 dans les LP de l’IUT	12%	3.6%	2 %
Part des modules de différenciation à l’IUT mis en place en relation avec les autres composantes	10%		
Part des inscrits en alternance (en LP)	16%	18.75%	19%
<b>Objectif 4 : Faire de l’enseignement supérieur un outil de formation tout au long de la vie</b>			
Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés	4%	7,12%	7,17%
Pourcentage d’heures stagiaires en formation qualifiante par rapport au nombre total d’heures stagiaires	5%	0,15%	0.026%
<b>Objectif 5 : Accroître l’attractivité internationale</b>			
Part des diplômés de LP ayant obtenu des ECTS à l’étranger	3%	0.5%	1,5%
Part des étudiants étrangers	3%	2.15%	2.4%
<b>RECHERCHE</b>	<b>CIBLES</b>		
<b>Objectif 7 : Produire des connaissances au meilleur niveau scientifique</b>			
Part des enseignants-chercheurs de l’IUT appartenant à des équipes de recherche de laboratoires labellisés et localisées à l’IUT	15%		
<b>Objectif 9 : Contribuer à l’amélioration de la compétitivité de l’économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche</b>			
Part des contrats de recherche dans les ressources de l’IUT	1%		
<b>IMMOBILIER</b>	<b>CIBLES</b>		
<b>Objectif 12 : Optimiser la gestion et l’évolution du patrimoine immobilier</b>			
Taux de surfaces bâties dont l’état qualitatif est correct	50%		

## **B. Orientations/perspectives 2011-2012**

Les orientations et perspectives 2011-2012 recouvrent à la fois les évolutions envisagées du point de vue de l'activité de formation et de recherche, ainsi que la performance à atteindre.

### **1. Evolutions envisagées de l'activité**

#### **1.1 Actions de Formation**

Du point de vue des activités de formation, suite à l'évaluation de l'IUT réalisée au printemps 2009 et à l'évaluation de l'AERES pour le renouvellement des Licences Professionnelles, l'année 2012 sera consacrée dans la logique du réalisé à continuer notre adaptation d'offre et ses répercussions en termes de contenus et de formats de formation, grâce, notamment, à l'installation systématique des comités de pilotage et de perfectionnement.

Les dossiers de créations de LP envisagées ci-avant (l'une avec le Lycée Europe à Cholet, l'autre pour le Département Carrières Sociales) doivent être inscrits au quinquennal et construits (en intégrant les principes de la modularisation) avec les milieux professionnels concernés tout en considérant les perspectives de recrutement. D'autres LP doivent s'interroger et s'ouvrir au format de l'alternance. La question d'une transformation ou d'une extension de formation par le biais de l'apprentissage devra faire l'objet d'une réflexion permanente (demande en cours pour la LP BAEMOVA).

#### **1.2 Actions de Recherche et de Transfert de Technologie**

Dans la continuité des deux années passées, la volonté de l'IUT, en tant que composante de l'Université d'Angers, est de continuer à se positionner clairement du point de vue de la recherche à l'Université et de fédérer autant que possible toute action de recherche qui le concerne tout en l'insérant dans les laboratoires et les programmes de recherche définis par l'Université et le Conseil Scientifique, tout en valorisant également les actions de transfert de technologies initiées et développées par certains de nos enseignants-chercheurs.

La campagne d'emplois 2013 sera l'occasion d'affirmer encore davantage le rôle du Conseil de la Recherche tout en améliorant les procédures dont la sollicitation des laboratoires de recherche susceptibles d'être concernés par nos recrutements.

### **2. Evolutions envisagées sur la performance**

Les évolutions envisagées en ce qui a trait à la performance reprennent les axes déjà évoqués.

#### **- La maîtrise de la gestion interne**

L'année 2012 doit être celle de la continuation de la rationalisation dans la gestion des charges horaires. Elle sera l'occasion de mettre en œuvre les choix issus des comparatifs maquettes/charges prévisionnelles/exécutées. Nous projetons pour 2012 de dupliquer la démarche de répartition des moyens utilisée d'un point de vue global à l'intérieur des départements ; ceci, doit conduire le chef de département à affecter son enveloppe selon les différentes formations du département en ayant une bonne maîtrise de leur gestion. Pour ce qui concerne la taxe d'apprentissage, la création d'un nouveau service dédié à la relation aux entreprises doit désormais permettre d'améliorer notre procédure de collecte et le volume de taxe drainé par l'IUT; l'affectation en interne des ressources dans le cadre du budget 2013, doit dans la catégorie « performance » valoriser les départements ayant une démarche proactive vis-à-vis de la collecte de taxe.

- **Le développement de l'offre technologique et professionnelle/ l'insertion**

Dans la suite de ce qui a déjà été dit, l'adaptation aux évolutions économiques, technologiques et professionnelles doit nécessairement marquer la réflexion durant l'année 2012. Il s'agit pour l'IUT, les Départements, la formation continue, les porteurs de projets de construire les dossiers en allant au-delà des seules relations aux entreprises et de contacter les organisations professionnelles et syndicales, tout en jouant le jeu des partenariats avec les autres composantes. Il y a, de toute façon, en 2012 à mettre en place les projets de passerelles initiés dès 2010. Par ailleurs, au vu du réalisé de l'objectif « part des étudiants originaires de l'IUT dans les LP » les efforts doivent être continués pour motiver nos jeunes à s'inscrire dans nos LP (diplômes qui ont été à l'origine montés dans la continuité de nos Diplômes Universitaires de Technologies) ; la création de la LP Technicien de Laboratoire Médical répond totalement à cet objectif.

- **L'amélioration de la réussite dans le grade de licence**

Une analyse fine des passages d'un semestre à l'autre, des taux d'abandon en 1<sup>ère</sup> année de DUT, des redoublements doit être continuée par les Départements. Parallèlement, les procédures de recrutement doivent amener à une lecture attentive des moyens développés du point de vue de l'étude des dossiers eu égard au volume des candidatures et aux résultats des jeunes dans la suite de leur cursus à l'IUT. La réussite des bacheliers technologiques, des boursiers doit être étudiée afin de développer, si nécessaire, des outils appropriés permettant un meilleur accompagnement des jeunes afin de favoriser leur réussite dans la formation.

- **Le développement de la formation continue et des actions qualifiantes**

La place de la formation continue qualifiante doit être remise à l'ordre du jour et discutée en parallèle d'une réflexion sur la structuration même du service formation continue et alternance de l'IUT tout en tenant compte des nouvelles orientations prises par l'Université en la matière (services prestataires vis-à-vis des départements et de l'ensemble des formations proposées).

- **Le développement de l'activité internationale**

Diverses actions, réflexions quant à la réalisation d'ECTS à l'étranger, à l'accroissement de la part d'étudiants étrangers dans nos formations doivent être engagées dans la continuité des dispositifs existants. Nous devons également poursuivre notre réflexion en matière de co-diplômation, voire d'ouvertures nouvelles à l'étranger (Délocalisation de diplômes).

L'attractivité de nos formations doit être visible à l'étranger ; à cette fin, un travail de communication est indispensable. La traduction du site web de l'IUT n'est qu'un premier pas. Une véritable réflexion est en cours entre la commission RI et les responsables de la commission communication de l'IUT afin de mettre en place un plan de communication des relations internationales de l'IUT (rédaction de documents écrits en anglais, traduction du site internet, documents d'accueil pour les étudiants étrangers, création d'un power point de présentation de l'IUT, réalisation de film,...).

- **L'optimisation et la gestion du patrimoine immobilier**

L'amélioration du patrimoine immobilier de l'IUT constitue un projet collectif à destination des générations actuelles et futures. L'année 2012 doit être employée à continuer la mise en œuvre de nos PPI et à faire respecter les échéances prévues en ce qui concerne les travaux financés via le CPER.

### **3. Politique des moyens**

- **3.1 Gestion des ressources humaines**

La gestion des ressources humaines à l'IUT s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle procédure d'élaboration et de validation des campagnes d'emplois au sein de l'IUT développée en 2010.

Point 05 – AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'IUT

Le calendrier ci-après utilisé pour la campagne 2012 constitue la base d'appui pour la prochaine campagne d'emplois à venir courant du printemps 2012.

En parfaite adéquation avec le calendrier de la campagne d'emplois de l'Université, la procédure actuellement mise en place repose sur une démarche collaborative, concertée au sein de l'IUT.

**Tableau 2 : Calendrier prévisionnel campagne d'emplois 2012**

(susceptible de modifications pour 2013)

Semaine du 03-01-11	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande des dates de départ en retraite 2012 transmise aux personnels enseignants et BIATOSS</li> <li>- Calendrier campagne d'emplois 2012 remis aux chefs de départements lors du conseil de direction du 03-01-11</li> </ul>
Semaine du 24-01-11	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour pour le 28-01-11 des dates de départ en retraite 2012</li> </ul>
Semaine du 31-01-11	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise des dossiers de préparation de la campagne 2012 aux chefs de département lors du conseil de direction du 31-01-11</li> </ul>
Semaine du 31-01-11 Jusque Semaine du 04-04-11	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discussion relative aux postes dans les départements</li> </ul>
Semaine du 14-02-11	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discussion de préparation de la note d'orientation en conseil de direction du 14-02-11</li> <li>- Elaboration de la lettre de cadrage concernant les emplois 2012 par le directeur et la responsable administrative</li> </ul>
Semaine du 14-03-11	Soumission de la note d'orientation emplois 2012 pour avis : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil de direction du 14-03-11</li> <li>- Commission BIATOSS pour les postes BIATOSS</li> <li>- Conseil de la recherche pour les postes d'enseignants-chercheurs</li> </ul>
Semaine du 24-03-11	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vote de la note d'orientation emplois 2011 en conseil de l'IUT du 24-03-11</li> </ul>
Semaine du 04-04-11	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avis des conseils de département/assemblées générales</li> </ul>
Semaine du 09-05-11	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour de toutes les fiches de postes enseignants et BIATOSS pour le Mercredi 11 mai 2011</li> </ul>
Semaine du 16-05-11	Présentation/discussion et votes pour avis relatifs aux tableaux de postes enseignants ( <b><u>y compris les profils pédagogiques et recherche</u></b> ) et BIATOSS proposés à la décision de l'Université : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil de direction</li> <li>- Commission BIATOSS pour les postes BIATOSS</li> <li>- Conseil de la recherche pour les postes d'enseignants-chercheurs</li> </ul>
Juin 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RDV avec le Président de l'Université + la DRH et présentation/discussion relative à la note d'orientation et aux tableaux de postes proposés à la décision de l'Université</li> </ul>
Semaine du 15-09-11	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vote des tableaux de postes enseignants (<b><u>y compris les profils pédagogiques et recherche</u></b>) et BIATOSS en conseil de l'IUT du 15-09-11.</li> </ul>

**Les listes d'émargement** seront systématiquement remontées **en appui de chaque vote**.

Le **détail des votes** sera indiqué sur les **procès verbaux de séances**.

### 3.1.1 Contexte des recrutements 2011/2012

Des convictions explicitement déjà affichées et renouvelées :

- Le bon fonctionnement de l'IUT dépend de la qualité de l'association entre les enseignants-chercheurs, les enseignants du second degré, les personnels BIATOSS et de l'implication de chacun au sein de la Composante.
- L'IUT d'Angers-Cholet inscrit sa politique d'emplois et ses choix de personnels dans les orientations de l'Université et dans le respect de ses procédures, tout en conservant ses spécificités et son identité propre lui conférant une position particulière dans les dispositifs de la professionnalisation de ses étudiants et stagiaires de formation continue.
- Tout en étant régi par l'article L. 713-9, l'IUT entend œuvrer de façon explicite et intelligente avec l'Université, notamment à travers son implication dans les procédures GPEEC et dans la gestion du recrutement de ses personnels.

### 3.1.2 Etat des lieux

Créé en 1966, l'IUT d'Angers-Cholet a connu ces dernières années une dynamique importante en ce qui concerne la variété et la profondeur de son offre de formation ; celle-ci est appelée à continuer en 2011-2012. Mais, de façon paradoxale, cette dynamique peut être mise à mal en raison de l'augmentation, elle-même, du nombre de formations, conjuguée à la croissance des effectifs qui en découlent :

- L'IUT compte 6 départements, 15 LP sur le site d'Angers et 3 sur le site de Cholet (au-delà des modifications éventuelles de nos LP liées à l'évaluation de l'AERES, dès la rentrée 2011, il est prévu de délocaliser la LP PME-PMI au Cameroun, de créer une LP Technicien de Laboratoire Médical en partenariat avec la faculté de médecine : cadre évolution du DUT ABB et de la validation par un diplôme d'état en 3 ans et une LP « métiers de la comptabilité » en remplacement ou en complément du DCG), 1 DU accessible à des handicapés (prévision de doublement de l'effectif à la demande des commanditaires en avril 2011 : temps de formation glissant), une formation à l'expertise comptable : DCG et DSCG (en partenariat avec le Lycée Bergson).
- En corollaire, si les effectifs se sont accrus de façon régulière ces dernières années, avec une légère réduction en 2010-2011 (-33 étudiants en DUETI, DUT GEA formation continue et non-ouverture de la LP AITSP) pour 11 500 candidatures, ils doivent augmenter quelque peu en 2011-2012.

Le problème majeur qui se pose concerne le potentiel humain sensé assurer la couverture des heures d'enseignement, l'encadrement des différentes formations (chef de département, directeurs des études, responsables de LP et de diplômes, ...), réaliser des tâches administratives, techniques et pédagogiques (le traitement des dossiers de candidature, les tâches liées à la gestion des enseignements, à la mise en place de TP dans les formations du secteur secondaire, les suivis de projets, de stages et de PPP).

Dont l'acuité se trouve particulièrement amplifiée, considérant :

- L'évolution marginale du nombre d'emplois délégués par l'état (enseignants et personnels BIATOSS),
- L'ampleur des départs en retraite et des pertes d'expériences (33% de l'effectif doit partir en retraite d'ici 5 ans),
- Les taux d'encadrement, et les potentiels réel rapportés au nombre d'étudiants sont inégaux selon les départements.

### **3.1.3 Choix d'orientation**

Une question essentielle se profile avec les départs en retraite d'un nombre important d'enseignants-chercheurs et d'enseignants. Ces départs doivent être l'occasion d'une réflexion approfondie en interne, et plus particulièrement dans les départements, consistant à définir ou à redéfinir les contours de postes à travers une analyse des besoins effectifs des départements et de l'IUT.

#### **Gestion globale/expression en interne**

Les choix définitifs en ce qui concerne la campagne 2012 s'inscrivent dans une gestion globale des emplois au niveau de l'IUT et la possibilité de redéploiements de postes entre les différents départements constitutifs de l'IUT.

La volonté de l'IUT est de donner toute leur place aux différentes instances en interne, tant du point de vue de la destination des postes que des profils et contenus associés (pédagogiques et recherche pour les enseignants-chercheurs / pédagogiques pour les enseignants du second degré / administratifs et techniques pour les personnels BIATOSS) : Conseil de Direction, Conseil de la Recherche, Commission BIATOSS, Conseils de Département, Assemblées Générales de département et Conseil de l'IUT.

Les années à venir doivent être celles de l'affirmation de la systématisation des relations avec les directeurs de laboratoires en lien avec l'IUT et avec le Conseil Scientifique, du rôle du Conseil de la Recherche et de la Commission BIATOSS.

#### **Politique d'emplois**

Tout en conservant la parité entre enseignants-chercheurs et enseignants du second degré, sans remettre en question les différents supports PAST dont il bénéficie, l'IUT doit veiller à l'équilibre des taux d'encadrement entre les départements.

Compte tenu des départs en retraite et, en corollaire, de responsables de filières, le recrutement d'enseignants doit autant que possible et nécessaire prendre en compte la prise de responsabilités futures et l'acceptation de charges administratives connexes.

Afin de consolider le potentiel existant d'enseignement, l'activation de postes par rachat auprès du Ministère (en cohérence avec la politique de l'Université en la matière) peut être envisagée (tout en considérant également les demandes des autres composantes) ainsi que les appels à projet (cas des personnels administratifs et techniques).

L'IUT doit veiller à l'intervention minimale de vacataires professionnels, à savoir, 20% en DUT et 30% en LP (et non de vacataires enseignants issus de lycées). Le choix de vacataires au-delà du Maine-et-Loire doit se faire en considération de leur apport spécifique et de l'absence de compétences du même type en local.

#### **Modalités des recrutements**

En ce qui a trait aux enseignants-chercheurs, si des départs interviennent en cours d'année, il importe de se positionner clairement sur un recrutement d'ATER sur postes vacants ou sur un recrutement au fil de l'eau.

Les règles de constitution des comités de sélection doivent être clairement explicitées en amont de leur construction. Compte tenu de l'ampleur du mouvement, les comités doivent être élaborés pour la prochaine campagne, dès le deuxième semestre 2011.

### 3.2 Politique des ressources propres

Du point de vue de la génération des moyens en propre, la politique de l'IUT consiste depuis plusieurs années à développer le format de l'alternance dans les licences professionnelles. De façon complémentaire, **un effort important doit être fourni en ce qui concerne la collecte de la taxe d'apprentissage (insuffisante en regard du nombre de formations professionnalisantes)**. Comme on l'a déjà souligné, la création d'un service dédié précisément à la relation aux entreprises doit permettre d'améliorer notre plan de communication favorisant, a priori, la collecte de celle-ci et de structurer des actions concertées au sein de l'IUT.

### 3.3 Projets Pluriannuels d'Investissement (PPI)

Les propositions suivantes votées en Conseil de l'IUT du 18 octobre 2011 sont le fruit d'un travail interactif avec la DPI, les différents services et départements constitutifs de l'IUT. Le premier document (Cf. Tableau 3-), décline de façon détaillée les Projets d'Investissement de l'IUT sur solde 2011.

**Tableau 3- : Projets Pluriannuels d'Investissement IUT Angers-Cholet sur solde 2011**

Projets/Descriptif	Financement		Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Total
<b>1- Sécurité/intrusion sur Cholet</b>						
	<b>Coût total du projet</b>	<b>Origine financement</b>				
Sécurité/intrusion	20 000 €	Solde 2011 IUT	20 000 €			20 000 €
<b>Total 1</b>						<b>20 000 €</b>
<b>2- Continuation des travaux sur Angers : BÂTIMENT D (Amphithéâtres)</b>						
	<b>Coût total du projet</b>	<b>Origine financement</b>				
Marché de travaux						
- Faux plafond	25 000 €	Solde 2011 IUT		25 000 €		25 000 €
- Peinture	25 000 €			25 000 €		25 000 €
- Revêtements de sol	50 000 €			50 000 €		50 000 €
- Menuiseries intérieures	15 000 €			15 000 €		15 000 €
- Luminaires	30 000 €			30 000 €		30 000 €
- Sanitaires	18 000 €			18 000 e		18 000 €
- Ventilation	10 000 €			10 000 €		10 000 €
- Accessibilité handicapés	20 000 €			20 000 €		20 000 €
<b>Mission prestations intellectuelles</b>						
- Maître d'oeuvre	25 090 €	Solde 2011 IUT	25 090 €			25 090 €
- Sécurité protection santé	2 895 €		2 895 €			2 895 €
- Contrôle technique	2 895 €		2 895 €			2 895 €
<b>Divers</b>						
- Dont aléas	9 650€	Solde 2011 IUT	9 650 €			9 650 €
<b>Total 2 HT</b>						<b>233 530€</b>
<b>Total 2 TTC</b>						<b>279 302€</b>
<b>3-Tables/établis GEII (non financés) en prévision d'équiper le nouveau bâtiment</b>						
	<b>Coût total du projet</b>	<b>Origine financement</b>				
Les tables/établis qui équipent le département depuis sa création sont constituées d'un plateau avec un revêtement en Glasal contenant de l'amiante. Ces tables ont hélas subi des dommages : elles sont parfois percées, entaillées...ce qui nous semble dangereux compte tenu du matériau utilisé.	104 082 €	Solde 2011 IUT ?  <i>Ou subvention spécifique ?</i>	104 082 €			104 082 €
<b>Total 3</b>						<b>104 082 €</b>

Récapitulatif PPI sur solde 2011 IUT ?

<b>Investissements</b>	<b>Programmés</b>	<b>Montants</b>
1- Sécurité/intrusion sur Cholet	2012	20 000 €
2- Travaux Bâtiment D (amphithéâtres)	2013	279 302 €
3- Tables/établis GEII (non financés) en prévision d'équiper le nouveau bâtiment	2012	104 082 €
<b>Total 1+2+3</b>		<b>403 384 €</b>

Il est aujourd'hui difficile de déterminer précisément le solde financier afférent à l'exercice 2011. Selon les calculs effectués par la Plate-forme financière, il oscillerait entre 300 000 € et 400 000 €.

Deux autres tableaux sont également fournis : le tableau 4- précise l'état de situation des PPI antérieurs, les réaffectations de soldes et les nouveaux PPI ouverts, tandis que le tableau 5- récapitule les demandes de financements réalisés auprès des collectivités.

Point 05 – AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'IUT

Situation au 30/09/2011

		Crédits janv 2011	Apport 2011	Dépenses	Solde Sept 2011
1	Chaufferie	203 056,00		136 503,36	66 552,64
2	Rénovation Bât A et B	250 000,00	125 538,00	170 716,21	204 821,79
3	Restructuration Bât D	438 490,00	115 772,00		554 262,00
4	Parc info Angers/Cholet	46 823,00		17 765,00	29 058,00

Propositions

1	PPI terminé laissant un solde de 66 550		
2	PPI terminé fin 2011 en laissant un solde de 185 538		
3	Prolongation du PPI sur 2012 et 2013 : 554 262,00	augmenté de 185538 + 279 302	soit, 1019102
4	PPI terminé fin 2011 laissant un solde de 9000		

Ouverture de nouveaux PPI demandée

A	Cholet - Sécurité intrusion-cablage-téléphone de secours	95 550,00	20 000 + 66 550 (PPI 1) + 9000 (PPI 4)
	Angers : transformation salles informatiques bâtiment B...		
B	Equipement du nouveau bâtiment	104 082,00	
	Total	199 632,00	

**Tableau 4-** : Programmes pluriannuels d'investissement à fin 2011

**Tableau 5-** : Rappel demande de financement auprès des collectivités territoriales équipement 2012(1)

DEPARTEMENTS	MONTANT PROJET	DU CONSEIL REGIONAL (65%)	COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION (25%)			Fonds Propres (10%)
			Angers Métropole	Loire	C.A.Choletais	
1 -SERVICE GENERAL site d'Angers - Equipement d'une salle informatique (37 postes complets)	35 821.99€	23 284.30 €	8 955.50 €	-		3 582.19 €
2 –GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE - Evolution du matériel de prototypage des cartes électroniques	14 472.32 €	9 407 €	3 618.08 €	-		1 447.24 €
3 –GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE - 16 tables (changement mobilier technique amianté)	14 294.58 €	9 291.48 €	3 573.65 €	-		1 429.45 €
4 -GENIE BIOLOGIQUE - Analyseur infra-rouge	43 823.04 €	28 484.98 €	10 955.76 €	-		4 382.30 €
5 -GENIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE - Matériel maquette pédagogique mécanique	9 902.88 €	6 436.87 €	-	2 475.72 €		990.29 €
TOTAL	118 314.81 €	76 904.63 €	27 102.99 €	2 475.72 €		11 831.47 €

(1) Depuis l'an dernier, toutes les demandes d'équipement informatiques doivent être validées par les informaticiens

### C. Contributions de l'Université d'Angers

La contribution de l'université au fonctionnement de l'IUT s'exerce à travers les Ressources Humaines et les Ressources Financières à disposition de la Composante.

#### 1. Ressources humaines

L'IUT comptera 108 emplois d'enseignants au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (Cf. tableau 6) répartis à raison de 43.5% en enseignants-chercheurs (31.5% du potentiel) et 43.5% en enseignants du second degré (62.8% du potentiel) auxquels s'ajoutent 14 autres emplois (13%) comptabilisés comme non permanents (5.7% du potentiel) et l'équivalent de 3 emplois d'enseignants contractuels (Cf. tableau 7 : 2 en CDD + 1 en CDI). A noter : un enseignant-chercheur est en délégation au CNRS à temps complet pour l'année 2011-2012. Un autre sera en CRCT de mars à août 2012 et un enseignant du 2<sup>nd</sup> degré a obtenu un aménagement de service pour terminer sa thèse. Ces trois enseignants sont néanmoins comptabilisés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6- : Emplois d'enseignants au 1<sup>er</sup> janvier 2012**

Catégorie	Emplois	Potentiel
PR	7	1344
MCF	40	7680
Total EC	47	9024
PRAG	31	11904
PRCE	15	5760
ENSAM	1	384
PLP	0	0
Total 2d degré	47	18048
PAST	4	384
ATER	4	768
Moniteurs	5	296
Lecteur	1	200
Maîtres de langue	0	0
Total non-permanents	14	1648
Total	108	28720

Sources : HARPEGE

Annexe 4 : Liste des emplois enseignants affectés à l'IUT au 1<sup>er</sup> janvier 2012

**Tableau 7 : Emplois enseignants contractuels sur budget Etat en 2012<sup>2</sup>**

Qualité	Nb	Durée effective	Type de contrat	Observations
Enseignante communication en	0.5	12 mois	CDD sur support 5100PRG0522	Recrutement d'un PRAG pour la rentrée 2012
Enseignant en gestion	1	12 mois	CDD sur support 8010PRC0089	Recrutement d'un PRAG pour la rentrée 2012
Enseignant mathématiques en	0.5	12 mois	CDD sur support 5100PRG0522	Recrutement d'un PRAG pour la rentrée 2012
Enseignante en biologie	/	CDI	CDI	52.75 h EQTD

Du point de vue des personnels BIATOSS (Cf. tableau 8), l'IUT comptera au 1<sup>er</sup> janvier 2012 46 emplois, dont 6, de catégorie A (13%), 15 de catégorie B (32.6%) et 25 de catégorie C (54.34%). Le nombre de personnels ITRF est de 34 (74%) et de personnels relevant de l'AENES de 12 (26%). 1 emploi contractuel sur budget Etat (temps complet) et 5 emplois contractuels sur budget propre (1 mi-temps, 1 à 80% et 3 temps pleins, **dont, un, suite, au prêt du support à la DRH de l'Université**) sont affectés à l'IUT au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (Cf. tableaux 9 et 10). Suite à la mise en place de l'outil SIFAC, la Présidence de l'Université a mis à la disposition des composantes, des contractuels sur support pérenne pour les services financiers. L'IUT dispose d'un ½ poste sur support pérenne depuis le 01/09/2010 pour sa plate-forme financière. Un personnel ITRF de catégorie C a obtenu une mutation externe au 1<sup>er</sup> octobre 2011. Cette mutation fait suite à une demande d'échange de poste de l'ENSAM avec l'Université. En accord avec l'Université, cet échange de poste ne bénéficiera pas à l'IUT ; il s'agit donc, d'un transfert de poste à l'Université.

**Tableau 8 : Emplois BIATOSS au 1<sup>er</sup> janvier 2012**

Catégorie	ITRF	ASU	Total
A	5	1	6
B	11	5	15
C	19	6	25
Total	34	12	46

Sources : HARPEGE

Annexe 5 : Liste des emplois BIATOSS affectés à l'IUT au 1<sup>er</sup> janvier 2012

**Tableau 9 : Emplois contractuels sur budget Etat en 2012**

Qualité	Nb	Durée effective	Type de contrat	Observations
Aide laboratoire	1	10 mois	CDD	Sur Rompus de temps partiel

<sup>2</sup> Un enseignant du 2<sup>nd</sup> degré (PRAG) est décédé fin septembre 2010. Son poste a été publié cet automne 2011 pour une prise de fonction à la rentrée 2012.

**Tableau 10** : Emplois contractuels sur budget Propre en 2012

Qualité	Nb	Durée effective	Type de contrat	Observations
Secrétaire	1	12 mois	CDD	LP TC
Secrétaire	0.5	12 mois	CDD – support pérenne	Service financier (DAF)
Secrétaire	1	12 mois	CDD / prêt support Univ.	Scolarité générale
Secrétaire	1	12 mois	CDD – support pérenne	Scolarité générale
Secrétaire	0.8	12 mois	CDD	LP GB

### 1. Ressources financières/budget 2011

Les ressources financières de l'IUT sont appréhendées à travers le budget primitif 2011 (Cf. tableau 11). Alors que de façon générale les moyens supplémentaires attribués en 2010 aux composantes rentrent dans la base de calcul pour la construction du socle de la dotation aux composantes pour 2011, pour l'IUT un réajustement supplémentaire a été nécessaire. La note de cadrage 2010 prévoyait pour 2011 la redéfinition des relations financières avec l'IUT. En raison de l'abandon du fléchage des crédits. Cela a entraîné pour l'IUT, d'une part la perte de recettes des droits d'inscription et d'autre part une diminution des dépenses supportées auparavant par l'IUT et qui sont, comme pour les autres composantes, désormais centralisées (dépenses payées directement comme le chauffage, dépenses remboursées, reversement à l'université). La balance de ces dépenses étant en faveur de l'IUT, il convenait de prendre en compte ce transfert de charges et d'ajuster la dotation de l'IUT des économies ainsi réalisées (Cf. Lettre de cadrage budget 2011). Par ailleurs, comme on l'a vu plus haut, l'IUT s'est engagé à travers son PPI dans des projets de rénovation de ses équipements.

**Tableau 11-** : Budget primitif 2011, présentation des recettes de l'UB IUT par origine

Origine	Montant en €
<b>Subvention de l'Etat attribuée par l'université ou identifiées par l'Etat</b>	<b>1494780</b>
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	1494780
Autres ministères	
<b>Autres subventions et dotations</b>	<b>5000</b>
Collectivités Locales	5000
Union Européenne	
ANR	
Dotations	
Divers	
<b>Ressources propres</b>	<b>871539</b>
Droits d'inscriptions	
Redevances sur prestations intellectuelles	
Contrats de recherche hors ANR	
Prestation de formation continue	464945
Taxe d'apprentissage	173983
Autres Prestations (Etudes et travaux, ventes de produits et services)	
Divers	232611
<b>TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement</b>	<b>2371319</b>
<b>RZ : Recettes ne donnant pas lieu à encaissement</b>	
<b>Total général</b>	<b>2371319</b>

Sources : SIFAC

Annexe 6 : Budget primitif de dépenses de 2011

## 2. Ressources financières/budget 2012

Construit dans une optique de prudence, considérant les moyens financiers manquant à notre université du point de vue des recettes de fonctionnement et la signature en 2012 du nouveau contrat avec l'Etat, le budget primitif de l'université prévoit de financer un certain pourcentage des dépenses, tout en s'engageant à assurer le complément par des ressources nouvelles et par un prélèvement sur fond de roulement quand les inconnues seront levées. Au même titre que les autres composantes, une budgétisation initiale à 70% de la dotation 2011 a été retenue dans la construction du budget primitif, soit une participation de l'Université d'Angers au budget 2012 de l'IUT d'Angers-Cholet d'un montant de 1 018 346€. La relation de confiance engagée avec notre université doit nous permettre d'envisager le complément nécessaire, courant du printemps 2012. Dans l'hypothèse où l'Etat ne tiendrait pas ses engagements et où des ressources moindres conduiraient à l'application d'une politique moins favorable, malgré les efforts de l'IUT à rationaliser les dépenses tout en recherchant de nouvelles ressources, le Conseil de l'IUT d'Angers-Cholet souhaite alerter l'Université d'Angers sur la difficulté de l'IUT à continuer d'assumer l'ensemble de ses activités par défaut de financement, et de fait, à assurer ses prestations envers les familles et les jeunes qui lui font confiance (texte de la motion votée en Conseil d'IUT du 18 octobre 2011).

**Tableau 12-** : Budget primitif 2012, présentation des recettes de l'UB IUT par origine :

Origine	Montant en €
<b>Subvention de l'Etat attribuée par l'université ou identifiées par l'Etat</b>	<b>1018346</b>
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	1018346
Autres ministères	
<b>Autres subventions et dotations</b>	
Collectivités Locales	
Union Européenne	
ANR	
Dotations	
Divers	
<b>Ressources propres</b>	
Droits d'inscriptions	11375
Redevances sur prestations intellectuelles	
Contrats de recherche hors ANR	
Prestation de formation continue	489926
Taxe d'apprentissage	148284
Autres Prestations (Etudes et travaux, ventes de produits et services)	76022
Divers	171898
<b>TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement</b>	<b>1915851</b>
<b>RZ : Recettes ne donnant pas lieu à encaissement</b>	
<b>Total général</b>	<b>1915851</b>

Sources : SIFAC

Annexe 7 : Budget primitif de dépenses de 2012

Point 05 – AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'IUT

Ce second avenant 2011/2012 au Contrat interne d'Objectifs et de Moyens 2009/2010 régissant les relations entre l'Université d'Angers et l'IUT d'Angers-Cholet, a été approuvé :

- par le Conseil de l'IUT du 22 novembre 2011
- le Conseil d'Administration de l'université du 8 décembre 2011

A Angers, le

Pour l'IUT

Le Président

Le Directeur

Pour l'Université

Le Président

**D. Les Annexes :**Annexe 1 : Liste des diplômes 2011/2012

	<b>Intitulé</b>	<b>Année d'ouverture</b>
<b>DUT secondaires</b>		
1	Génie Biologique	1974
2	Génie Electrique et Informatique Industrielle	1966
3	Génie Mécanique et Productique	1995
<b>LP secondaires</b>		
1	Agriculture biologique	2010
2	Agronomie : Traçabilité des filières, qualité des produits agricoles et valorisation <b>(fermeture à la rentrée 2010-2011)</b>	2008
3	Automatique et informatique industrielle : maintenance des systèmes automatisés	2005
4	Automatisation et informatisation pour la traçabilité de systèmes de production <b>(fermeture à la rentrée 2010-2011)</b>	2002
5	Biotechnologies : Biologie analytique et expérimentale des micro-organismes du végétal et de l'animal	2008
6	Designer de produits agroalimentaires <b>(décision de non ouverture)</b>	2009
7	Electricité et électronique : Génie Electrique pour le Bâtiment	2009
8	Gestion de la production industrielle : gestion et conception de projets industriels	2002
9	Industrie agro-alimentaire, alimentation : Responsable d'équipe en production pour les bio-industries	2008
10	Industrie agro-alimentaire, alimentation : Méthodes de management intégré. Qualité/Sécurité/Environnement option agroalimentaires et biotechnologies	2001
11	Production industrielle : Ingénierie des Machines Spéciales	2009
12	Productions animales : métiers du conseil en élevage	2007
13	Réseaux et télécommunication : Réseaux Informatiques et industriels	2008
<b>DUT tertiaires</b>		
1	Carrières Sociales – option Assistance sociale	2007
2	Carrières Sociales – option Education Spécialisée	2008
3	Gestion des Entreprises et des Administrations	1966
4	Techniques de Commercialisation	1991
<b>LP tertiaires</b>		
1	Achat	2008
2	Assurance banque finance : métiers des la retraite et de la prévoyance	2004
3	Commerce-distribution : management et gestion de rayon (DISTECH grandes surfaces)	2005
4	Gestion des ressources humaines : Gestion des emplois et des compétences	2006
5	Management des organisations : management des entreprises agricoles	2005
6	Management des organisations : management des entreprises culturelles	2004
7	Management des organisations : management des PME/PMI	2005
	<b>Management des organisations : management des PME/PMI Délocalisation à Yaoundé au Cameroun (orientation création d'entreprises)</b>	<b>Septembre 2011</b>
<b>Autres diplômes</b>		
1	Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationale	1998
2	DU Agent Commercial Bancassurance (accessible à des handicapés)	2008
3	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	1995
4	Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion	2002
5	DUT GEA Formation Continue <b>(fermeture en décembre 2010)</b>	

Source : APOGEE

## Annexe 2 : Tableau de bord IUT – DUT 2011/2012

	Evaluation printemps 2010	2010-2011	Cible Quinquennal
<b>1-Formation initiale et continue</b>			
<b>1-1 Offre de formation et formation tout au long de la vie</b>			
<b>Programme 150-objectif 3 : « Maîtriser l'offre de formation »</b>			
<b>Nombre de groupes de TD et de LP par département</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	
Nombre de départements proposant au moins trois groupes de TD par année	4	4	4
Nombre de départements proposant au moins deux LP	5	5	6
<b>Adéquation de l'offre à la demande</b>	<b>Campagne 2009</b>	<b>Campagne 2010</b>	
Taux de pression en 1 <sup>ère</sup> année DUT <u>tertiaire</u> (dossiers/places)	14.97	13.23	
Taux de pression en 1 <sup>ère</sup> année DUT <u>secondaire</u> (dossiers/places)	9.96	8.15	
Taux de remplissage en 1 <sup>ère</sup> année DUT <u>tertiaire</u> (inscrits/places)	1.03	1.070	1.00
Taux de remplissage en 1 <sup>ère</sup> année DUT <u>secondaire</u> (inscrits/places)	0.89	0.813	1.00
Taux de pression en LP <u>tertiaire</u> (dossiers/places)		8.19	
Taux de pression en LP <u>secondaire</u> (dossiers/places)		4.20	
Taux de remplissage en LP <u>tertiaire</u> (inscrits/places)		0.82	1.00
Taux de remplissage en LP <u>secondaire</u> (inscrits/places)		0.88	1.00
<b>Evolution des effectifs globaux étudiants</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	
Effectifs étudiants	1 766	1 733	1 780
<b>1-2 Accueil</b>			
<b>Programme 150-objectif 2 : « Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation »</b>			
<b>Parcours des étudiants de DUT et LP</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	
Part des étudiants provenant des autres composantes de l'UA dans les inscrits en DUT		8.25%	
Part des étudiants de L2 de l'UA dans les LP de l'IUT		2%	
Part des étudiants de LP provenant de l'extérieur de l'UA		85.35%	
Part des étudiants de l'IUT en L ou M de l'UA			
<b>Réussite en DUT</b>	<b>Cohorte 09/2006</b>	<b>Cohorte 09/2007</b>	
Taux de présence aux examens		95%	
Taux de réussite des bacheliers généraux en 4, 5 ou 6 semestres	87.7%	86.85%	90%
Taux de réussite des bacheliers technologiques en 4, 5 ou 6 semestres	80.6%	84.10%	85%
Taux d'abandon en 1 <sup>ère</sup> année DUT	12.6%	6.20%	< 10%

Point 05 – AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'IUT

Proportion de non diplômés de DUT	14.2%	10.48%	< 10%
<b>Réussite en LP</b>	Cohorte 09/2008	<b>Cohorte 09/2009</b>	
Taux de réussite en LP	94.47%	94.72%	95%
<b>1-3 Lien formation - emploi</b>			
<b>Programme 150-objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure »</b>			
<b>Insertion professionnelle en DUT</b>	<b>Diplômés 2007</b>	<b>Diplômés 2008</b>	
Part des étudiants de DUT <u>tertiaires</u> en emploi à 30 mois (n'ayant pas poursuivi leurs études)	85.7%	83.92%	90.0%
Part des étudiants de DUT <u>secondaires</u> en emploi à 30 mois(n'ayant pas poursuivi leurs études)	100.0%	75.71	90.0%
<b>Insertion professionnelle en LP</b>	<b>Diplômés 2008</b>	<b>Diplômés 2009</b>	
Part des étudiants de LP <u>tertiaire</u> en emploi à 1 an		Enquête en cours	
Part des étudiants de LP <u>secondaire</u> en emploi à 1 an		Enquête en cours	
<b>Professionalisation des formations</b>			
Proportion d'heures assurées par des professionnels en DUT	9.1% à 41.4%	6.25 à 17.35%	20% Min
Proportion d'heures assurées par des professionnels en LP		30 à 59%	30% Min
Nombre d'étudiants passant une certification en langues	221 (2008-2009)	215	250
Nombre d'étudiants passant le C2I	428 (2008-2009)	436	450
<b>Enseignements au-delà du DUT</b>			
Part des enseignants de l'IUT enseignant en LP à l'IUT		43.35%	
Part des enseignants de l'IUT contribuant à d'autres parcours de niveau L3 ou +			
<b>Moyens informatiques et utilisation des TICE</b>			
Pourcentage d'équipements informatiques < ou = à 4 ans	60%	66%	80%
Investissements informatiques annuels en euros			60 000€ à 100 000€
Nombre d'espace « Moodle ouvert »	98	153	
Nombre d'enseignants de l'IUT à l'origine de la demande d'ouverture d'un espace sur Moodle ( <i>1 enseignant peut ouvrir plusieurs espaces</i> )	42	74	100
Nombre d'espaces Moodle actifs ( <i>avec au moins une ressource</i> )	73	112	
<b>Attractivité de l'IUT</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	
Part des nouveaux bacheliers technologiques parmi les entrants en DUT	30.3%	31.72%	33%

Part des nouveaux bacheliers technologiques <u>tertiaires</u> en DUT 1 provenant de l’académie de Nantes parmi les nouveaux bacheliers technologiques		82.4%	
Part des nouveaux bacheliers technologiques <u>tertiaires</u> en DUT 1 hors académie de Nantes parmi les nouveaux bacheliers technologiques		17.6%	
Part des nouveaux bacheliers technologiques <u>secondaires</u> en DUT 1 provenant de l’académie de Nantes parmi les nouveaux bacheliers technologiques		80%	
Part des nouveaux bacheliers technologiques <u>secondaires</u> en DUT 1 hors de l’académie de Nantes parmi les nouveaux bacheliers technologiques		20%	
<b>1-4 Formation tout au long de la vie</b>			
<b>Programme 150-objectif 4 : « Faire de l’enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie »</b>			
<b>Alternance et types de contrats</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	
Nombre de départements proposant au moins un groupe de DUT en contrats d’apprentissage	0	0	1
Nombre d’inscrits en contrats d’apprentissage en DUT	0	0	14
Nombre de départements proposant au moins une LP entièrement en contrats de professionnalisation	2	2	3
Nombre de LP entièrement en contrats de professionnalisation		3	
Nombre d’inscrits en contrats de professionnalisation en LP		49	
Nombre de départements proposant au moins une LP en contrats d’apprentissage	1	1	2
Nombre de LP en contrats d’apprentissage	1	1	2
Nombre d’inscrits en contrats d’apprentissage en LP	23	28	50
<b>Formation continue</b>	<b>Cohorte 09/2006</b>	<b>Cohorte 09/2007</b>	
Part de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés	7.7%	8.7%	10%
Part d’heures stagiaires en formations qualifiantes par rapport au nombre total d’heures stagiaires en formation continue	0.15%	0.026%	0.50%
<b>2- Recherche</b>			
<b>Programme 150-objectif 7 : « Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international »</b>			
<b>Publications des enseignants-chercheurs</b>			
Nombre d’enseignants-chercheurs publiant		36	
<b>Répartition des EC et C dans les structures de recherche</b>			
Nombre d’EC et C dans les unités A et A+		15	
<b>Dépôts de Brevets</b>			
Nombre de dépôts de brevets	1		1
<b>Transfert de technologie</b>			
Nombre de contrats de valorisation et de transfert de technologie	4	4	4
<b>3- Ressources documentaires</b>			

<b>Programme 150-objectif 6 : « Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche »</b>			
<b>Fréquentation des bibliothèques universitaires</b>			
Part des étudiants de l'IUT fréquentant les BU			
<b>Utilisation des TICE</b>			
Nombre d'enseignants proposant des ressources en ligne (y compris via Moodle)	42	74	
<b>4- Politique d'ouverture internationale</b>			
<b>Programme 150-objectif 5 : « Accroître l'attractivité internationale de l'offre française et son intégration dans le système européen et mondial »</b>			
<b>Mobilité sortante (UE) des étudiants</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	
Part d'étudiants de DUT en mobilité sortante de stage	2.3%	3.7%	5.0%
Part d'étudiants de DUT en mobilité sortante de semestre	0.0%	0.0%	1.0%
Part d'étudiants de DUT +1 en mobilité sortante de semestre (DUETI)- <i>par rapport au nombre total d'étudiants</i>	5.5%	4.03%	4.0% ?
Part d'étudiants de LP en mobilité sortante de stage	0.3%	0%	1.0%
Part d'étudiants de LP en mobilité sortante de semestre	0.1%	En attente	1.0%
<b>Mobilité sortante (hors UE) des étudiants</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	
Part d'étudiants de DUT en mobilité sortante de stage	1.3%	0.6%	1.5%
Part d'étudiants de DUT en mobilité sortante de semestre	0.1%	0.08%	0.5%
Part d'étudiants de LP en mobilité sortante de stage	0.1%	0.25%	0.5%
Part d'étudiants de LP en mobilité sortante de semestre	0.0%	1.5%	0.5%
<b>Mobilité entrante des étudiants</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	
Part d'étudiants en mobilité entrante de semestre en DUT	1.9%	3%	2.5%
Part d'étudiants en mobilité entrante de semestre en LP	0.2%	0.7%	1.0%
<b>Internationalisation des diplômes</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	
Nombre de conventions bilatérales ERASMUS	11	11	11
Nombre de programmes auxquels participe l'IUT (ADIUT)	2	2	3
Nombre de programmes auxquels participe l'IUT (hors réseau des IUT)	1	1	1
Nombre d'accords de doubles diplômes	1	1	2
Nombre de formations délocalisées	0	1	2
Nombre d'inscrits dans les formations délocalisées	0	0	50
<b>Mobilité des enseignants</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	
Nombre de jours de missions de recherche à l'étranger	18	En attente	35
Nombre de jours de missions hors recherche à l'étranger	137	En attente	140
<b>Mobilité des personnels BIATOSS</b>	<b>15/01 2010</b>	<b>15/01 2011</b>	
Nombre de jours de missions à l'étranger	0	6	10

<b>5- Vie étudiante</b>			
<b>Programme 231-objectif 1 : « Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales »</b>			
<b>Etudiants boursiers</b>			
Proportion de boursiers en DUT : 15/01 2010 et 15/01 2011	25% à 54.7% (44.5%)	44% à 60% (50.86%)	
Taux de réussite des étudiants boursiers : Cohortes 09/2006 et 2007		91.86%	
<b>Programme 231-objectif 2 : « Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants »</b>			
<b>Utilisation des services du RU et du CROUS</b>			
Part des étudiants fréquentant le RU fréquemment	69.6%		
Part des étudiants disposant d'un logement du CROUS	15.2%		
<b>Activités sportives</b>			
Part des étudiants de l'IUT inscrits au SUAPS		29%	
<b>Participation à la vie institutionnelle</b>			
Taux de participation aux élections du CA			
Taux de participation aux élections du CEVU			
Taux de participation aux élections du CS			
Taux de participation aux élections du Conseil de l'IUT			
<b>Programme 231-objectif 3 : « Développer la prévention dans le domaine de la santé »</b>			
<b>Accès aux services de santé</b>			
Part des étudiants de 1 <sup>ère</sup> année ayant bénéficié au moins 1 fois des services de santé			
<b>Etudiants handicapés</b>			
Nombre d'étudiants ou stagiaires handicapés accueillis à l'IUT		16	
<b>6- Politique immobilière</b>			
<b>Programme 150-objectif 12 : « Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier »</b>			
<b>Etat du bâti</b>			
Pourcentage du patrimoine en catégorie A, site Angers	35% (4807m2)	35% (4807m2)	
Pourcentage du patrimoine en catégorie B, site Angers	2.88% (395m2)	2.88% (395m2)	
Pourcentage du patrimoine en catégorie C, D et E, site Angers	62% (8503m2)	62% (8503m2)	
Pourcentage du patrimoine en catégorie A, site Cholet	90% (3141 m2)	90% (3141 m2)	
Pourcentage du patrimoine en catégorie B, site Cholet	10% (349 m2)	10% (349 m2)	
Pourcentage du patrimoine en catégorie C, D et E, site Cholet	0	0	

<b>Occupation des locaux</b>			
Taux d'occupation des salles banalisées à Angers		82%	
Taux d'occupation des salles banalisées à Cholet (site de l'IUT)		36%	
Taux d'occupation des salles banalisées à Cholet (DUC)	salles mises à disposition à partir de 2011/2012		
Taux d'occupation des amphithéâtres à Angers		74.8%	
Nombre de prêts de salles ou amphis par les autres composantes de l'UA à Angers		256	
<b>7- Pilotage de l'IUT</b>			
<b>7-1 GRH</b>			
<b>Programme 150-objectif 2 : « Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation »</b>			
<b>Taux d'encadrement</b>			
Nombre d'étudiants par enseignant	16.67	16.19	
Nombre d'étudiants par personnel BIATOSS	32.70	33.19	
Nombre de personnels BIATOSS par enseignant	0.51	0.49	
<b>Répartition des EC et des BIATOSS</b>			
Part des EC en poste par rapport aux enseignants permanents	49.5%	50.5%	50%
Part des EC contractuels par rapport aux enseignants permanents	5.0%	8.0%	
Part des BIATOSS contractuels par rapport aux personnels BIATOSS permanents	10.6%	8.75%	
Part des personnels BIATOSS catégorie A par rapport au total BIATOSS	11.0%	11.49%	
<b>7-2 Gestion financière et comptable</b>			
<b>Programme 150-objectif 3 : « Maîtriser l'offre de formation »</b>			
<b>Moyens budgétaires (budgets)</b>			
Contribution de l'Université en euros (ex dotation)	1 433 482€	1 372 035€	
Contribution de l'Université par étudiant en euros	811.71€	791.71€	
Montant des ressources propres générées	626 920€	917 958€	
<b>Dépenses</b>			
Dépenses totales rapportées à l'étudiant en euros	1 413€	1 368€	
Volume des heures complémentaires en HTD			
Part des heures complémentaires par rapport au total des heures enseignement			
<b>Suivi budgétaire</b>			
Taux d'exécution des dépenses			

Annexe 3 : Tableau de bord IUT – LP 2011/2012

	Evaluation printemps 2009(année 2009-2010)	2010-2011	Cible Quinquennal
<b>Adéquation de l'offre à la demande</b>			
Taux de pression en LP (dossiers/places)	4,92	5,61	
Taux de remplissage en LP (inscrits/places)	0,85	0,86	1,00
<b>Parcours des étudiants de DUT et LP</b>			
Part des étudiants issus des autres composantes de l'UA dans les inscrits	2%	1%	
Part des étudiants de L2 de l'UA dans les inscrits en LP de l'IUT	1%	2%	
Part des étudiants de DUT de l'IUT d'Angers-Cholet dans les inscrits en LP	11%	11,28%	
Part des étudiants provenant de l'extérieur de l'UA dans inscrits en LP	87%	85,35%	
<b>Réussite en LP</b>			
Taux de réussite en LP	94,47 %	94,72%	95%
Taux d'abandon	1,95%	3%	
Proportion de non-diplômés de LP	3,58%	2,8%	
<b>Insertion professionnelle en DUT et LP</b>			
Part des étudiants de LP en emploi à 1 an (année 2007-2008)	71,50%	En cours	70%
<b>Formation continue</b>			
Nombre de diplômés en formation continue dans la LP (hors contrats de professionnalisation)	28	45	
<b>Etudiants boursiers</b>			
Proportion de boursiers dans la LP	37,47%	36%	
Taux de réussite des étudiants boursiers	92,94%	93.51%	
<b>Evolution des effectifs globaux étudiants</b>			
Effectifs étudiants	379	400	

Point 05 – AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'IUT

Annexe 4 : Liste des emplois enseignants affectés à l'IUT en 2011/2012

	NOM et PRENOM	CORPS/GRADE	N°EMPLOI
1	AMANTE HELENE	CERT. H CL	0202PRC0226
2	BARILLE REGIS	PRF.UNI.2C	3000PR0093
3	BATTAIS FRANCK	Contractuel	8010PRC0089
4	BECHADE CHRISTOPHE	As.m.conf.(mi-temps)	6000PAS8049
5	BELYASMINE AHMED	MT.CONF.CL NORM.	3200MCF0305
6	BEN SLIMANE IKRAME (E. LAFAYE DE MICHEAUX)	ATER	0500MCF0211
7	BERNARD CATHERINE	MT.CONF.CL NORM.	6800MCF0565
8	BIZEUL DANIEL	PRF.UNI.2C	6300PR0070
9	BOURCERIE MARC	PRF.UNI.1C	6100PR0071
10	BOUSSEAU FREDERIC	MT.CONF.CL NORM.	6100MCF0645
11	BOUTERAON MARIE-THERESE	CERT. BIAD HC	8010PRC0732
12	BOUVIER LYDIE	MT.CONF.CL NORM.	6600MCF0415
13	CALTABELLOTTA VINCENT	As.m.conf.(mi-temps)	0000PAS8027
14	CAYZAC DANY	AGREGE CLN	4100PRG0646
15	CHABANNE MARIE-PIERRE	MT.CONF.CL NORM.	0900MCF0214
16	CHAUVIN STEPHANE	AGREGE CLN	1300PRG0232
17	CHIHK-MHAMED Sonia (N. ARNAUD)	ATER	0600MCF0207
18	CHOPIN ARLETTE	Contractuel CDI	/
19	CIMON BERNARD	MT.CONF.CL NORM.	4100MCF0333
20	CLEDY JEAN-LUC	MT.CONF.HC	0600MCF0529
21	CLEMENT ALAIN	MT.CONF.CL NORM	6100MCF0216
22	COTTET PIERRE-YVES	AGREGE CLN	8010PRG0317
23	COURTHAUDON JEAN-LUC	PRF.UNI.2C	6400PR0291
24	COWLES JOHN	CERT. CL N	0422PRC0568
25	CROS STEPHANE	CERT. H CL	1500PRC0296
26	DARMON MARTHA	CERT. H CL	0422PRC0229
27	DAVIAUD NICOLAS	MONITEUR	/
28	DE LUZY DE PELISSAC AGNES	MT.CONF.CL NORM.	0100MCF0376
29	DELAHAIE JULIEN	MONITEUR	/
30	DELANOUE NICOLAS	MT.CONF.CL NORM.	6300MCF0219
31	DELEPINE SAMUEL	MT.CONF.CL NORM.	2300MCF0209
32	DUFFAR SYLVIE	CERT.CL N	0000PRG1283
33	EMIN-GUIBERT SANDRINE	MT.CONF.CL NORM.	0600MCF0215
34	FAGOT SOPHIE	AGREGE CLN	7100PRG0490
35	FORTUN YANNICK	MT.CONF.HC	6400MCF0220
36	GAGNE SEVERINE	MT.CONF.CL NORM.	6400MCF0292

Point 05 – AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'IUT

37	GALHARRET JEAN-MICHEL	CERT. CL N	5100PRC0224
38	GAUDIN FRANCOISE	AGREGE HCL	1500PRG0583
39	GILLMANN LOUISA	MT.CONF.CL NORM.	6400MCF0526
40	GOUTAS NASR-EDDINE	MT.CONF.CL NORM.	1600MCF0281
41	GRAND EMMANUEL	AGREGE CLN	1300PRG0231
42	GREVIN MICHAELA	MT.CONF.CL NORM.	1400MCF0564
43	GROMELLON ISABELLE	AGREGE CLN	5100PRG0235
44	GUEGNARD FREDERIC	MT.CONF.CL NORM.	6100MCF0092
45	GUIGNARD JEAN-CLAUDE	MT.CONF.CL NORM.	6300MCF0090
46	GUILLET MICHEL	MT.CONF.CL NORM.	6300MCF0437
47	GUYOT ANTHONY	AGREGE CLN	1600PRC0569
48	HETIER SAMUEL	Contractuel (1/2	5100PRG0522
49	HEURTEBIZE FREDERIC	temps)	0422PRG0094
50	HEURTIER ANNE	AGREGE CLN	6100PR0069
51	HOUANTI L'HOCINE (G. APPERE)	PRF.UNI.2C	0500MCF0202
52	JAKUBOWICZ NATHALIE	ATER	3300MCF0679
53	JANVIER MICHEL	MT.CONF.CL NORM.	4100PRG0719
54	JOURDREN MORGANE	AGREGE HCL	1100MCF0088
55	KOUMBA OLIVIER	MT.CONF.CL NORM.	0500MCF0221
56	LANDRY DAVID	MT.CONF.CL NORM.	6300MCF0423
57	LANGCARD CHLOE	MT.CONF.CL NORM.	7100MCF0210
58	LARDOUX JACQUES	MT.CONF.CL NORM.	0900PR0496
59	LEBUFFE STEPHANE	PRF.UNI.2C	6000PAS8050
60	LE CORRONC EURIELL	Ass.prof.(mi-temps)	0000ATE1226
61	LECLERCQ FREDERIQUE	ATER Ministériel	0202PRG0567
62	LEDUC LIONEL	CERT. CL N	5100PRG1136
63	LEFORESTIER DIANE	AGREGE CLN	/
64	LEGROS CHRISTIAN	MONITEUR	6600PR0460
65	LELIONNAIS HELENE	PRF.UNI.2C	8010PRG0233
66	LEMOINE ELSA	AGREGE CLN	8010PRG0223
67	LOIZEAU PIERRE-MARIE	AGREGE CLN	1100MCF0563
68	LORIN VALERIE	MT.CONF.CL NORM	8010PRG0236
69	LOSSEC MARIANNE	AGREGE CLN	5100PRG0307
70	LUARD DIDIER	AGREGE CLN	8010PRG0205
71	LUCIDARME PHILIPPE	AGREGE CLN	6100MCF0213
72	MABILEAU FABIENNE	MT.CONF.CL NORM.	7100PRC0306
73	MAITREHEU YVONNICK	CERT. CL N	8010PRG0527
74	MALDONADO MARC	AGREGE HCL	4100PRG0718
75	MANGCARD PATRICE	AGREGE CLN	1510PRG0234

Point 05 – AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'IUT

76	MAQUIGNON XAVIER	AGREGE CLN	1300PRG0222
77	MAROLLEAU JEANIK	AGREGE CLN	5100PRC0532
78	MEGNEAUD CHRISTINE	CERT. CL N	9974PRE0491
79	MEIGNEN YVES	PROF.ENSAM CL NORM.	8010PRG0276
80	MERCOLI SYLVAIN	AGREGE HCL	0100MCF0462
81	MOREL JEAN-YVES	MT.CONF.CL NORM.	6300MCF0218
82	NEKKA HADJ	MT.CONF.CL NORM.	0600MCF0204
83	NUNEZ MAXIMILIEN	MT.CONF.CL NORM.	0426PRG0528
84	O'CONNOR MICHAEL	AGREGE HCL	0422PRG0465
85	OLEJNIEZAK FREDERIC	CERT. CL N	0000PAS8009
86	ORAIN JACQUES	As.m.conf.(mi-temps)	1300PRC0228
87	PECQUEUR JEAN-PIERRE	CERT. H CL	1510PRG0225
88	PERCHEPIED LAURE	AGREGE CLN	6600MCF0377
89	PERRISSIN-FABERT DOMINIQUE	MT.CONF.CL NORM	6800MCF0385
90	PERTHUE XAVIER	MT.CONF.CL NORM.	5100PRG0091
91	PEZERIL SYLVAIN	AGREGE CLN	5100PRG0227
92	PICARD FRANCOISE	AGREGE CLN	6800MCF0387
93	PONSON CELINE	MT.CONF.HC	7100PRG0237
94	POTEAT Rebekah	CERT. CL N	1100LEC1190
95	RAFFY-HIDEUX Peggy	LECTRICE	5100PRG0522
96	ROJAS VARELA JULIO	Contractuel (mi-temps)	6300MCF0095
97	ROUPNEL-FUENTES HERRERA Manuella	MT.CONF.CL NORM.	1900MCF1264
98	RULENCE DAVID	MT.CONF.CL NORM.	0600MCF0108
99	SAUNIER MONIQUE	MT.CONF.CL NORM.	6400MCF0293
100	SAVOURE LUDOVIC	MT.CONF.HC	4100PRG1135
101	SEHEDIC DELPHINE	AGREGE CLN	/
102	SEYEUX JACKY	MONITEUR	8010PRC0566
103	SIAUDEAU ANTHONY	CERT. H CL	1300PRG0582
104	SOHIER ISABELLE	AGREGE CLN	0422PRG0230
105	SOULARD OLIVIER	AGREGE CLN	0000PRG1284
106	SYLLA MAMADOU	AGREGE CLN	3000MCF0424
107	TERRASSON EMMANUEL	MT.CONF.CL NORM.	/
108	THOMAS KARIMA	MONITEUR	1100MCF0530
109	VAILLANT MICHEL	MT.CONF.CL NORM.	0100MCF0206
110	VALETTE LAURENT	MT.CONF.CL NORM.	4100PRG0647
111	VALETTE SEVERINE	AGREGE CLN	7100PRC0297
112	WABLE STEPHANE	AGREGE CLN	1100PRG1265
		CERT. CL N	

Les non permanents et contractuels figurent en rouge

Annexe 5 : Liste des emplois BIATOSS affectés à l'IUT en 2011/2012

	NOM et PRENOM	CORPS/GRADE	N°EMPLOI
1	AUGERAUD LAETITIA	TCH CN RF	07491T
2	BAEHREL ERIC	TCH CS RF	53930V
3	BARBELIVIEN AGNES	ATRF P2	53928T
4	BERNIER CHRISTIAN	ATRF 2	57619E
5	BORAIN CHRISTINE	TCH CN RF	73149K
6	BREGEON BLANDINE	TCH CS RF	11937A
7	CHATON NICOLAS	TCH CN RF	07488P
8	CHESNEAU JACKIE	TCH CN RF	50313N
9	CHOTARD MARIE-LINE	ATRF 2	31549T
10	DELALANDE CHRISTOPHE	ASI RF	07485L
11	DENECHOU GERALDINE	ATRF P2	07493V
12	DIARD REGINE	ADJENES P1	06824T
13	GAVARD CLAUDINE	SAENS CS	50067W
14	GHISALBERTI CHRISTINE	Hors statut res. pr.	/
15	GIRAUD PASCAL	ATRF 1	53929U
16	GOURICHON NELLY	Hors statut res. pr.	/
17	GUILLAS FRANCOIS	IGE CN RF	32081W
18	GUILLOU SEVERINE	Hors statut res. pr.	/
19	HINGANT NATHALIE	TCH CN RF	60269K
20	HUBERT FABIENNE	ADAENES	00962W
21	JOUSSEAUME LOUISE-MARIE	ATRF 2	54066T
22	LAILLIAU CAROLINE	CDD RF (10 mois)	/
23	LEBLANC MARIE-CLAUDE	ATRF 2	38412C
24	LEBRETON CAROLE	Hors statut res. pr.	/
25	MANCEAU ARMELLE	SAENS CN	21125M
26	MANTAULT SYLVIE	ATRF 1	EX OEA12045
27	MARTIN-HEDREUL JOELLE	TCH CE RF	60281Y
28	MULLARD MARIE-CLAIRE	ATRF 1	05201D
29	MUNOZ DELPHINE	ADJENES C1	06823S
30	NICOLAS JEAN CHRISTOPHE	SAENS CN	02374F
31	NIVESSE CAROLE	SAENS CN	02622A
32	PAVIE CHRISTIAN	ATRF 2	57609U
33	PERRAULT INGRID	SAENS CN	02621Z
34	PEYRATOUT SEVERINE	TCH CN RF	76863X

Point 05 – AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'IUT

35	PILET BERNARD	ADJENES P2	04890R
36	PILOGE PAYEN NOELLE	ADJENES P2	04889P
37	POTTIER CHRISTIAN	TCH CN RF	73150L
38	RICHARDEAU JULIEN	ASI RF	70573K
39	ROISNARD SYLVIE	ATRF 2	EX OEA12053
40	ROPARS MARYVONNE	ATRF 2	57608T
41	ROUSSELET FABRICE	ATRF P2	34022F
42	SAVERNIN CORINNE	ADJENES C1	07725X
43	SIMON JOEL	ATRF P2	37826R
44	SOREL VALERIE	ATRF P2	07486M
45	SOUBISE VERONIQUE	ATRF 1	31558C
46	TOURTELIER NADINE	ATRF 2	57618D
47	TOUSSAINT DANY	ASI RF	33041P
48	TOUSSAINT SAMY	ATRF P2	35062L
49	TRACHE SAÏD	ADJENES P2	07724W
50	TROUSSIER GERALDINE	ASI RF	72316E
51	TULIK PASCAL	ATRF P2	07332V
52	VIVET ANNE-CECILE	Hors statut res. pr.	07483J

Source : HARPEGE

Les contractuels figurent en rouge

## Annexe 6 : Budget primitif de dépenses de 2011

Destination		Personnel en €	Fonct. en €	Invest. en €	Total en €
101	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1425828	675669	55042	2156539
102	Formation initiale et continue de niveau master	70900	17100	4000	92000
103	Formation initiale et continue de niveau doctorat				
105	Bibliothèques et documentation				
106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé				
107	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies				
108	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur				
109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies				
110	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement				
111	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société				
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale				
113	Diffusion des savoirs et musées				
114	Immobilier		66000		66000
115	Pilotage et animation du programme de l'établissement		56780		56780
201	Aides directes				
202	Aides indirectes				
203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives				
<b>TOTAL des dépenses donnant lieu à décaissement</b>		<b>1496728</b>	<b>815549</b>	<b>59042</b>	<b>2371319</b>
<b>DZ : Dépenses ne donnant pas lieu à décaissement</b>					
<b>Total général</b>		<b>1496728</b>	<b>815549</b>	<b>59042</b>	<b>2371319</b>

Source : SIFAC

## Annexe 7 : Budget primitif de dépenses de 2012

Destination		Personnel en €	Fonct. en €	Invest. en €	Total en €
101	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1140421	559390	35659	1735470
102	Formation initiale et continue de niveau master	48500	13100	3000	64600
103	Formation initiale et continue de niveau doctorat				
105	Bibliothèques et documentation				
106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé				
107	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies				
108	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur				
109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies				
110	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement				
111	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société				
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale				
113	Diffusion des savoirs et musées				
114	Immobilier		64000		64000
115	Pilotage et animation du programme de l'établissement		30781	21000	51781
201	Aides directes				
202	Aides indirectes				
203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives				
<b>TOTAL des dépenses donnant lieu à décaissement</b>		<b>1188921</b>	<b>667271</b>	<b>59659</b>	<b>1915851</b>
<b>DZ : Dépenses ne donnant pas lieu à décaissement</b>					
<b>Total général</b>		<b>1188921</b>	<b>667271</b>	<b>59659</b>	<b>1915851</b>

Source : SIFAC

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

08 décembre 2011

Point 06  
STATUTS DE L'UFR DROIT,  
ECONOMIE ET GESTION

Statuts de l'UFR Droit, économie et gestion

1

## STATUTS DE L'URF DROIT, ECONOMIE ET GESTION

*Avis favorable de la commission des statuts du 23/11/11.*

Le conseil d'administration approuve la proposition de statuts de l'UFR Droit, économie et gestion.

### STATUTS DE L'U.F.R. DROIT, ECONOMIE ET GESTION DE L'UNIVERSITE D'ANGERS

Vu le Code de l'éducation, en particulier l'article L. 713-3 ;

Vu le décret n° 85-28 du 7 janvier 1985 relatif à la participation des personnalités extérieures aux conseils au sein des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu le décret n° 85-59 du 18 janvier 1985 modifié fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, ainsi que les modalités de recours contre les élections ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers,

#### **Titre 1er : Missions et dénominations**

**Article 1er :** L'UFR droit, économie et gestion est une composante de l'Université d'Angers. Elle prend toute initiative relevant de ses compétences dans les domaines suivants : l'enseignement, la recherche, la formation initiale et continue, la diffusion de la culture et de l'information scientifique, l'orientation et l'insertion professionnelle ainsi que la coopération internationale ».

Elle exprime sa volonté de s'ouvrir à une collaboration interdisciplinaire et à des relations avec les milieux professionnels extérieurs à l'université.

L'UFR a pour objectif de préparer ses étudiants à des diplômes nationaux de licence, de master et de doctorat en formation initiale et continue dans les domaines du Droit, de l'Economie et de la Gestion, et de développer la recherche dans ces disciplines.

**Article 2 :** L'UFR droit, économie et gestion d'Angers prend le nom de «Faculté de droit, d'économie et de gestion de l'Université d'Angers »

#### **Titre 2 : Conseil d'UFR**

**Article 3 :** L'organe délibérant de l'UFR, dénommé « Conseil de Faculté », est composé des différentes catégories d'acteurs intéressés à la vie de l'UFR : enseignants-chercheurs, enseignants, étudiants et personnes bénéficiant de la formation continue, personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé (BIATOSS) et des personnalités extérieures.

**Article 4 :** Le Conseil d'UFR comprend 39 membres :

- 9 représentants des professeurs et personnels assimilés
- 9 représentants des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels Assimilés
- 3 représentants des personnels BIATOSS
- 8 représentants des usagers (représentants des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue) inscrits à l'UFR
- 10 personnalités extérieures

**Article 5:** Ces personnalités extérieures sont désignées pour 4 ans. Elles sont :

- 1 représentant de la Communauté d'Agglomération « Angers-Loire-Métropole»
- 1 représentant du département de Maine-et-Loire
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire
- 1 représentant du secteur professionnel banque-finance-assurance
- 1 autre représentant d'entreprise
- 1 représentant de la Caisse des dépôts et consignations
- 1 représentant de l'Ordre des experts comptables des Pays de Loire

- 1 représentant du Conseil de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel d'Angers
- 1 représentant de la Chambre interdépartementale des notaires du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe
- 1 personnalité désignée par le conseil à titre personnel

**Article 6 :** Sur proposition du Directeur de l'URF, en fonction des questions à l'ordre du jour du Conseil de l'URF, le Conseil peut inviter d'autres personnalités à participer, avec voix consultative, aux travaux du Conseil.

Le responsable administratif assiste au conseil d'URF avec voix consultative.

**Article 7 :** L'élection des représentants des différents collèges du Conseil d'URF est effectuée au scrutin secret.

**Article 8 :** Les représentants du collège des usagers sont élus pour 2 ans. L'élection est effectuée au scrutin de liste, à un tour, sans panachage ni vote préférentiel, avec représentation proportionnelle au plus fort reste. Pour chaque représentant des usagers, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire. Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié des sièges titulaires et suppléants à pourvoir. Aucun usager ne peut exercer son droit de vote dans plus d'une UFR.

**Article 9 :** Le mandat d'un représentant des usagers (étudiants et personnes bénéficiant de la formation continue) prend fin dès l'instant où il perd la qualité au titre de laquelle il a été élu.

En cas de démission ou de cessation involontaire de l'exercice de son mandat, le représentant des usagers est remplacé par son suppléant. Lorsque le siège d'un représentant suppléant devient vacant, il est attribué au premier des candidats non élu de la même liste.

Dans le cas où cette dernière solution ne peut être mise en œuvre, des élections partielles sont organisées dans les meilleurs délais.

**Article 10 :** Les représentants des personnels enseignants-chercheurs, enseignants, et assimilés et les représentants des personnels BIATOSS sont élus pour 4 ans. Leurs élections sont organisées conformément aux dispositions du décret n° 85-59 du 7 janvier 1985 modifié, ci-dessus visé.

**Article 11 :** Le Président de l'université est responsable de l'organisation des élections du conseil d'URF, assisté du comité électoral consultatif, en liaison avec le directeur de l'URF.

**Article 12 :** Le Conseil d'URF se réunit en session ordinaire une fois par trimestre sur convocation du Directeur de l'URF.

Il peut se réunir en session extraordinaire sur sa décision. Il peut aussi se réunir à la demande du tiers des membres du Conseil mais dans le cas où une session extraordinaire a déjà eu lieu dans le trimestre universitaire, la demande doit émaner de la moitié des membres du Conseil.

Le délai de convocation est de 8 jours francs, sauf urgence. Dans le cas où la demande de réunion est formulée par les membres du Conseil, la réunion effective de celui-ci doit avoir lieu dans les 10 jours qui suivent le dépôt de la demande.

En cas d'empêchement dont il informera le Directeur, tout membre du Conseil d'URF peut donner procuration à un autre membre du Conseil. Aucun membre du Conseil ne peut détenir plus de 2 procurations.

**Article 13 :** L'ordre du jour du Conseil est fixé par son Directeur. Il peut être complété pour chaque séance de questions supplémentaires présentées par tout membre du conseil, questions adressées au Directeur de l'URF au moins 3 jours francs ouvrables à l'avance.

**Article 14 :** Le Conseil de l'URF ne peut valablement délibérer qu'après avoir respecté la règle de quorum selon laquelle la majorité absolue des membres en exercice doit être présente ou représentée.

**Article 15 :** Le Conseil, réuni en formation plénière, exerce notamment les attributions suivantes :

- Il élit le directeur de l'URF ;
- Il règle les affaires concernant l'organisation interne de l'URF
- Il examine et détermine les orientations de la politique de l'URF, en particulier en vue de la préparation du contrat quadriennal et de son application en matière d'offre de formation et de recherche, de vie étudiante, de relations internationales;
- Il détermine les relations avec les autres composantes de l'université ;
- Il adopte le budget de l'URF ;
- Il propose des modifications aux statuts et au règlement intérieur;
- Il examine les dossiers de demandes d'habilitation à transmettre aux Conseils de l'Université et arrête les dispositions nécessaires à leur mise en place après avis des départements concernés ;
- Il propose chaque année les modifications des modalités de contrôle de connaissances de chaque formation après avis des départements concernés.

**Article 16 :** Dans la limite de ses attributions, le Conseil d'URF se réunit en formation restreinte aux enseignants-chercheurs, enseignants et assimilés pour examiner les questions relatives aux carrières des enseignants au sein de l'URF. Il propose la liste des enseignants vacataires et se prononce sur la répartition des charges et primes pédagogiques.

**Article 17 :** Les séances du Conseil d'URF ne sont pas publiques.  
Il est procédé à la diffusion d'un compte-rendu des séances après son approbation par le Conseil d'URF.

### **Titre 3. Direction de l'U.F.R.**

**Article 18 :** L'URF Droit, Economie et Gestion de l'Université d'Angers est dirigé par un Directeur, qui prend le titre de « Doyen de la Faculté ». Il est élu pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois. Il est choisi parmi les enseignants chercheurs, les enseignants et les chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans l'unité.

**Article 19 :** Le Conseil est présidé par le directeur de l'URF.

**Article 20 :** Le Conseil d'URF élit le Directeur.

La date de l'élection est fixée par le Président de l'Université.

L'acte de candidature est obligatoire. Il doit être déposé auprès du responsable des services administratifs au plus tard 2 jours francs ouvrables avant le début de l'élection.

Il est élu à bulletin secret, à la majorité des membres du Conseil en exercice au moment de l'élection, aux 2 premiers tours à la majorité absolue et au 3ème tour à la majorité relative.

**Article 21 :** Le Directeur de l'URF est assisté par deux assesseurs. Ils prennent le titre de Vice Doyen. Ils assurent la suppléance en cas d'empêchement du Directeur.

Sur proposition du Directeur de l'URF, le Conseil élit les assesseurs parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement ou à la recherche, en fonction dans l'URF.

Les assesseurs sont élus au scrutin secret uninominal majoritaire à deux tours. La majorité absolue des suffrages exprimés est exigée. Ils ne doivent pas appartenir à la même section CNU que le Directeur.

Le mandat des assesseurs prend fin au plus tard dans les trois mois qui suivent l'élection d'un nouveau mandat de Doyen.

**Article 22 :**

Le directeur arrête l'ordre du jour du Conseil, la liste des invités et préside la réunion. Il prépare ses délibérations et met en œuvre les décisions.

Le directeur dirige les affaires de l'URF selon l'orientation définie par le conseil.

Il est compétent en particulier en ce qui concerne l'organisation des services et le contrôle de l'utilisation des locaux universitaires. Il peut recevoir une délégation de pouvoir du président en matière de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, d'hygiène et de sécurité et pour assurer le maintien de l'ordre dans les enceintes et les locaux mis à disposition de l'URF.

Il peut recevoir délégation de signature du président pour assurer la gestion administrative et financière de l'URF.

#### **Titre IV : Départements**

**Article 23** : L'URF Droit, Economie et Gestion de l'Université d'Angers comprend 5 départements :

- Le département de Droit
- Le département de Sciences économiques et de gestion
- Le département de management et d'administration économique et sociale (AES)
- Le département appelé « Ecole Supérieure d'Economie et de Management des Patrimoines (ESEMAP) »
- L'institut d'Études Judiciaires

#### **LE DEPARTEMENT DE DROIT**

**Article 24** : Le Conseil du Département Droit comprend tous les enseignants statutaires et les ATER intervenant dans les formations de capacité, de licence, de master et de doctorat de droit et de science politique.

Il est compétent pour se prononcer sur toutes les questions pédagogiques concernant l'organisation des études et le contrôle des connaissances dans la filière juridique et politique. Il est réuni au moins une fois par semestre. Il établit ses conditions de fonctionnement dans son règlement intérieur.

Il a vocation à se transformer en Commission pédagogique, qui se réunira une fois par an au moins.

Dans ce cas, des représentants usagers, désignés selon des modalités fixées par le règlement intérieur du Département, y participeront. La commission pédagogique est compétente sur les questions d'évaluation et d'amélioration pédagogique des formations.

Le Directeur du Département Droit est élu, parmi les membres des collèges A et B de l'URF, enseignant dans le département, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Son mandat est de trois ans renouvelable. Il convoque, préside le conseil de département et en fixe l'ordre du jour.

#### **LE DEPARTEMENT DE SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION**

**Article 25** : Le Conseil du département de sciences économiques et de gestion comprend tous les enseignants statutaires et les ATER intervenant dans les formations de licence, master et de doctorat de sciences économiques et de gestion relevant de la mention « Stratégies économiques ».

Il est compétent pour se prononcer sur toutes les questions pédagogiques concernant l'organisation des études et le contrôle des connaissances dans la filière. Il est réuni au moins une fois par semestre.

Il établit ses conditions de fonctionnement dans son règlement intérieur.

Il a vocation à se transformer en Commission pédagogique, qui se réunira une fois par an au moins.

Dans ce cas, des représentants usagers, désignés selon des modalités fixées par le règlement intérieur du Département, y participeront. La commission pédagogique est compétente sur les questions d'évaluation et d'amélioration pédagogique des formations.

Le Directeur du Département est élu, parmi les membres des collèges A et B de l'URF, enseignant dans le département, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Son mandat est de trois ans renouvelable. Il convoque, préside le conseil de département et en fixe l'ordre du jour.

#### **LE DEPARTEMENT DE « L'ECOLE SUPERIEURE D'ECONOMIE ET DE MANAGEMENT DES PATRIMOINES (ESEMAP) »**

**Article 26** : Le département de « l'Ecole Supérieure d'Economie et de Management des Patrimoines d'Angers » (ESEMAP) comprend un Conseil de Département et un Conseil de Perfectionnement.

Le Conseil de Département comprend tous les enseignants intervenant dans le Département. Il est compétent pour se prononcer sur toutes les questions pédagogiques concernant l'organisation des études et le contrôle des connaissances dans la filière. Il est réuni au moins une fois par an. Il établit ses conditions de fonctionnement dans son règlement intérieur.

Il a vocation à se transformer en Commission pédagogique, qui se réunira une fois par an au moins. Dans ce cas, des représentants usagers, désignés selon des modalités fixées par le règlement intérieur du Département, y participeront. La commission pédagogique est compétente sur les questions d'évaluation et d'amélioration pédagogique des formations.

Le Directeur du Département est élu, parmi les membres des collèges A et B de l'UFR, enseignant dans le département, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Son mandat est de trois ans renouvelable. Il convoque, préside le conseil de département et en fixe l'ordre du jour.

Le Conseil de Perfectionnement est constitué à parité au minimum de trois enseignants chercheurs ou enseignants et de trois personnalités qualifiées en raison de leur activité professionnelle. Les membres du Conseil sont désignés par le Directeur du département après avis du Conseil de Département. La durée du mandat des membres du Conseil de Perfectionnement est de cinq ans. Il est présidé par le Directeur du Département. Le Conseil de Perfectionnement est un organe de suivi des formations : il vérifie l'adéquation de la formation aux besoins de la profession, propose des orientations au Conseil de Département, et favorise l'insertion professionnelle des diplômés.

### **LE DEPARTEMENT DE MANAGEMENT ET D'ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)**

**Article 27** : Le Conseil du département de management et d'administration économique et sociale (AES) comprend tous les enseignants statutaires et les ATER intervenant dans les formations de licence d'AES et de licence, master et de doctorat de sciences de gestion relevant de la mention « management ».

Il est compétent pour se prononcer sur toutes les questions pédagogiques concernant l'organisation des études et le contrôle des connaissances dans la filière. Il est réuni au moins une fois par semestre.

Il établit ses conditions de fonctionnement dans son règlement intérieur.

Il a vocation à se transformer en Commission pédagogique, qui se réunira une fois par an au moins. Dans ce cas, des représentants usagers, désignés selon des modalités fixées par le règlement intérieur du Département, y participeront. La commission pédagogique est compétente sur les questions d'évaluation et d'amélioration pédagogique des formations.

Le Directeur du Département est élu, parmi les membres des collèges A et B de l'UFR, enseignant dans le département, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Son mandat est de trois ans renouvelable. Il convoque, préside le conseil de département et en fixe l'ordre du jour.

### **L'INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES**

**Article 28** : L'Institut d'Etudes Judiciaires d'Angers est destiné à organiser des recherches dans le domaine de l'organisation et du fonctionnement de la justice ainsi qu'à préparer ses étudiants aux concours et examens donnant accès aux carrières judiciaires, notamment au concours d'entrée à l'École Nationale de la Magistrature et à l'examen d'accès aux centres régionaux de formation professionnelle d'avocats.

L'Institut d'Etudes Judiciaires est un Département de l'UFR de Droit, d'Economie et de Gestion de l'Université d'Angers.

Il est placé sous l'autorité d'un Directeur, qui est membre des collèges A et B de l'UFR, enseignant dans le département, nommé pour un mandat de trois ans renouvelable par le Conseil d'UFR, sur proposition du Directeur de l'UFR.

Il comprend un Conseil de Perfectionnement chargé de donner son avis sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et le développement de l'Institut, le placement des étudiants et leur formation.

Ce Conseil est présidé par le Directeur de l'UFR de Droit, d'Économie et de Gestion d'Angers.

Il est composé de la façon suivante :

- le Directeur de l'Institut, Vice-président,
  - le Directeur du Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats de la Cour d'appel d'Angers,
  - le Bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour d'appel d'Angers,
  - un magistrat de la Cour d'appel d'Angers nommé pour trois ans par le Premier Président de cette Cour,
  - un conseiller du Tribunal administratif de Nantes nommé pour trois par le Président de ce Tribunal,
  - deux professeurs ou maîtres de conférences nommés pour trois ans par le Directeur de l'Institut.
- Il est réuni au moins une fois par an à l'initiative du Directeur de l'Institut d'Études Judiciaires.

#### **Titre V : Conseil scientifique de l'UFR**

**Article 29** : le Conseil scientifique de l'UFR Droit, Economie et Gestion de l'Université d'Angers est présidé par le Directeur de l'UFR ou un représentant qu'il désigne.

Ce Conseil est composé des directeurs de laboratoires de recherche de l'UFR, du responsable administratif et du responsable du service recherche.

Il est complété sur proposition du directeur de l'UFR et des directeurs de laboratoire par toutes personnes ayant qualité pour examiner les questions à l'ordre du jour.

Le Conseil scientifique détermine les conditions d'exercice des activités des Laboratoires dans les locaux de l'UFR, établit des propositions relatives à l'articulation des formations et de la recherche, fixe les conditions d'actions communes en particulier en matière de communication, de valorisation et d'information. Le Conseil scientifique se réunit au moins deux fois par an.

#### **Titre VI : Autres conseils et commissions**

**Article 30** : Le Directeur de l'UFR peut créer des commissions consultatives chargées de préparer les travaux et délibérations du Conseil de l'UFR.

#### **Titre VII : Modifications statutaires**

**Article 31** : En cas de modification statutaire portant sur la composition du Conseil d'UFR, la nouvelle composition sera mise en place lors du renouvellement complet du Conseil d'UFR.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

08 décembre 2011

Point 07  
PRIME D'EXCELLENCE  
SCIENTIFIQUE : MODALITES  
D'ATTRIBUTION

Modalités d'attribution de la prime d'excellence scientifique

1



université  
angers

## MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA PRIME D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE

*Avis favorable du CS du 14 novembre 2011.*

Le conseil d'administration approuve les modalités d'attribution de la prime d'excellence scientifique 2011.

### Prime d'excellence scientifique 2011

#### a) Modalités d'attribution de la prime

La prime d'excellence scientifique est attribuée pour une période de quatre ans renouvelable aux enseignants-chercheurs dont l'activité scientifique est jugée d'un niveau élevé :

- Par le président après avis du conseil scientifique ;
- Le conseil d'administration, après avis du conseil scientifique, arrête les critères de choix des bénéficiaires de la PES et le barème au sein duquel sont effectuées les décisions individuelles d'attribution.

La prime d'excellence scientifique est attribuée de plein droit aux enseignants-chercheurs placés en délégation auprès de l'Institut universitaire de France.

#### b) Communication des résultats de l'évaluation des candidatures par l'instance nationale

Cette instance a émis un avis sous forme de lettre « A », « B » ou « C » pour chacune des activités suivantes :

- a. Les publications et la production scientifique,
- b. L'encadrement doctoral et scientifique,
- c. Le rayonnement,
- d. Les responsabilités scientifiques.

Enfin, l'instance a formulé pour chaque candidat un avis global et synthétique également exprimé par une lettre « A », « B » ou « C ».

L'instance nationale a effectué une répartition du type :

« A » =20,8% ; « B » =30,5% ; « C » =48,2%.

Cette répartition a été appliquée à chaque comité d'expertise organisé par section de CNU ou groupe de sections.

Indications :

- Candidats classés en « A » : la prime devrait être accordée
- Candidats classés en « B » : la prime pourrait être accordée
- Candidats classés en « C » : la prime ne devrait pas être accordée.

L'établissement qui prend la décision individuelle d'attribution est l'établissement d'affectation du candidat au 1<sup>er</sup> octobre 2011, date d'effet de la prime.

L'établissement fixe le montant de la prime attribuée qui varie de 3 500 € à 15 000 € par an.

Le financement des nouvelles primes qui seront attribuées en 2011 devra être imputé sur les crédits de la dotation globale de l'établissement.

Les décisions d'attribution de la PES, les critères de choix et le barème devront être communiquées « au Ministère » pour le 19 décembre 2011.

## 1. RAPPEL PES 2010

### 1.1. Analyse des « Sorties PEDR » au 30/09/2010

Taux pour les bénéficiaires de la PEDR

- Taux 1 : PR 1C & PR CEX           taux annuel : 6 683,94 €
- Taux 2 : PR 2C                       taux annuel : 5 111,15 €
- Taux 3 : MCF                         taux annuel : 3 538,17 €

**22 sortants pour un coût total de 112 837,4 € / an.**

### 1.2. Analyse des résultats « Campagne 2010 »

49 demandes (+ 1 *nouveau membre junior IUF recruté (6 000 €/an minimum)*)

- Ont obtenu la note globale A : 8 PR et 2 MCF (environ 20%)
- Ont obtenu la note globale B : 9 PR et 12 MCF (environ 43%)
- Ont obtenu la note globale C : 6 PR et 12 MCF (environ 37%).

### 1.3. Propositions

- Sur le « périmètre » des candidatures retenues
- Sur le montant de la prime

En tenant compte de la contrainte budgétaire.

#### Sur le « périmètre » des candidatures retenues

- Tous les candidats qui ont obtenu une note globale «A» ont été retenus
- Tous les candidats qui ont obtenu une note globale «C» n'ont pas été retenus
- Pour les candidats qui ont obtenu une note globale «B», les sous-rubriques ont été analysées.

S'agissant d'une prime d'excellence scientifique, les rubriques « Les publications et la production scientifique » et « L'encadrement doctoral et scientifique » semblent prépondérantes, en particulier pour les collègues MCF et « jeunes » professeurs.

Un algorithme de choix décroissant a été utilisé (pour les candidats dont la note globale est « B »), en considérant respectivement les sous-rubriques « Les publications et la production scientifique », « L'encadrement doctoral », « Le rayonnement », « Les responsabilités scientifiques » :

1. A A X X
2. A B X X
3. B A A A
4. B A A B ou B A B A.

*Remarque* : un candidat avec une note globale « B » et 4 notes partielles « A » a été retenu dans le groupe note globale « A ».

#### Sur le montant de la prime

- Tous les professeurs retenus avec la note globale « A » : 6 700 €/an
- Tous les MCF retenus avec la note globale « A » : 5 000 €/an
- Tous les professeurs retenus avec la note globale « B » : 5 000 €/an
- Tous les MCF retenus avec la note globale « B » : 3 500 €/an.

*Remarque* : un réajustement des PES distribuées lors de la campagne 2009 a été effectué pour 2010 sur ces bases.

## 1.4. Les bénéficiaires au 1 octobre 2010 et le coût

24 bénéficiaires (dont 1 IUF junior)

- Taux A : 10 PR (6 700 €/an) et 2 MCF (5 000 €/an)
- Taux B : 6 PR (5 000 €/an) et 6 MCF (3 500 €/an)

Coût :

- 128 000 €/an (+ 17 500 € pour « réajustement »)

## 2. ATTRIBUTION PES 2011

### 2.1. Analyse des « Sorties PEDR » au 30/09/2011

Taux pour les bénéficiaires de la PEDR

- |                           |                          |             |
|---------------------------|--------------------------|-------------|
| ➤ Taux 1 : PR 1C & PR CEX | taux annuel : 6 683,94 € | 11 sortants |
| ➤ Taux 2 : PR 2C          | taux annuel : 5 111,15 € | 2 sortants  |
| ➤ Taux 3 : MCF            | taux annuel : 3 538,17 € | 7 sortants  |

20 sortants pour un coût total de 109 055,40 € / an.

### 2.2. Analyse des résultats « Campagne 2011 »

48 demandes

- Ont obtenu la note globale A : 12 PR et 1 MCF (environ 27%) – « national » : 20,8%
- Ont obtenu la note globale B : 6 PR et 10 MCF\* (environ 33%) – « national » : 30,5%
- Ont obtenu la note globale C : 3 PR et 16 MCF (environ 40%) – « national » : 48,2%.

(\*) 2 MCF sont devenus PR au 1 septembre 2011.

### 2.3. Propositions

- Sur le « périmètre » des candidatures retenues
- Sur le montant de la prime

En tenant compte de la contrainte budgétaire.

#### Sur le « périmètre » des candidatures retenues

- Tous les candidats qui ont obtenu une note globale «A» seront retenus
- Tous les candidats qui ont obtenu une note globale «C» ne seront pas retenus
- Pour les candidats qui ont obtenu une note globale «B», les sous-rubriques seront analysées.

Algorithme proposé en première analyse

1. A A X X
2. A B X X
3. B A A A
4. B A A B ou B A B A

Les lauréats doivent être membres d'une unité de recherche de l'Université d'Angers.

#### Sur le montant de la prime (sur la base de la reconduction du montant PES 2010)

- Tous les professeurs retenus avec la note globale « A » : 6 700 €/an
- Tous les MCF retenus avec la note globale « A » : 5 000 €/an
- Tous les professeurs retenus avec la note globale « B » : 5 000 €/an
- Tous les MCF retenus avec la note globale « B » : 3 500 €/an.

## 2.4. Simulation

- Prend tous les candidats avec note globale A : 12 PR et 1 MCF : 85 400 € / an pour 13 bénéficiaires
- Prend les candidats avec note globale B, selon l'algorithme
  - AAXX : 2 PR + 3 MCF ; coût : 20 500 € ; coût cumulé : 105 900 € / an pour 18 bénéficiaires
  - ABXX : 0 PR + 3 MCF ; coût : 10 500 € ; coût cumulé : 116 400 € / an pour 21 bénéficiaires
  - BAAA : 0 PR + 0 MCF
  - BAAB : 1 PR + 0 MCF ; coût : 5 000 € ; coût cumulé :  
**121 400 € / an pour 22 bénéficiaires**
  - BABA : 0 PR + 0 MCF.
- A l'issue de l'algorithme, restent avec une note globale B, les combinaisons : ACBB (PR), BABB (PR), BACB (PR), BACC (MCF), BBBA (PR), BBBA (MCF), BBBB (PR).

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

08 décembre 2011

## Point 08 DISPOSITIONS BUDGETAIRES

8.1.	Demande de subvention au titre de FEDER : 1.5.3 accueil de la nouvelle équipe RCIM	1
8.2.	Délégation globale de gestion (DGG) : demandes de subvention en faveur de l'INRA et du CNRS	3
8.3.	Financement de la partie recherche du référentiel des équivalences horaires des enseignants	4
8.4.	Révision des modalités d'attribution des prestations d'action sociale	5
8.5.	Cotisation Anjou interlangues : part fixe	6
8.6.	Demande de subvention à l'Apersu	7
8.7.	Demande de non recouvrement d'un trop perçu d'indemnités journalières	10
8.8.	Amortissement pour l'achat de matériel d'occasion.	11
8.9.	contrôle interne financier et comptable	12
8.10.	Ordre de mission permanent du président	13
8.11.	Certification en langues : inscriptions et tarifs (Le TOEIC "Listening and Reading" (Test of English for International Communication) / Le CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur))	14
8.12.	Protection fonctionnelle du président	20



**8.1. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE FEDER : 1.5.3 ACCUEIL DE LA NOUVELLE EQUIPE RCIM**

Le conseil d'administration approuve le projet et sur la demande de subvention au titre de FEDER de 161 145 €: 1.5.3 accueil de la nouvelle équipe RCIM.

**ACCUEIL NOUVELLE EQUIPE AU RCIM  
DEMANDE FEDER Axe 1 sous mesure 1.5.3**

**LABORATOIRE D'ACCUEIL DE LA NOUVELLE EQUIPE**

- **Université d'Angers**
- Nom du laboratoire : **Récepteurs et Canaux Ioniques Membranaires (RCIM) UPRES EA 2647/USC INRA 2023**
- **IFR149 QUASAV**.....
- Directeur du laboratoire : **Pr Bruno Lapied** .....

Veuillez cocher la thématique du Schéma régional de la recherche dans laquelle s'inscrit le projet :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> santé   | <input type="checkbox"/> mathématiques               |
| <input checked="" type="checkbox"/> <b>agroalimentaire, nutrition et végétal</b>                 | <input type="checkbox"/> physique subatomique        |
| <input type="checkbox"/> transformations humaines et sociales (SHS)                              | <input type="checkbox"/> planétologie et géosciences |
| <input type="checkbox"/> matériaux   | <input type="checkbox"/> acoustique                  |
| <input type="checkbox"/> sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) | <input type="checkbox"/> énergies durables           |
| <input type="checkbox"/> génie civil   | <input type="checkbox"/> ville et territoire         |
|  | <input type="checkbox"/> mer et littoral             |

**I – COMPOSITION DE LA NOUVELLE EQUIPE**

Nom et prénom du chercheur porteur de la Nouvelle équipe (joindre le CV) :

**DR SYLVIA ANTON ET DR CHRISTOPHE GADENNE** .....

Statut : **Directeurs de Recherche (DR) INRA** .....

Date d'installation : **Septembre 2011** .....

**II – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET**

Les défis de l'agriculture contemporaine sont d'une part de devoir assurer une production élevée et régulière, capable de fournir aux populations des matières premières alimentaires saines et de qualité à un coût raisonnable, et d'autre part de réduire autant que faire se peut l'impact environnemental des pratiques agricoles. L'utilisation systématique des produits phytosanitaires, qui ont permis d'accomplir d'indéniables progrès en matière de rendements agricoles et de protection des cultures est aujourd'hui remise en question. Plusieurs éléments de l'actualité politique nationale et européenne convergent pour inscrire la question de la réduction d'emploi des pesticides dans les perspectives d'actions publiques et pour défendre une conception agro-écologique de la protection des cultures. Ainsi, parmi les conclusions du Grenelle de l'Environnement figure la nécessité de réduire l'utilisation des pesticides de 50% d'ici 2018 dans l'agriculture mais également de développer d'autres méthodes de lutte qu'elles soient alternatives ou complémentaires. Ces objectifs nécessitent de définir un usage raisonné et optimisé des pesticides présents sur le marché. Cette évolution passe par le développement des recherches à plusieurs niveaux. Il s'agit en premier lieu de mieux connaître les interactions pesticide-bioagresseur, c'est-à-dire non seulement le mode d'action des produits phytosanitaires et la caractérisation des cibles

## Point 08 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES

primaires et/ou secondaires sur lesquels ils agissent, mais également les phénomènes adaptatifs/évolutifs que les bioagresseurs sont capables de développer, entraînant les phénomènes de résistances des espèces cibles à ces produits.

Les activités de recherche du laboratoire RCIM sont focalisées sur des études expérimentales du mode d'action des insecticides et/ou répulsifs aux niveaux cellulaire et moléculaire. Un domaine de recherche fondamental qui manque au laboratoire RCIM concerne le développement d'un axe de recherche innovant basé sur la réponse adaptative des insectes nuisibles aux insecticides par une approche neuroéthologique. Ce nouvel axe de recherche est envisagé par la création d'une deuxième équipe de recherche très complémentaire des activités actuelles. Il sera donc possible d'élargir les domaines de compétences de cette unité par des études des modes d'action des insecticides à deux niveaux organisationnels chez l'insecte, comportementale et cellulaire voire moléculaire.

Les thèmes de recherche proposés par la nouvelle équipe sont:

- 1) les changements du comportement et du fonctionnement du système olfactif d'un insecte soumis à des traitements insecticides,
- 2) les effets des insecticides sur les insectes en fonction de leur état physiologique/hormonal,
- 3) Les interactions entre les effets des odeurs et d'insecticides pour développer une stratégie de lutte contre les insectes ravageurs, basée sur l'utilisation « d'attractants » sélectifs de ces insectes et non des insectes dits utiles (abeilles par exemple).

### III - FINANCEMENT DU PROJET

POSTES DE DÉPENSES	Montant HT en €	FINANCEURS	MONTANT €
Travaux	202 000	FEDER	161 145
Equipements	219 150	Région	260 150
Allocation de thèse	86 000	ALM	45 000
Soutien de programme	30 000	UA	70 855
<b>TOTAL</b>	<b>537 150 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>537 150 €</b>

## **8.2. DELEGATION GLOBALE DE GESTION (DGG) : DEMANDES DE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'INRA ET DU CNRS**

Le conseil d'administration approuve les demandes de subvention en faveur de l'INRA et du CNRS dans le cadre de la délégation globale de gestion (DGG).

### **PROJET DE DELIBERATION SUBVENTION UA-BNMI**

L'université d'Angers, l'INSERM et le CNRS, tutelles scientifiques de l'UM BNMI (ex BNVI) ont décidé la mise œuvre d'une Délégation Globale de Gestion à compter du 01 janvier 2012.

Cette délégation globale de gestion est confiée au CNRS.

Dans ce cadre, si cette proposition est approuvée par le CA, l'université d'Angers versera une subvention d'un montant de **36 965 €** au CNRS.

Cette subvention correspond à 80 % de la dotation récurrente versée à l'UM BNVI en 2011 par l'université d'Angers. Le complément de cette subvention sera versé ultérieurement au titre du nouveau Contrat Quinquennal 2012-2016.

Cette subvention sera imputée au budget recherche.

### **PROJET DE DELIBERATION SUBVENTION UA-IRHS**

L'université d'Angers, Agrocampus Ouest et l'INRA, tutelles scientifiques de l'IRHS ont décidé la mise en œuvre d'une Délégation Globale de Gestion à compter du 1 er janvier 2012.

Cette délégation globale de gestion est confiée à l'INRA.

Dans ce cadre, si cette proposition est approuvée par le CA, l'université d'Angers versera une subvention de **96 056 €** à l'INRA.

Cette subvention correspond à 80 % des dotations récurrentes versées aux unités mixtes PMS-SAGAH-PAVE-GENHORT en 2011 par l'université d'Angers, ces quatre unités mixtes ayant fusionné pour créer l'IRHS. Le complément de cette subvention sera versé ultérieurement au titre du nouveau Contrat Quinquennal 2012-2016.

Cette subvention sera imputée au budget recherche.

### 8.3. FINANCEMENT DE LA PARTIE RECHERCHE DU REFERENTIEL DES EQUIVALENCES HORAIRES DES ENSEIGNANTS

La partie recherche du référentiel des équivalences horaires des enseignants est imputée sur le centre financier 900 210.

<b>ANIMATION, ENCADREMENT ou valorisation de la recherche</b>			
Description des activités à prendre en compte	FONCTIONS	H ETD	Centre financier
<b>I. – Activités de direction de structures</b>			
Direction d'une unité de recherche contractualisée ou reconnue par le conseil scientifique.	Direction d'une UR dont le nombre d'EC + C est inférieur à 20	EA = 19 UMR = 24	<b>CF 900 210</b>
	Direction d'une UR dont le nombre d'EC + C égal ou supérieur à 20 : bonification par tranche de 10 EC + C supplémentaires	EA = 4 UMR = 6	<b>CF 900 210</b>
	Responsable de site d'une UR sous cotutelle UA dont le nombre d'EC + C est inférieur à 20	EA = 12 UMR = 12	<b>CF 900 210</b>
	Responsable de site d'une UR sous cotutelle UA dont le nombre d'EC + C est égal ou supérieur à 20 : bonification par tranche de 10 EC + C supplémentaires	EA = 6 UMR = 6	<b>CF 900 210</b>
	Direction d'une SFR	48	<b>CF 911</b>
Direction d'une école doctorale.		48	<b>CF 911</b>
	Directeur du collège doctoral d'Angers	48	<b>CF 911</b>
Directeur adjoint école doctorale C.E.I.		16	<b>CF 911</b>
Directeur adjoint école doctorale Pierre Couvrat		24	<b>CF 911</b>
Directeur adjoint école doctorale Biologie Santé		36	<b>CF 911</b>
Directeur adjoint école doctorale S.T.I.M.		36	<b>CF 911</b>
Directeur adjoint école doctorale 3M.P.L.		36	<b>CF 911</b>
Directeur adjoint école doctorale D.E.G.E.S.T.		36	<b>CF 911</b>
<b>II. – Activités de l'exploitation ou de la gestion d'un équipement scientifique</b>			
Responsabilité d'une plate-forme technologique ou d'un grand équipement.	Exploitation ou gestion d'une plateforme technologique ou grand équipement	8 à 14 en fonction du nb de personnel	<b>CF 911</b>
<b>III. – Activité d'animation de projet scientifique</b>			
Pilotage scientifique de projets de recherche en réseau.	Porteur de projets nationaux ANR	16	<b>CF 900 210</b>
	Porteur de projets européens PCRD	24	<b>CF 900 210</b>
	Porteur de projet "Région"	8 à 16	<b>CF 900 210</b>
<b>IV. – Activités de valorisation</b>			
Mission de développement de la valorisation tel que brevets, expertises, consultations, dépôt de brevets, organisation de manifestations.	Conseiller Europe et Recherche, site Angers	24	<b>CF 911</b>

**8.4. REVISION DES MODALITES D'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE**

*Retiré de l'ordre du jour.*

### **8.5. COTISATION ANJOU INTERLANGUES : PART FIXE**

Le conseil d'administration approuve la part fixe de la cotisation d'Anjou interlangues pour **2011-2012 de 16 580€**.

Une convention en date du 26 mai 2000 fixe les rapports entre l'association Anjou Inter Langues et ses membres fondateurs (l'ESSCA, la Ville d'Angers pour l'institut Municipal, l'Université d'Angers et l'UCO).

L'article 8 de la convention précise les modalités financières : pour chaque année universitaire, l'Université d'Angers verse un forfait appelé « part fixe » et une cotisation variable dite « part variable ».

Le montant de la part fixe, était fixé à **16 500,00** en 2010-2011. La cotisation correspondant à la part variable est calculée par rapport au nombre d'étudiants inscrits à Anjou Inter Langues.

L'Association Anjou Inter Langues propose des enseignements en langues dites « rares » :

- Allemand
- Arabe
- Chinois
- Hongrois
- Néerlandais
- Japonais
- Portugais
- Russe

### **8.6. DEMANDE DE SUBVENTION A L'APERSU**

Le conseil d'administration approuve la demande de subvention à l'Apersu de 14 705€.  
Cette demande tient compte du non versement de la subvention annuelle du rectorat dans le cadre de la LRU pour l'année 2012 et d'une augmentation du coût de la carte cezam qui passe de 4 à 5 euros.  
Pour information, la demande de subvention 2011 de l'Apersu (incluant les demandes des sections sportives) était identique.

Point 08 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES

APERSU - Budget prévisionnel du 01/01/12 au 31/12/12

RECETTES		DEPENSES	
<b>Solde au 07/11/11 -Section animation</b>	<b>6 459,21</b>		
<b>Gestion de l'Amicale</b>		<b>Assurance MAIF</b>	<b>285,41</b>
		Frais de secrétariat	389,90
Matériel informatique (financement univ)	761,85	Matériel informatique	761,85
Imprimante (financement université)	473,50	Imprimante	473,50
		Maillots pour les sections sportives	931,00
		Adhésion DACC	680,00
Cartes CEZAM (450 personnes)	2 250,00	Cartes CEZAM (450)	4 600,00
<b>Sections Animations</b>			
Participation Adhérents (100 personnes)	700,00	Fête cabaret	3 500,00
Participation Adhérents (300 personnes)	1 200,00	Fête Université 2012	7 000,00
Participation Adhérents (100 familles)	1 000,00	Sorties animations	3 522,90
Participation Adhérents (100 familles)	500,00	Arbre de Noël 2012	4 200,00
SUBV. 2012 Université	13 000,00		
<b>Sous total Section animation</b>	<b>26 344,56</b>		<b>26 344,56</b>
<b>Solde au 07/11/11 -Section tennis</b>	<b>963,46</b>		
		Compétitions de fin d'année 2011	963,46
SUBV. 2012 Université	492,00	Compétitions et inscriptions	70,00
		Factures diverses (boissons, alimentation)	150,00
		Affiliation FFT	50,00
		Déplacements régionaux	122,00
		Balles	100,00
<b>Sous total Section tennis</b>	<b>1 455,46</b>		<b>1 455,46</b>
<b>Solde au 07/11/11 -Section squash</b>	<b>1 164,52</b>		
Ventes cartes de réservations	603,00	Location courts en fin d'année 2011	1 164,52
		Championnat corpo 1ère et 2ème phase	516,00
		Tournoi interne	200,00
SUBV. 2012 Université	1 113,00	Cartes de réservations achetées	1 000,00
<b>Sous total Section squash</b>	<b>2 880,52</b>		<b>2 880,52</b>
<b>Solde au 07/11/11 -Section volley</b>	<b>29,66</b>		
Licences joueurs (10)	360,00	Licence joueurs (10)	360,00
SUBV. 2012 Université	100,00	Divers (boissons...)	88,27
		Timbres/Equipements	5,60
		Engagement d'équipe	35,79
<b>Sous total Section volley</b>	<b>489,66</b>		<b>489,66</b>
	<b>31 170,20</b>		<b>31 170,20</b>
SUBV. 2012 Sections Animations	13 000,00		
SUBV. 2012 Section Tennis	492,00		
SUBV. 2012 Section squash	1 113,00		
SUBV. 2012 Section Volley	100,00		
<b>Demande de subvention APERSU 2012</b>	<b>14 705,00</b>		

## Point 08 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES

Bilan du 01/01/11 au 08/11/11

RECETTES		DEPENSES		SOLDE
<b>APERSU - Solde 2010</b>	<b>1 115,83</b>			
APERSU - SUBV. 2011 Université	13 000,00	Assurance MAIF 2011	298,18	
		Frais Secrétariat / Frais Réunion	138,05	
		Maillots Sections Sportives	796,50	
		DACC Adhésions 2011	200,00	
Participation Adhérents - Cartes Cézam	1 660,00	DACC Cartes Cézam	3 236,00	
Participation Adhérents - Noël 2010	144,00			
Participation Adhérents		Sortie Marathon / Sortie Roller	276,00	
Participation Adhérents	1 159,00	Fête Université	4 774,43	
		Sortie Champignons Brissac	32,00	
Participation Adhérents		Fête Noël 2011	868,46	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>17 078,83</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 619,62</b>	
<b>Solde au 7/11/11</b>				<b>6 459,21</b>
<b>SQUASH - SOLDE EXERCICE 2010</b>	<b>884,52</b>			
SUBV. 2011 Université - SQUASH	1 113,00	FACTURES Licences		
Participation Adhérents	603,00	FACTURES Squash Lac de Maine	1 436,00	
<b>Solde au 7/11/11</b>				<b>1 164,52</b>
<b>TENNIS - SOLDE EXERCICE 2010</b>	<b>574,34</b>			
SUBV. 2011 Université - TENNIS	492,00	FACTURES Inscriptions Compétitions	20,00	
		FACTURES Diverses	82,88	
<b>Solde au 7/11/11</b>				<b>963,46</b>
<b>VOLLEY - SOLDE EXERCICE 2010</b>	<b>35,88</b>			
SUBV. 2011 Université - VOLLEY	100,00	FACTURES Licences-Engag.Championnat	34,07	
		FACTURES Boissons	65,19	
		FACTURES Timbres	6,96	
<b>Solde au 7/11/11</b>				<b>29,66</b>
	<b>20 881,57</b>		<b>12 264,72</b>	
		<b>8616,85</b>		

**8.7. DEMANDE DE NON RECOUVREMENT D'UN TROP PERÇU D'INDEMNITES JOURNALIERES**

Le conseil d'administration approuve la demande de non recouvrement d'un trop perçu d'indemnités journalières de 7842,27 € d'un agent décédé.

**8.8. AMORTISSEMENT POUR L'ACHAT DE MATERIEL D'OCCASION.**

Le conseil d'administration approuve la durée d'amortissement pour l'achat de matériel d'occasion. Elle serait égale à la durée d'amortissement votée au CA diminuée de l'âge du matériel. Cette durée de vie économique résiduelle ne pouvant pas être inférieure à un an.

**8.9. CONTROLE INTERNE FINANCIER ET COMPTABLE**

Point d'information.

### **8.10. ORDRE DE MISSION PERMANENT DU PRESIDENT**

Le conseil d'administration approuve l'ordre de mission permanent du président jusqu'au 14 février 2012.

ORDRE DE MISSION PERMANENT
----------------------------

#### **Avec frais de déplacement**

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 08 décembre 2011.

Monsieur Daniel MARTINA,

**Est prié de se rendre**, toutes destinations, françaises et étrangères

Du 01/01/2012 au 14/02/2012

**Pour déplacements professionnels**

#### **Moyens de transports utilisés :**

Transport aérien  
Chemin de fer  
Véhicule administratif  
Véhicule personnel

**Le Directeur général des services,  
Secrétaire général de l'Université d'ANGERS,**  
*Henri-Marc PAPA VOINE*

**8.11. CERTIFICATION EN LANGUES : INSCRIPTIONS ET TARIFS (LE TOEIC "LISTENING AND READING" (TEST OF ENGLISH FOR INTERNATIONAL COMMUNICATION) / LE CLES (CERTIFICAT DE COMPETENCES EN LANGUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR))**

Le conseil d'administration approuve les modalités d'inscriptions et sur les tarifs du TOEIC "Listening and Reading" (Test of English for International Communication) et du CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur)).

**Formulaire d'inscription au TOEIC « Listening and Reading »**

(Pour les étudiants de l'Université inscrits dans une filière qui intègre le TOEIC de manière obligatoire dans son programme d'évaluation, voir directement auprès de la composante de rattachement)

**1- Informations sur le candidat :**

<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Melle	<input type="checkbox"/> Monsieur
<b>Nom :</b> .....		<b>Prénom :</b> .....
<b>Adresse :</b> .....		
<b>Code postal :</b> .....		<b>Ville :</b> .....
<b>Téléphone :</b> .....		
<b>E-mail :</b> .....		
<b>Composante :</b> .....		<b>Filière :</b> .....
<b>Année :</b> <input type="checkbox"/> L1 <input type="checkbox"/> L2 <input type="checkbox"/> L3 <input type="checkbox"/> M1 <input type="checkbox"/> M2 <input type="checkbox"/> Autre : .....		
Est-ce une première inscription au TOEIC ? ..... Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Êtes-vous boursier ? ( <i>joindre un justificatif</i> ) ..... Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Pour les étudiants de l'Université d'Angers, indiquer votre numéro : .....		
<i>Pour les étudiants des autres établissements, joindre la photocopie de la carte étudiant</i>		

**2- Sessions TOEIC 2011-2012 :**

Date de la session : *	Date limite d'inscription :	Lieu :
---------------------------	-----------------------------	--------

\* Si la session choisie ne peut avoir lieu :

- Je souhaite m'inscrire à une autre session
- Je ne souhaite pas m'inscrire à une autre session et désire récupérer mon chèque

**3- Documents à retourner** à l'adresse suivante avant la date limite d'inscription :

**Université d'Angers – Présidence  
DEVE - A l'attention d'Anaïs BODIN (TOEIC)  
40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 ANGERS Cedex**

→	<b>La fiche d'inscription</b> signée et datée
→	<b>Un chèque</b> libellé à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université d'Angers, d'un montant de ( <i>voir annexe</i> ) :
	<input type="checkbox"/> Prise en charge par la composante
	<input type="checkbox"/> 30 € (1 <sup>er</sup> passage étudiant boursier et personnels de l'université)
	<input type="checkbox"/> 50 € (1 <sup>er</sup> passage étudiant non boursier, 2 <sup>ème</sup> passage et plus... étudiants et personnels de l'université)
	<input type="checkbox"/> 70 € (étudiants dans le cadre d'une convention avec l'Université)
	<input type="checkbox"/> 80 € (demandeurs d'emploi)
	<input type="checkbox"/> 90 € (salariés)

**Tarifs pour la participation au TOEIC « Listening and Reading »**

CATÉGORIE D'ÉTUDIANT	TARIFS	INSCRIPTION ET PIÈCES JUSTIFICATIVES	LIEU DES TESTS
<b>1) Etudiants de l'Université d'Angers inscrits dans une filière qui intègre le TOEIC de manière obligatoire dans son programme d'évaluation</b> <i>1<sup>er</sup> passage du test gratuit pour l'étudiant, coût pris en charge par la composante (Médecine, ISTIA, UFR Droit, économie et gestion)</i> <b>Règlement encaissé par la composante organisatrice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>1<sup>er</sup> passage</b> : gratuit</li> <li>○ <b>A partir du 2<sup>ème</sup> passage</b> : 50 €</li> </ul>	Voir directement auprès de la composante de rattachement	Composante organisatrice
<b>2) Etudiants de l'Université d'Angers inscrits dans une filière qui propose le TOEIC de manière facultative</b> <i>Coût du 1<sup>er</sup> passage du test partiellement pris en charge par la composante pour les boursiers.</i> <b>Règlement encaissé par la composante organisatrice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>1<sup>er</sup> passage</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etudiant boursier : 30 €</li> <li>→ Etudiant non boursier : 50 €</li> </ul> </li> <li>○ <b>A partir du 2<sup>ème</sup> passage</b> : 50 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <u>Formulaire d'inscription</u></li> <li>→ <u>Un chèque</u> libellé à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université d'Angers</li> <li>→ <u>3 enveloppes (162x229)</u> timbrées au tarif en vigueur, libellées au nom et à l'adresse du candidat</li> </ul>	
<b>3) Personnels de l'Université</b> <i>Coût du 1<sup>er</sup> passage du test partiellement pris en charge par le budget de la mission langues pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD).</i> <b>Règlement encaissé par le secrétariat de la mission langue pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>1<sup>er</sup> passage</b> : 30 €</li> <li>○ <b>A partir du 2<sup>ème</sup> passage</b> : 50 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <u>Formulaire d'inscription</u></li> <li>→ <u>Un chèque</u> libellé à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université d'Angers</li> <li>→ <u>3 enveloppes (162x229)</u> timbrées au tarif en vigueur, libellées au nom et à l'adresse du candidat</li> </ul>	
<b>4) Etudiants inscrits dans des établissements autres que l'Université d'Angers ayant signé une convention avec l'Université d'Angers</b> <b>Règlement encaissé par le secrétariat de la mission langue pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD)</b>	70 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <u>Formulaire d'inscription</u></li> <li>→ <u>Un chèque</u> libellé à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université d'Angers</li> <li>→ Tout <u>document récent justifiant du statut</u> d'étudiant</li> <li>→ <u>3 enveloppes (162x229)</u> timbrées au tarif en vigueur, libellées au nom et à l'adresse du candidat</li> </ul>	
<b>5) Salariés inscrits à la Formation Continue de l'Université d'Angers</b> <b>Règlement encaissé par le CUFCO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Demandeur d'emploi</b> : 80 €</li> <li>○ <b>Salarié</b> : 90 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <u>Formulaire d'inscription</u></li> <li>→ <u>Un chèque</u> libellé à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université d'Angers</li> <li>→ Tout <u>document récent justifiant du statut</u> de salarié ou demandeur d'emploi inscrit à la Formation Continue à l'Université d'Angers</li> <li>→ <u>3 enveloppes (162x229)</u> timbrées au tarif en vigueur, libellées au nom et à l'adresse du candidat</li> </ul>	

**Formulaire d’inscription au CLES B2 Anglais**

**1- Informations sur le candidat :**

<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Melle	<input type="checkbox"/> Monsieur
<b>Nom :</b> .....		
<b>Prénom :</b> .....		
<b>Adresse :</b> .....		
<b>Code postal :</b> .....		<b>Ville :</b> .....
<b>Téléphone :</b> .....		
<b>E-mail :</b> .....		
<b>Composante :</b> .....		<b>Filière :</b> .....
<b>Année :</b> <input type="checkbox"/> L1 <input type="checkbox"/> L2 <input type="checkbox"/> L3 <input type="checkbox"/> M1 <input type="checkbox"/> M2 <input type="checkbox"/> Autre : .....		
Est-ce une première inscription au CLES ? ..... Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Êtes-vous boursier ? ( <i>joindre un justificatif</i> ) ..... Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Pour les étudiants de l’Université d’Angers, indiquer votre numéro : .....		
<i>Pour les étudiants des autres établissements, joindre la photocopie de la carte étudiant</i>		

**2- Session CLES 2011-2012 :**

Date de la session : *	Date limite d’inscription :	Lieu :
---------------------------	-----------------------------	--------

\* Si la session choisie ne peut avoir lieu :

- Je souhaite m’inscrire à une autre session
- Je ne souhaite pas m’inscrire à une autre session et désire récupérer mon chèque

**3- Documents à retourner** à l’adresse suivante avant la date limite d’inscription :

**Université d’Angers – Présidence  
DEVE - A l’attention d’Anaïs BODIN (CLES)  
40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 ANGERS Cedex**

→	<b>La fiche d’inscription</b> signée et datée
→	<b>Un chèque</b> libellé à l’ordre de Monsieur l’Agent Comptable de l’Université d’Angers, d’un montant de ( <i>voir annexe</i> ) :
<input type="checkbox"/>	Prise en charge par la composante
<input type="checkbox"/>	30 € (1 <sup>er</sup> passage étudiant boursier)
<input type="checkbox"/>	50 € (1 <sup>er</sup> passage étudiant non boursier, 2 <sup>ème</sup> passage et plus)
<input type="checkbox"/>	70 € (étudiants dans le cadre d’une convention avec l’Université)

**Tarifs pour la participation au CLES B2 Anglais**

CATÉGORIE D'ÉTUDIANT	TARIFS	INSCRIPTION ET PIÈCES JUSTIFICATIVES	LIEU DES TESTS
<b>1) Etudiants de l'Université d'Angers inscrits dans une filière qui intègre ou implique le CLES de manière obligatoire dans son programme d'évaluation (Masters Enseignements)</b> <i>1<sup>er</sup> passage du test gratuit pour l'étudiant, coût pris en charge par la composante</i> <b>Règlement encaissé par la composante organisatrice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o <b>1<sup>er</sup> passage</b> : gratuit</li> <li>o <b>A partir du 2<sup>ème</sup> passage</b> : 50 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <u>Formulaire d'inscription</u></li> <li>→ <u>Un chèque</u> libellé à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université d'Angers</li> <li>→ <u>3 enveloppes (162x229)</u> timbrées au tarif en vigueur, libellées au nom et à l'adresse du candidat</li> </ul>	Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines
<b>2) Etudiants de l'Université d'Angers inscrits dans une filière qui propose le CLES de manière facultative</b> <i>Coût du 1<sup>er</sup> passage du test partiellement pris en charge par la composante pour les boursiers.</i> <b>Règlement encaissé par la composante organisatrice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o <b>1<sup>er</sup> passage</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etudiant boursier : 30 €</li> <li>→ Etudiant non boursier : 50 €</li> </ul> </li> <li>o <b>A partir du 2<sup>ème</sup> passage</b> : 50 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <u>Formulaire d'inscription</u></li> <li>→ <u>Un chèque</u> libellé à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université d'Angers</li> <li>→ <u>3 enveloppes (162x229)</u> timbrées au tarif en vigueur, libellées au nom et à l'adresse du candidat</li> </ul>	
<b>3) Etudiants inscrits dans des établissements autres que l'Université d'Angers ayant signé une convention avec l'Université d'Angers</b> <b>Règlement encaissé par le secrétariat de la mission langue pour spécialistes d'autres disciplines(LANSAD)</b>	70 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <u>Formulaire d'inscription</u></li> <li>→ <u>Un chèque</u> libellé à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université d'Angers</li> <li>→ <u>3 enveloppes (162x229)</u> timbrées au tarif en vigueur, libellées au nom et à l'adresse du candidat</li> </ul>	

**Formulaire d'inscription au CLES B2 Espagnol****1- Informations sur le candidat :**

Mme       Melle       Monsieur

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** .....

**E-mail :** .....

**Composante :** ..... **Filière :** .....

**Année :**  L1  L2  L3  M1  M2  Autre : .....

Est-ce une première inscription au CLES ? ..... Oui  Non

Êtes-vous boursier ? (*joindre un justificatif*) ..... Oui  Non

Pour les étudiants de l'Université d'Angers, indiquer votre numéro : .....

*Pour les étudiants des autres établissements, joindre la photocopie de la carte étudiant*

**2- Session CLES 2011-2012 :**

Date de la session : *	Date limite d'inscription :	Lieu :
---------------------------	-----------------------------	--------

\* Si la session choisie ne peut avoir lieu :

Je souhaite m'inscrire à une autre session

Je ne souhaite pas m'inscrire à une autre session et désire récupérer mon chèque

**3- Documents à retourner** à l'adresse suivante avant la date limite d'inscription :

**Université d'Angers – Présidence  
DEVE - A l'attention d'Anaïs BODIN (CLES)  
40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 ANGERS Cedex**

→ **La fiche d'inscription** signée et datée

→ **Un chèque** libellé à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université d'Angers, d'un montant de (*voir annexe*) :

Prise en charge par la composante

30 € (1<sup>er</sup> passage étudiant boursier)

50 € (1<sup>er</sup> passage étudiant non boursier, 2<sup>ème</sup> passage et plus)

70 € (étudiants dans le cadre d'une convention avec l'Université)

**Tarifs pour la participation au CLES B2 Espagnol**

CATÉGORIE D'ÉTUDIANT	TARIFS	INSCRIPTION ET PIÈCES JUSTIFICATIVES	LIEU DES TESTS
<b>1) Etudiants de l'Université d'Angers inscrits dans une filière qui intègre ou implique le CLES de manière obligatoire dans son programme d'évaluation</b> (Masters Enseignements) <i>1<sup>er</sup> passage du test gratuit pour l'étudiant, coût pris en charge par la composante</i> <b>Règlement encaissé par la composante organisatrice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>1<sup>er</sup> passage</b> : gratuit</li> <li>○ <b>A partir du 2<sup>ème</sup> passage</b> : 50 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <u>Formulaire d'inscription</u></li> <li>→ <u>Un chèque</u> libellé à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université d'Angers</li> <li>→ <u>3 enveloppes (162x229)</u> timbrées au tarif en vigueur, libellées au nom et à l'adresse du candidat</li> </ul>	Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines
<b>2) Etudiants de l'Université d'Angers inscrits dans une filière qui propose le CLES de manière facultative</b> <i>Coût du 1<sup>er</sup> passage du test partiellement pris en charge par la composante pour les boursiers.</i> <b>Règlement encaissé par la composante organisatrice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>1<sup>er</sup> passage</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etudiant boursier : 30 €</li> <li>→ Etudiant non boursier : 50 €</li> </ul> </li> <li>○ <b>A partir du 2<sup>ème</sup> passage</b> : 50 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <u>Formulaire d'inscription</u></li> <li>→ <u>Un chèque</u> libellé à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université d'Angers</li> <li>→ <u>3 enveloppes (162x229)</u> timbrées au tarif en vigueur, libellées au nom et à l'adresse du candidat</li> </ul>	
<b>3) Etudiants inscrits dans des établissements autres que l'Université d'Angers ayant signé une convention avec l'Université d'Angers</b> <b>Règlement encaissé par le secrétariat de la mission langue pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD)</b>	70 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <u>Formulaire d'inscription</u></li> <li>→ <u>Un chèque</u> libellé à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université d'Angers</li> <li>→ <u>3 enveloppes (162x229)</u> timbrées au tarif en vigueur, libellées au nom et à l'adresse du candidat</li> </ul>	

**8.12. PROTECTION FONCTIONNELLE DU PRESIDENT**

Le conseil d'administration accorde à Monsieur Daniel MARTINA, président de l'Université d'Angers le bénéfice de la protection fonctionnelle au titre des poursuites en cours ou à venir et pour la durée intégrale de ces procédures.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

08 décembre 2011

Point 09  
ENSEIGNEMENTS ET  
VIE ETUDIANTE

*Avis favorable du CEVU du 23 novembre 2011.*

- 9.1. Convention relative au M1-STIS (parcours Ingénierie de la santé et des bioproduits) et à la formation menant au DE Cadre de Santé

1

### 9.1. CONVENTION RELATIVE AU M1-STIS (PARCOURS INGENIERIE DE LA SANTE ET DES BIOPRODUITS) ET A LA FORMATION MENANT AU DE CADRE DE SANTE

*Avis favorable du CEVU du 23 novembre 2011.*

Le conseil d'administration approuve la convention relative au M1-STIS (parcours Ingénierie de la santé et des bioproduits) et à la formation menant au DE Cadre de Santé.

#### CONVENTION DE FORMATION

Entre

L'UNIVERSITE d'ANGERS  
Représentée par son Président,  
D'une part

Et

LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE d'ANGERS  
Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) -  
Représenté par son Directeur Général  
D'autre part

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master;

Vu le décret n°85-906 du 23 août 1985, fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquies personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur;

Vu le décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé;

Vu l'habilitation ministérielle de la formation de master mention « Sciences, Technologies et Ingénierie de la Santé » n° : 20081478;

Il est convenu ce qui suit :

#### Préambule :

La présente convention rentre dans un cadre général de partenariat entre l'Université d'Angers et le Centre hospitalier universitaire (CHU) d'Angers, en matière de formation dans le domaine de la santé, médicale et paramédicale. Ces deux partenaires s'associent dans les réflexions générales découlant de la loi Hôpital Patients Santé Territoires et en particulier de l'universitarisation des professions paramédicales. A ce titre l'Université d'Angers et le CHU d'Angers collaborent dès à présent sur la formation en soins infirmiers dont le diplôme d'Etat correspondant est porté au grade de licence à partir de 2012, suivant l'arrêté du 31 juillet 2009.

Pour ces raisons, l'Université d'Angers et le CHU d'Angers décident de partager leurs compétences dans le domaine de la formation des Cadres de santé.

#### Article 1 : les formations visées par la présente convention

L'Université d'Angers et le CHU d'Angers décident de mettre en place une collaboration portant :

- d'une part sur la formation développée à l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) du CHU d'Angers et menant à la délivrance du diplôme d'état de cadre de santé,

- d'autre part sur la formation suivante de master pour laquelle l'Université d'Angers est habilitée :

Domaine : Sciences, Technologies, Santé,

Mention : Sciences, Technologies et Ingénierie de la Santé (STIS),

pour son parcours de master 1 "Secteur de Santé: Management et Organisation", ci-après appelé master STIS.

## **Article 2 : les objectifs du partenariat**

La présente convention vise à mettre en œuvre un dispositif permettant aux étudiants de l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) du CHU d'Angers de valider la 1<sup>ère</sup> année du Master STIS, soit 60 ECTS (crédits européens).

Les étudiants cadres de santé seront ainsi engagés dans un double cursus de formation permettant :

- d'obtenir le diplôme d'Etat de cadre de santé (condition requise pour être nommé cadre dans la fonction publique hospitalière)
- de valider la 1<sup>ère</sup> année du Master STIS et de s'inscrire ainsi dans un parcours de formation universitaire en vue de l'obtention de ce Master.

Cette démarche peut contribuer à la réalisation d'un portefeuille de compétences dans le cadre du projet professionnel.

## **Article 3 : les modalités pédagogiques et les modalités de validation**

Les contenus des enseignements et les modalités de validation des contenus d'enseignement commun au diplôme Cadres de santé et à la 1<sup>ère</sup> année du Master STIS font l'objet d'un accord entre les partenaires signataires de la présente convention. Les éléments de cet accord se traduisent en un tableau de correspondance entre unités d'enseignement joint en annexe 1 de la présente convention.

Selon l'article 13 de l'arrêté du 18 août 1995 (modifié) relatif au jury d'attribution du diplôme de cadre de santé, seuls les membres participant à la soutenance des mémoires sont membres du jury de délivrance du diplôme de Cadres de santé, présidé par le directeur de la DRJSCS ou son représentant. Dans le respect de cette réglementation, le Président du jury du Master STIS désigne un membre de l'Université ayant participé à la soutenance des mémoires, pour être membre du jury de délivrance du diplôme cadre de santé.

Pour chacune des unités d'enseignement réalisées par l'IFCS et validées dans le cadre de la convention, les notes provenant des épreuves correspondantes au diplôme de Cadre de santé ou d'évaluations préparatoires sont transmises en temps utile par l'IFCS au Président de Jury du Master STIS pour enregistrement. Les personnes concernées par ces listes de notes y apparaissent sous leur nom patronymique et dans tous les cas avec leur numéro de carte d'étudiant.

La validation totale ou partielle de la 1<sup>ère</sup> année du Master STIS est prononcée par le jury de fin d'année universitaire du Master STIS. Les règles de capitalisation et de compensation prévues dans ce master s'appliquent à l'identique au cadre de la présente convention.

## **Article 4 : les modalités d'inscription des étudiants**

Pour pouvoir obtenir le bénéfice de la validation de ces modules et unités d'enseignement, les étudiants de l'Institut de Formation des Cadres de Santé doivent être régulièrement inscrits à l'Université d'Angers, au titre de la formation initiale, selon la procédure suivante.

Les étudiants concernés par la présente convention font l'objet d'une procédure de sélection pour l'accès à la formation de Cadres de santé, dans le respect de la réglementation en vigueur. Cette sélection est organisée par l'IFCS avec la participation du Responsable du Master STIS ou de son représentant.

Les étudiants sélectionnés favorablement doivent procéder à une Validation des Acquis Professionnels (VAP) simplifiée. Pour cela ils adressent à l'UFR "Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé" de l'Université d'Angers un dossier de VAP, pour une inscription en Master STIS. La sélection préalable des candidats et le dépôt du dossier complet de VAP vaut avis favorable de commission VAP pour une inscription en Master STIS. Cet avis est confirmé ou infirmé par le Président de l'Université d'Angers.

Cette procédure simplifiée de VAP est gratuite pour les étudiants sélectionnés.

Pour les étudiants de l'Institut de Formation des Cadres de Santé du CHU d'Angers qui auront vu leur dossier validé à la suite de la procédure de VAP décrite précédemment, l'Université d'Angers s'engage à les inscrire administrativement en Master STIS, en inscription principale.

L'UFR "Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé" de l'Université d'Angers est en charge de l'inscription de ces étudiants en Master STIS en inscription principale.

### **Article 5 : droits d'inscription, prestations de l'Université d'Angers**

Afin de pouvoir bénéficier des dispositifs de la présente convention, les étudiants concernés doivent être régulièrement inscrits à l'Université d'Angers, au titre de la formation initiale, en Master STIS en inscription principale.

Pour cela ils acquittent les droits d'inscription fixés chaque année par arrêté interministériel et le droit de médecine préventive dont le montant est fixé chaque année par décret.

Les étudiants concernés par la présente convention sont exonérés des frais spécifiques aux salariés en reprises d'études.

Les étudiants de l'Institut de Formation des Cadres de santé concernés par la présente convention bénéficient d'une carte d'étudiant de l'Université d'Angers et de toutes les prestations fournies par l'Université d'Angers pour ses étudiants, notamment d'un droit d'accès 7 jours sur 7 à l'Environnement Numérique de Travail (ENT).

L'accès à l'ENT de l'Université d'Angers pour les cadres formateurs de l'IFCS, le directeur IFCS et les trois documentalistes de l'IFCS est envisagé dans le cadre de la présente convention, sous réserve de contraintes techniques ou réglementaires.

### **Article 6 : participation aux enseignements, aspects financiers**

Les enseignants de l'Université d'Angers qui assurent les enseignements de l'Université d'Angers sont rémunérés par l'Université d'Angers. La liste de ces enseignements et du prévisionnel d'enseignants, ainsi que les volumes d'heures correspondants sont fixés en annexe 2 à la présente convention.

En contre partie, le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers verse à l'Agent Comptable de l'Université d'Angers les sommes correspondant aux frais forfaitaires de formation (enseignement, frais de déplacement). Ces sommes, définies en annexe 3 à cette convention, sont versées pour 50 % en début d'année universitaire et pour 50 % dans le courant du deuxième semestre de l'année universitaire. Il est procédé en fin d'année universitaire à une régularisation financière des heures non effectuées et figurant dans le prévisionnel.

Les enseignants qui assurent les enseignements de l'IFCS du CHU d'Angers sont rémunérés par l'IFCS du CHU d'Angers.

### **Article 7 : la couverture en responsabilité civile**

La couverture en responsabilité civile des étudiants de l'Institut de formation des Cadres de santé est assurée par le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers.

### **Article 8 : durée de la convention**

La présente convention est conclue pour l'année universitaire 2011-2012.

En cas de difficultés dans l'application de la convention, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. Toute modification des termes de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois mois avant la fin de l'année universitaire en cours, soit avant le 30 juin 2012. Cette convention rend caducs les conventions et accords antérieurs entre les parties ayant le même objet.

### **Article 9 :**

En cas de désaccord persistant des parties, la juridiction compétente pour connaître du litige sera le tribunal administratif de Nantes.

Fait à Angers en deux exemplaires originaux

Le

Le Directeur Général du CHU d'Angers

Le

Le Président de l'Université d'Angers

**Annexe pédagogique – annexe 1 -**

Semestre 1

UE M1 STIS	UE IFCS	H/E	CM	TD	Tps person/ ét	ECTS	Modalités d'évaluation	
							1 <sup>re</sup> session	2 <sup>e</sup> session
M1.UE1. Langage et communication <i>6 ECTS</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anglais</li> <li>• Communication et conduite de réunion</li> </ul>	21	7	7	7	2	oral	oral
		24	7	10	7	2	dossier	dossier
M1.UE2. Formation scientifique et technologique <i>8 ECTS</i>	Outils qualité et risques Etude cas UE4. Outils et méthodologie de la recherche professionnelle Etude cas	35	21	14	7	4	étude de cas écrit	étude de cas écrit
		49	16	26		4	mémoire écrit/oral	mémoire écrit/oral
M1.UE3. Management et gestion <ul style="list-style-type: none"> <li>• M1.UE3.1. <i>6 ECTS</i></li> </ul>	Conduite de projets Droit à la formation et financement Notions d'économie/éco de la santé Introduction au droit Statuts fonction publique Etudes de cas	28	7	21	3	6	étude de cas écrit	étude de cas écrit
		7	7					
		14	10	4				
		28	21	4				
		4	4					
20		20						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• M1.UE3.2. <i>6 ECTS</i></li> </ul>	Sociologie des organisations Santé publique Ingénierie de la formation Etudes de cas	21	21		3	8	2 études de cas écrit	2 études de cas écrit
		12	12					
		42	18	21				
		20		20				
M1.UE4. Projet personnel professionnel d'orientation <i>4 ECTS</i>	Entretiens et mises en situation professionnelle	10		10		4	Présentation du projet professionnel	

## Semestre 2

UE M1 STIS	UE IFCS	H/E	CM	TD	Tps person/ét	ECTS	Modalités d'évaluation				
							1 <sup>re</sup> session	2 <sup>e</sup> session			
M1.UE5. Prépécialisation établissements de santé 12 ECTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion économique établissements de santé</li> <li>• Organisation et processus organisationnels</li> <li>• Droit des relations sociales</li> <li>• Psychosociologie des groupes</li> <li>• Méthodologie conduite de projets</li> </ul>	21	12	5	4	6	2 études de cas écrit/oral	étude de cas écrit/oral			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodologie de la recherche professionnelle</li> <li>• Construction de l'objet de recherche</li> </ul>	15	7	8	5				2	mémoire professionnel	mémoire professionnel
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction du projet professionnel</li> </ul>	14	7	7	7						
M1.UE6. Stage 18 ECTS	13 semaines en alternance	21	14	7	7	5	18	validation orale	validation orale		

## Annexe n° 2 : Annexe financière

## Semestre 1

ENSEIGNEMENTS IFCS	H/E	Nom des intervenants	Qualité et/ou titre	Heures IFCS	UA H/E	UA Eq.TD
• Anglais	21				21	
• Communication et conduite de réunion	24				17	
<b>Outils qualité et risques</b>	35	Mme VERBOBORG	Ingénieur qualité		35	45.5
		Mme URBAN	Pharmacien			
		Mme CORNET	Cadre de santé			
		Mme MORET	Médecin			
<b>Etude cas</b>				10	10	
<b>Outils et méthodologie de la recherche professionnelle</b>	18	Mme PEYRAT GUILLARD	MCU UFR Droit-éco-gestion		18	20
<b>Etude cas</b>	31	Autres	Cadres supérieurs formateurs	31	31	
	10			10	10	
<b>Droit à la formation et financement</b>	7	Mme POURIAS Mme DIMA	Directeur hôpital Doctorante en droit UFR Droit-éco-gestion MCU UFR Droit-éco-gestion		7	10.5
<b>Introduction au droit</b>	28			28	42	
<b>Statuts fonction publique</b>	4	Mr RIHAL Mme REXAN	Cadres supérieurs formateurs		4	6
<b>Droit du travail en établissements privés</b>	7			7	10.50	
<b>Etudes de cas</b>	20			20	20	
Sociologie des organisations	21	Mme MESLET Mme SAVARY Mme OMBREDANE Mme RUFFIE Mme MAGNINY Mme MEUNIER	Cadres supérieurs formateurs Cadre conseil général ARS Médecin C3RF Cadre de santé Cadre de santé Cadre de santé	21	21	
<b>Santé publique</b> (total 74 + 21 sur site) Total 95 heures	39			22	7	
				3	3	
				3	3	
				3	3	
				3	3	
				5	5	
	35	Mme FRANCES Mme GAUTRIN Mr LECORDIER Mr PORAS Mr SCHNEIDER	IDE Cadre de santé Cadre supérieur de santé Cadre supérieur de santé IDE		5	35
Ingénierie de la formation	42			21	21	
<b>Etudes de cas</b>	20			10	10	
Entretiens et mises en situation professionnelle	7		DH et directeurs de soins	7	2	
<b>Total semestre 1</b>				<b>169</b>	<b>291</b>	<b>169.50</b>

## Semestre 2

UE IFCS	H/E	Nom des intervenants	Qualité et/ou titre	Heures IFCS	UA H/E	UA Eq.TD
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion économique établissements de santé et notions d'économie</li> </ul>	21	Mr CAILLAT Mr VAPAILLE Mr RENAUT Mme BOISMARTEL	DGA CHU ANGERS DH CHU ANGERS DH CHU ANGERS DH CH SAUMUR		21	31,5
<ul style="list-style-type: none"> <li>Droit des relations sociales</li> <li>Psychosociologie des groupes</li> <li>Méthodologie conduite de projets</li> </ul>	7 4 21 21	Mr BROSSARD Mme PADELLEC Mr ROUX	DH CHU ANGERS Cadres de pôle DH	7	7 4 21	6
<ul style="list-style-type: none"> <li>Méthodologie de la recherche professionnelle</li> </ul>	10		Formateurs IFCS	10	10	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement du travail de recherche et jury</li> </ul>	24		Universitaires UA		14	17,5
<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction du projet professionnel</li> </ul>	10		Cadres de santé	10	10	
13 semaines en alternance						
<b>Total semestre 2</b>				<b>27</b>	<b>87</b>	<b>55</b>

## Heures effectuées par l'UA

## Frais forfaitaires de formation :

Héq. TD Semestre 1 + Semestre 2 : 169.50 + 55 = 224.50 héq. TD

Coût moyen horaire avec charges : 57 €

Soit : 224.50 x 57 = 12796.50 €

A ajouter une estimation pour les frais de déplacements des intervenants (500 €)

**Total prévisionnel : 13296.50 €**

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

08 décembre 2011

Point 10  
IMMOBILIER : POURSUITE DU  
SCHEMA DIRECTEUR MEDECINE :  
REQUALIFICATION DU SITE

Immobilier : poursuite du schéma directeur médecine : requalification du site

1



université  
angers

Point 10 –IMMOBILIER : POURSUITE DU SCHEMA DIRECTEUR MEDECINE : REQUALIFICATION DU SITE

**IMMOBILIER : POURSUITE DU SCHEMA DIRECTEUR MEDECINE : REQUALIFICATION DU SITE**

Reporté au prochain CA.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

08 décembre 2011

Point 12  
INFORMATION : DECISIONS  
PRISES PAR LE PRESIDENT PAR  
DELEGATION

**Information : décisions prises par président par délégation**

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

**INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION****SAIC**

Date	Co-contractant	Objet du contrat
10/10/2011	CNCM	Formulaire de dépôt collection nationale de cultures de microorganismes
19/09/2011	Institut Supérieur des Métiers	Contrat de prestation de service
19/09/2011	Institut Supérieur des Métiers	Avenant au contrat de prestation de l'année 2010
19/09/2011	BIOalternatives	Contrat de prestation de service
29/09/2011	Fondation Léo&Napoléon - Cancéropole Rhone-Alpes	Avenant à la convention de financement
05/10/2011	Marionnet GFA	Contrat de prestation de service
05/10/2011	INSERM	Contrat de prestation de service
06/10/2011	INSERM	Avenant n°2 à la convention HANDICAP
07/10/2011	SHIGETA	Contrat de prestation de service
11/10/2011	BALLOT FLURIN	Contrat de collaboration
12/10/2011	SIEMENS	Contrat de collaboration - CIFRE
12/10/2011	SHIGETA	Accord de confidentialité
13/10/2011	PANAROM	Contrat de prestation de service
17/10/2011	BIOalternatives	Avenant au contrat de prestation de service
25/10/2011	IN CELL ART	Contrat de prestation de service
26/10/2011	IUT de Nantes	Avenant à la convention de partenariat EMPATHIE
26/10/2011	11 Partenaires (CNRS-Rennes 1...)	Renouvellement de la convention GIS Valor'ouest
27/10/2011	UCB (Belgique)	Contrat d'équipe conseil
03/11/2011	AP-HP	Accord de copropriété
03/11/2011	CLAUSE	Contrat de prestation de service
07/11/2011	CHU ANGERS	Contrat de prestation de service
08/11/2011	DREAL	Convention de partenariat (subvention à 20%)
09/11/2011	INNOVEXTRACT	Convention d'accès aux locaux

**CUFCo**

nom des signataires	objet	date de signature
Monsieur Robert MARTIN de MONTAGU Recteur de l'Association Saint-Yves,	Convention relative à la validation des acquis professionnels 85	03/10/2011

**Direction de la Culture**

<b>10 octobre 2011</b>	Convention de partenariat	Vincent Neveu, AGENA
<b>11 octobre 2011</b>	Convention de partenariat	Jérôme CRES, Jazz et Elle
<b>11 octobre 2011</b>	Contrat de cession	Jérôme CRES, Jazz et Elle
<b>11 octobre 2011</b>	Convention de partenariat	Mathilde Blot, Histoire de cinéma
<b>11 octobre 2011</b>	Contrat de cession	Aline Robin, SKENE PRODUCTIONS SCOP SARL
<b>11 octobre 2011</b>	Contrat de cession	Katia Pleurdeau, COMPAGNIE MYRTIL
<b>12 octobre 2011</b>	Contrat d'engagement	Emmanuel CODJIA
<b>12 octobre 2011</b>	Contrat d'engagement	François ARNOLD
<b>12 octobre 2011</b>	Convention de partenariat	Anne-Solène Grislin, Cinémas d'Afrique
<b>19 octobre 2011</b>	Contrat de cession	Joseph Reiffers, Compagnie Personae
<b>19 octobre 2011</b>	Convention de résidence	Joseph Reiffers, Compagnie Personae
<b>3 novembre 2011</b>	Contrat de cession	Jean-Claude Fleck, Association ARTEMUSE
<b>3 novembre 2011</b>	Convention de partenariat	Mathilde Blot, Histoire de cinéma
<b>4 novembre 2011</b>	Contrat de cession	Compagnie Dynamythe
<b>7 novembre 2011</b>	Contrat de cession	Association Panem Et Circenses
<b>7 novembre 2011</b>	Contrat de cession	Association Cows Lick

## Service juridique

### Conventions signées par le président, par délégation, du 03 octobre au 09 novembre 2011

PARTENAIRES	OBJET	DATE DE SIGNATURE
UCO/UA (CUFCO)	Convention validation des acquis professionnels 85	03/10/2011
SARL ÉTÉ (Editions touristiques européennes) / UA (ITBS)	Convention d'édition numéro hors série de mondes du tourisme, actes du colloque Champlain	11/10/2011
Société MARMARA / UA (ITBS)	Accord cadre entre l'université d'Angers (ITBS) et la société MARMARA	20/10/2011
Groupe SUP de CO la Rochelle/ UA (ITBS)	Convention de partenariat éditorial pour l'édition des actes du colloque "Les rendez-vous Champain"	19/10/2011
EPLÉ Fernand Renaudeau (Lycée de le Mode)/ Organisation professionnelle Mode grand Ouest/ Association Pilotage de la PFT Emode/ UA (DUC Cholet)	Convention cadre de partenariat pour le renouvellement de la labellisation de la plateforme technologique e-mode	06/10/2011
LEGTA Le Fresne/UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée pour l'activité escalade	06/10/2011
Lycée Professionnel Sainte Marie à Angers/UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation régulière de locaux universitaires accordée pour l'activité badminton	19/10/2011
ESSCA/UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation régulière de locaux universitaires accordée pour des entrainements de basket	07/10/2011
Union des syndicats de l'immobilier Angers / UA (Droit)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre du 3ème atelier de l'université de la copropriété	06/10/2011
Yahya AGGOUN, Baptiste ARNOU, Quentin BEILLEAU, Kévin BEUTIER, Adrien BLOT, Rim BOUKHRISSE, Florian BRUNEAU-VOISINE, Benoît CAUFRIEZ, Quentin CAUFRIEZ, Jean-Mathieu CHANTREIN, Sylvain CONEAU, Maxime DALLE, Maxime DESMAUTS, Thierno Aguibou DIALLO, Pierre EVERS, Matthieu FONTENEAU, Jean GRIMONPREZ, Pierre GUILLAUME, Clément GUILLERMIN, Mickaël GUILLOT, Yohann HAY, Robin HERMOUET, Lê-Van HOANG, Antoine JULIENNE, Arnaud LE BRETON, Marc LERAY, Julien MIRA, Thomas MOREL, Cédric MORINEAU, Jessica NDJIKI MBIANDA, Pierre NOYON, Mouhounaga Hinissie OUATTARA, Gaëtan PICOT, Laura PISKOROWSKI-MALAQUIN, Augustin PLICHON, Weixiang QIN, Sombi RAKOTONIARY, Anaïs ROLLAND, Thomas SAUQUES, Romain SIMON, Aïda Reine TAPSOBA, Hugo TRAVERSON, Loïc VENEROSY, Geoffray VERON, Romain VIVIER, Adeline YDIER, Anthony DARCY/ UA (Sciences)	Prêt de matériel informatique pour des étudiants en Licence 3 informatique	17/10/2011
Chambre Interdépartementale des Notaires du Maine et Loire, Mayenne	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires	14/10/2011

Point 12 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

& Sarthe /UA (Droit)	accordée dans le cadre d'une conférence sur le marché de l'immobilier.	
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) /UA (CSU)	Autorisation d'utilisation régulière de locaux universitaires accordée dans le cadre de l'activité "Multi sports".	14/10/2011
Ville de Montreuil-Bellay/ Conseil Régional des Pays de la Loire/EPLFPA/UA (ITBS)	Convention de mise à disposition des locaux (salles de cours du CFPPA)	14/10/2011
AFPI Pays de Loire / UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation régulière de locaux universitaires accordée dans le cadre de l'activité "Multi sports".	14/10/2011
Club Vaillante Sport Angers Badminton /UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée pour la pratique du badminton.	19/10/2011
Cédric MORINEAU, Christopher BEATRIX, Fabien GARREAU, Pierre MAILLOT, Tony RIBEIRO, Reda SOLTANI, Saïd ADOUANE, Kamal AFETTOUCHE, Fathe BAMBA, Nabil BAZIZI, Florian DAVIAU, Abdellahi ELY, Karim MOUSSAOUI, Keita Canisuis NZOUZI NSAMOUNI, Christophe RUELLE, Ibrahim SERKIN AREWA, Asmae ALMOQADDEM, Sofiane BENLAKEHAL, Brahim CHABANE, Jianming CHEN, Mohamed Abdelkader KIES, Thomas LECHAT, Bahia LOTFOALLAH, Samuel MORON, Tianjia SHEN, Matthieu THIBEAUD, Hugo TRAVERSON /UA (Sciences)	Prêt de matériel informatique pour des étudiants en : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Licence 3 Informatique</li> <li>- Master 2 « Calcul Interaction Décision »</li> <li>- Master 2 professionnel « compétences complémentaires en informatique »</li> <li>- Master 2 « conception et développement de solutions informatiques intégrées »</li> </ul>	19/10/2011
Centre de Formation des Apprentis de la Chambre des Métiers (CFA) /UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation régulière de locaux universitaires accordée pour l'activité Multi-sports.	21/10/2011
Ali AHMADI, Zahariri ALI, Houda ARGANI, Hubert ARNOUX, Johanne BALAVOINE, Thierno Aliou BARRY, Thierno Saidou BARRY, Axel BAUDIN, Thomas BLANCHARD, Jérôme CHARGE, Johann CHOUTEAU, Guillaume COTINET, François COUANT, Pierre DESPORT, Hakim EL BOUZEGGAOUI, Johann GASNIER, Sébastien GRELET, Wei HAN, Siham KERBACHE, Clément LABIGNE, Benoît LEGRAND, Florian LEPINAY, Yann MAVREL, Boris MIGNE, Thomas SCLAVO, Nina TALBOT, Olivier VENIERE, Vincent VIGNERON, Valentin VION, Bogui YACE /UA (Sciences)	Prêt de matériel informatique pour des étudiants en Master 1 Informatique	03/11/2011
Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)/ UA(SUMPPS)	Convention relative au suivi médical des étudiants étrangers (2011-2012)	31/10/2011
Ligue Régionale de Basket-ball /UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée pour le basket.	03/11/2011
Comité Départemental UNSS Maine et Loire/UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation régulière de locaux universitaires dans le cadre de l'activité "Journée badminton collèges"	03/11/2011
CNFPT Pays de la Loire/UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation régulière de locaux universitaires accordée pour l'initiation aux activités motrices, jeux de cours et collectifs (2ème stage)	03/11/2011
UGSEL Angers /UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires	03/11/2011

Point 12 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	accordée dans le cadre d'un entraînement.	
AGROCAMPUS OUEST/ UA (Ecole doctorale VENAM)	Mise à disposition de locaux par Agrocampus pour la soirée à l'issue de la journée scientifique des doctorants de l'école VENAM	04/11/2011
Communauté d'agglomération du choletais (CAC)/ UA (DUC)	Convention de partenariat avec le campus de Cholet relative à l'UJEL Musique assistée par ordinateur	04/11/2011
Antoine EMAZ/ UA (SCD)	Convention d'intervention de l'écrivain Antoine EMAZ lors d'une lecture publique le 12 mai 2011 (règlement des droits)	04/11/2011
Université de Nantes (TICES)/UA (MEDECINE)	Partenariat dans le cadre du projet L-HUGOWEB : répartition du financement de l'UNF3S	12/10/2011
Collège Molière Beaufort en Vallée/UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée pour l'activité escalade	04/11/2011
Ligue de Badminton des Pays de la Loire/UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée pour l'activité badminton	04/11/2011
FSU-ISTIA/UA (Droit)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre des Assises de l'éducation.	04/11/2011
Institut des Sciences Sociales et du Travail de l'Ouest (ISSTO) /UA (Droit)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre d'un stage de formation.	03/11/2011
CFA inter universités des Pays de Loire (Université de Nantes) / UA (ITBS)	Convention régissant les relations entre le CFA inter universités des pays de la Loire de l'université de Nantes et l'université d'Angers (ITBS)	07/10/2011
Angers Loire tourisme/ UA (ISTIA)	Convention de partenariat entre Angers Loire Tourisme et l'ISTIA sur "Made in Angers 2012"	09/11/2011
CHU NANTES/UA (Médecine)	Contrat de licence d'utilisation de logiciel e-learning	27/10/2011
Association "les courants numériques"/ UA (SCD)	Convention de partenariat pour la réalisation de vidéos pour la promotion des expositions de la Galerie 5 pour la saison 2011/2012	17/10/2011

## Secrétariat général

Numéro délégation	Type de délégation	Composantes ou services	Objet	Montant	Centre financier	Observations
CA060-2011	FSDIE	association DIVERSITE	REGIONALISATION DU MAGAZINE K LIBRES	8 000,00 €		
CA061-2011	MCC	CEVU 20 octobre				
CA062-2011	Adhésions	UFR Lettres langues et sciences humaines	Comité Français de Cartographie	60,00 €	A911UMR18	Laboratoire ESO
CA062-2011	Adhésions	IUT	ASSODIUT	2074,80	90510 - S.GENERAL	Participation des IUT (Subvention annuelle)
CA062-2011	Adhésions	IUT	ASSODIUT	1746,29	90510 - S.GENERAL	Participation Construction Site IUT en ligne
CA062-2011	Adhésions	IUT	ASSODIUT	1711,71	90510 - S.GENERAL	Participation Campagne de communication des IUT
CA062-2011	Adhésions	IUT	UNP IUT	1729,00	90510 - S.GENERAL	Conférence des Présidents d'IUT
CA062-2011	Adhésions	IUT	ARIUT Pays de la Loire	500,00	90510 - S.GENERAL	Participation des IUT (Cotisation annuelle)
CA062-2011	Adhésions	IUT	ANGERS TECHNOPOLE	80,00	90510 - S.GENERAL	Cotisation Personne Morale
CA062-2011	Adhésions	IUT	ASTINOV (IDCI)	299,00	90510 - S.GENERAL	Adhésion à l'Institut de Développement et de Créativité Industriel
CA062-2011	Adhésions	IUT	ACD GB	100,00	90530 - BIOLOGIE	Cotisation Association Nationale Chefs de Département
CA062-2011	Adhésions	IUT	NOVAFEL	60,00	90530 - BIOLOGIE	Cotisation Annuelle
CA062-2011	Adhésions	IUT	AFNOR	155,48	90530 - BIOLOGIE	Cotisation Membre associé
CA062-2011	Adhésions	IUT	M.F.Q.	330,00	90530 - BIOLOGIE	Adhésion Université - Grandes Ecoles

Point 12 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA062-2011	Adhésions	IUT	Association VALORIAL	299,00	90530 - BIOLOGIE	Adhésion annuelle - Commissions Thématiques
CA062-2011	Adhésions	IUT	G.E.S.I.	559,00	90540 - GEII	Cotisation annuelle des Départements GEII
CA062-2011	Adhésions	IUT	ETIC LEA VALLEY	200,00	90540 - GEII	Adhésion Loire Electronic Applications Valley
CA062-2011	Adhésions	IUT	ASSEMBLEE GEA	150,00	90550 - GEA	Cotisation Association Nationale Chefs de Département
CA062-2011	Adhésions	IUT	Association BDE - GEA	500,00	90550 - GEA	Cotisation Annuelle
CA062-2011	Adhésions	IUT	CENTRALE IUT	650,00	90550 - GEA	Cotisation Abonnement Annuel
CA062-2011	Adhésions	IUT	ASSEMBLEE T.C.	400,00	90560 - T.CO.	Cotisation Association Nationale Chefs de Département
CA062-2011	Adhésions	IUT	Association AFRESCO	150,00	90560 - T.CO.	Cotisation Annuelle & Bulletin
CA062-2011	Adhésions	IUT	Association ATCA	500,00	90560 - T.CO.	Cotisation Annuelle
CA062-2011	Adhésions	IUT	CENTRALE IUT	650,00	90560 - T.CO.	Cotisation Abonnement Annuel
CA062-2011	Adhésions	IUT	ANCD GMP IUT	300,00	90570 - GMP	Cotisation Association Nationale Chefs de Département
CA062-2011	Adhésions	IUT	ADCS - IUT	632,00	90580 - C. SOCIALES	Cotisation Association Nationale Chefs de Département
CA062-2011	Adhésions	IUT	ANGERS TECHNOPOLE	40,00	911 RUA12	Cotisation Personne Morale
CA062-2011	Adhésions	ISTIA	MRPP – Réseau Ingenium : association de recherche en SHS dans les écoles d'ingénieurs	150,00 €	93250	
CA062-2011	Adhésions	Direction de la Recherche	OSUNA	5 000,00 €	911 101	Contribution au titre de l'année 2011
CA062-2011	Adhésions	Direction de la Recherche	AtlanSTIC	5 000,00 €	911 101	Contribution au titre de l'année 2011

Point 12 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA062-2011	Adhésions	Direction de la Recherche	ID4CAR	508,30 €	900 105	Contribution du 01/10/2011 au 31/12/2011
CA063-2011	Subvention	UFR Lettres langues et sciences humaines	Monsieur Cosimo Calso	500,00 €	AP090224	Aide à la mobilité dans le cadre du stage de cet étudiant de Master 2 Franco Hellénique (stage en Grèce réalisé)
CA063-2011	Subvention	IUT	ASSOCIATION "CLUB ROBOT"	750,00 €	905 40	Participation à la coupe de robotique en Mai 2012
CA064-2011	Tarifs	IUT	DCG - Préparation U.E. : 4	900 1400 1400		à partir de 2011 2012 tarifs selon profil
CA064-2011	Tarifs	IUT	Participation Frais Transport - Voyage d'études	Forfait		Forfait demandé suivant le coût de la manifestation
CA064-2011	Tarifs	IUT	Participation Repas de Travail	Forfait		Forfait demandé suivant le coût de la manifestation
CA064-2011	Tarifs	IUT	FAX : Personnel	0,30		France
CA064-2011	Tarifs	IUT	FAX : Personnel	0,80		Europe
CA064-2011	Tarifs	IUT	FAX : Personnel	1,55		Autres Pays
CA064-2011	Tarifs	IUT	CARTE BARRIERE ENTREE / CLES	16,00		Perte de la carte ou clé fournie
CA064-2011	Tarifs	IUT	LOCATION VIDEO / RETROPROJECTEUR	16,00		Par Jour
CA064-2011	Tarifs	IUT	Maquettes CEM Avec Documentation	740,00		
CA064-2011	Tarifs	IUT	Maquettes CEM	442,00		
CA064-2011	Tarifs	tarifs du plateau technique de l'IFR QUASAV, ANAN	Cf acte			

Point 12 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA065-2011	Adhésions	UFR Droit, économie et gestion	ASSOCIATION DES UNIVERSITES A DOMINANTE JURIDIQUE ET POLITIQUE, DES FACULTES DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE ET DES UFR JURIDIQUES ET POLITIQUES	652,45 €	90110	
CA065-2011	Adhésions	IUT	ASSEMBLLE GEA	170,00 €	90550 - GEA	Complément de la Décision CA046 - 2010. Cotisation Association Nationale Chefs de Département
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	AASLD (American Association for the Study of Liver Diseases) :	239 €	911EA11	<i>PR CALES</i>
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	AMERICAN SOCIETY FOR CELL BIOLOGY :	145 €	911EA14	<i>J EYER</i>
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	ASSOCIATION FRANCAISE POUR L'ETUDE DU FOIE (AFEF) :	360 €	911EA11	<i>PR CALES/PR OBERTI/PR DIB/PR FOUCHARD/PR BOURSIER</i>
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	ASSOCIATION FRANCOPHONE SUR L'ETUDE DE LA MALADIE DE WILSON :	20 €	911EA11	<i>PR CALES</i>
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	EUROPEAN ASSOCIATION FOR THE STUDY OF LEAVER (EASL) :	150 €	911EA11	<i>PR CALES</i>
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	FEDERATION FRANCOPHONE DE CANCEROLOGIE DIGESTIVE :	30 €	911EA11	<i>PR CALES</i>
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	FEDERATION NATIONALE DES POLES DE REFERENCES ET DE RESEAUX HEPATITES :	50 €	911EA11	<i>PR CALES</i>
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE DES NEUROSCIENCES :	70 €	911EA14	<i>J EYER</i>
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE FRANCAISE D'ANGEIOLOGIE :	110 €	911UMR14	<i>PR LEFTHERIOTIS</i>
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE NATIONALE FRANCAISE DE GASTRO-ENTEROLOGIE :	760 €	911EA11	<i>PR CALES/PR OBERTI/PR DIB/PR FOUCHARD</i>
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	Society For Neuroscience :	175 €	911EA14	<i>J EYER</i>
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	Club Francophone de l'Hypertension Portale :	40 €	911EA11	<i>PR CALES</i>
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	International Association for The Study of The Liver :	150 €	911EA11	<i>PR CALES</i>

Point 12 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	Angers Technopole :	40 €	911EA14	J EYER
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	Angers Technopole :	40 €	911EA11	PR CALES
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOS Hépatites :	30 €	911EA11	PR CALES
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	Collégial Des Universitaires en Hépatogastroentérologie :	30 €	911EA11	PR CALES
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	AFSTAL (Association Française des Sciences et Techniques de l'Animal de Laboratoire :	50 €	911EA14	J EYER
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	Société Française de Médecine Vasculaire :	75 €	S911BQR14	PR FERNANDEZ - LEGRAND
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	Collège Français Pathologie Vasculaire :	30 €	911UMR14	PR LEFTHERIOTIS
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	AFSTAL (Association Française des Sciences et Techniques de l'Animal de Laboratoire :	70 €	911SCR11	PR ASFAR
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	ADEREST	45 €	911EA27	PR ROQUELAURE
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	EGPRN (European General Practice Research Network)	100 €	911EA27	Aline RAMOND
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE CHIMIQUE DE France (SCF)	450 €	IBT	PR BENOIT
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE FRANCAISE DE RHUMATOLOGIE	60	A906322	PR CHAPPARD
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	ICOH	223	A906316	PR ROQUELAURE
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE FRANCAISE DE MEDECINE VASCULAIRE	75	A906306	PR ROY
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	Ass PED NATIONALE ENSEIGNEMENT THERAPEUTIQUE	60	A906306	PR ROY
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	INTERNATIONAL SOCIETY ON THROMBOSIS AND HAEMOSTASIS	160	A906306	PR ROY
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE FRANCAISE DE MEDECINE VASCULAIRE	100	A906320	PR ABRAHAM
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE DE PHYSIOLOGIE	60	A906320	PR ABRAHAM

Point 12 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE FRANCAISE DE MICROBIOLOGIE	83	A906204	PR JOLY - GUILLOU
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES de l'Institut Pasteur	80	A906204	PR JOLY - GUILLOU
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE DE MORPHOLOGIE par Elsevier Masson	118	A906322	PR CHAPPARD
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE FRANCAISE MEDECINE DU TRAVAIL	40	A906316	PR ROQUELAURE
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE FRANCAISE MEDECINE DU TRAVAIL	40	A906301	PR PENNEAU-FONTBONNE
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE D'ERGONOMIE DE LANGUE FRANCAISE 2011-2012	145	A906316	PR ROQUELAURE
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE FRANCAISE DE MEDECINE LEGALE	305	A906308	PR ROUGE MAILLARD
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE FRANCAISE DE MEDECINE VASCULAIRE	75	A906303	PR LEFTHERIOTIS
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE FRANCAISE D'HYGIENE HOSPITALIERE	25	A906204	PR JOLY - GUILLOU
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	COLLEGE Français DE PATHOLOGIE VASCULAIRE	65	A906320	PR LEFTHERIOTIS
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	COFRAC	670	A90610	PR JP ST ANDRE
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE DE PHYSIOLOGIE	60	A906320	PR LEFTHERIOTIS
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	ATERY	70	A906320	PR LEFTHERIOTIS
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE FRANCAISE DE CARDIOLOGIE	80	A906303	PR ABRAHAM
CA065-2011	Adhésions	UFR Médecine	SRLH (SOCIETE DE REANIMATION DE LANGUE FRANCAISE)	220	A906204	PR JOLY - GUILLOU
CA066-2011	Subvention	ISTIA	M.Sylvain OLEJNIK	200,00 €	93270	aide financière exceptionnelle pour stage E13 à l'étranger
CA066-2011	Subvention	UFR Droit, économie et gestion	Projet recherche Cosiveg	200,00 €	CF REG10VEG1	170 * 4

Point 12 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA067-2011	Déclassement	ISTIA	Imprimante LaserJet HP 2100 M			A détruire
CA067-2011	Déclassement	ISTIA	1 UC DELL Optiplex GX270			A titre personnel ANGER Pascal (personnel SUAPS)
CA067-2011	Déclassement	ISTIA	1 PC Elonex Netsentia			A détruire
CA067-2011	Déclassement	ISTIA	1 PC Elonex Netsentia			A détruire
CA067-2011	Déclassement	ISTIA	1 Portable Dell Latitude D800			Association Femmes en corps (Euriell Le Corronc)
CA068-2011	Tarifs	SCD	Réimpression article Journal of the short story in english n°47	144,98 €		
CA068-2011	Tarifs	SCD	Réimpression article Journal of the short story in english n°48	144,98 €		